

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

QUESTION CLIMATIQUE ET CHANGEMENTS POLITIQUES : LES
COMMUNAUTÉS DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR SORTIR DE
L'IMPASSE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
MICKAËL GOUPILLE

MAI 2015

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA GÉOPOLITIQUE DES RISQUES CLIMATIQUES	13
1.1 Les risques climatiques.....	13
1.1.1 Les risques naturels directs.....	13
1.1.2 Les risques sociaux et sécuritaires.....	20
1.2 La lutte contre les changements climatiques.....	24
1.2.1 Les postulats scientifiques de la lutte contre le changement climatique.....	25
1.2.2 Les obstacles à la lutte contre le changement climatique.....	31
CHAPITRE II	
UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE COMME SOLUTION À L'IMPASSE CLIMATIQUE AU NIVEAU GLOBAL	35
2.1 L'échec de la négociation climatique dû a un contexte défavorable.....	35
2.1.1 L'échec de la CCNUCC-Kyoto	35
2.1.2 La permanence d'un contexte défavorable à la coopération internationale au niveau global.....	39
2.1.3 L'absence d'alternative viable.....	44
2.2 L'hypothèse des communautés de sécurité environnementale.....	50
2.2.1 La possibilité d'une communauté de sécurité environnementale.....	51
2.2.2 L'opportunité d'une communauté de sécurité environnementale	57
CHAPITRE III	
LES ÉTATS-UNIS COMME VECTEUR D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE	65
3.1 Les États-Unis face aux changements climatiques.....	66

3.1.1	Une position institutionnelle encore défavorable à la lutte contre les changements climatiques	66
3.1.2	Des présomptions fortes pour une évolution de la position américaine.....	70
3.2	L'hégémon américain comme terreau d'une communauté de sécurité environnementale.....	79
3.2.1	La capacité géopolitique de création d'une communauté de sécurité .	79
3.2.2	Un partenariat favorable avec le continent européen	86
	CONCLUSION	95
	BIBLIOGRAPHIE	107

RÉSUMÉ

Depuis une vingtaine d'années, les changements climatiques sont devenus un enjeu à part entière sur la scène internationale, après les mises en garde de la communauté scientifique sur les risques de dégradation environnementale majeure. La quasi-totalité des États du globe s'est entendue sur la nécessité d'agir pour sauvegarder le climat et la biosphère terrestre. Pourtant, après vingt ans de négociations climatiques sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, les objectifs en matière de réduction d'impact sur le climat ne sont toujours pas atteints et ne le seront pas dans un avenir immédiat. Le point important est que cet échec n'est pas le fait des mécanismes de lutte contre les changements climatiques, ni d'un manque de connaissances scientifiques, mais bien de l'inaction des États. Nous partons du constat que la problématique climatique ne peut pas se contenter de cet échec, dans la mesure où les changements climatiques sont une menace de dimension globale dont les manifestations s'imposeront à tous les États du globe. Cette recherche entend tirer les enseignements de cet échec et de l'évolution de la problématique climatique, notamment au travers du phénomène de sécurisation, pour proposer une solution alternative pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la négociation climatique globale, en s'inspirant notamment des travaux de Karl Deutsch sur les communautés de sécurités. Nous étudierons la possibilité de l'émergence d'une communauté de sécurité environnementale à travers un partenariat approfondi entre les nations industrialisées occidentales, avec en place prépondérante les États-Unis, et articulé autour de leur lien avec l'Union européenne.

Mots clés : changements climatiques, sécurisation, communauté de sécurité

INTRODUCTION

La sécurité est une préoccupation fondamentale pour les êtres humains. Selon certains philosophes comme Locke, elle serait au coeur des sociétés humaines : « Pour éviter *cet état de guerre*, où l'on ne peut avoir recours qu'au Ciel, et dans lequel les moindres différends peuvent être si soudainement terminés, lorsqu'il n'y a point d'autorité établie, qui décide entre les contendants ; *les hommes ont formé des sociétés* »¹. La sécurité serait ainsi l'essence même de notre projet de civilisation, à la manière d'un socle sur lequel s'appuie tout l'édifice. Ainsi, on constate qu'au fil de l'histoire, la plupart des structures étatiques se sont formées avant tout pour répondre à la menace extérieure, généralement une invasion étrangère, vis-à-vis des populations locales et se sont inscrites dans la durée pour continuer ce mandat. En tout état de cause, la sécurité demeure l'un des piliers de l'état moderne, le noyau dur de ses prérogatives régaliennes, rarement remis en cause hormis par les opposants les plus acharnés du modèle étatique.

Intuitivement, le terme de sécurité renvoie à l'image sans équivoque de l'invasion armée d'un territoire ou de l'agression physique des individus, mais c'est une impression trompeuse dans la mesure où il existe une infinité de menaces pouvant aboutir exactement au même résultat. Pour parler de sécurité, il est important de définir ce concept de manière aussi précise que possible.

On peut définir la sécurité par son sujet : ici déjà, plusieurs acceptations sont possibles.

Dans une vision classique de la scène internationale, la sécurité est avant tout le fait des États, qui en détenant le monopole de la force armée, sont tour à tour vecteurs de sécurité et créateurs de menace, au gré des circonstances et des alliances. Une vision

¹ John Locke. *Traité du gouvernement civil*. 5e éd. (Paris: C. Volland, 1802), 60.

plus élargie inclut dans ce tableau les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), voire la société humaine dans son ensemble, partant du principe qu'au-delà de la force armée, ce sont les capacités d'influences et de pression qui peuvent être déterminantes dans le domaine de la sécurité.

Du point de vue de l'objet, l'exercice de définition peut également être délicat : ainsi, la menace peut être absolument objective, dirigée matériellement contre un territoire ou des populations, et incarnée par des pertes en vie humaines et des destructions matérielles.

Mais le problème vient du fait que la sécurité possède également une dimension subjective, problème qui peut être résumé par la question suivante « Si la sécurité est obtenue en l'absence de menaces aux valeurs, que celles-ci soient étatiques ou individuelles, comment être convaincu d'une telle absence »². De manière générale, les menaces à la sécurité entremêlent des éléments subjectifs et objectifs, rendant tout exercice de définition ardue.

Viennent enfin les enjeux de la sécurité. Dans une vision relativement classique, dite westphalienne, on trouve des enjeux tels que le territoire, la souveraineté des États et la pérennité des institutions, en un mot la survie de l'État. Une vision plus élargie de la sécurité va faire apparaître des enjeux comme la sauvegarde des populations, le crime transnational ou encore les enjeux environnementaux et climatiques. Si la sécurité humaine est de plus en plus acceptée et répandue, ces derniers demeurent encore largement sous-représentés et se situe, encore à l'heure actuelle, pratiquement à l'extrémité des enjeux considérés comme relevant de la sécurité.

Ceci n'a en soi rien d'étonnant : en effet, la protection de notre environnement est avant tout une question de société, de mode de vie, de modèle de production d'énergie et de nombreux autres aspects qui n'ont que peu de liens avec la sécurité au sens traditionnel du terme. Pourtant, les menaces induites par la problématique

² Charles-Philippe David. *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. 3e éd. (Paris: Presses de Sciences Po, 2013), 42.

climatique pourraient, à moyen ou long terme, surpasser largement toutes les menaces traditionnelles à la sécurité.

La problématique climatique renvoie au phénomène de changement climatique, mis en lumière par la communauté scientifique dans les années 90 et dont la compréhension s'étoffe d'année en année depuis cette prise de conscience. Le climat se définit par « les conditions moyennes de température, de vent, de précipitations ou d'humidité auxquelles nous sommes confrontés, ainsi que leurs variations les plus régulières, tel le cycle des saisons »³. Couramment nommés « dérèglement climatique » ou « réchauffement climatique » dans les médias, les changements climatiques consistent en une modification significative des conditions préexistantes du climat de la biosphère terrestre. En l'occurrence, les études réalisées sur ce sujet tendent à démontrer que ces modifications vont dans le sens d'une augmentation de la température, d'où le terme de « réchauffement climatique » ou « *Global Warming* », même si ces deux expressions renvoient à une vision simpliste et par là même tronquée d'un phénomène d'une grande complexité. Ceci étant dit, le point fondamental soulevé par la communauté scientifique étudiant les changements climatiques est que cette modification n'est pas un phénomène naturel au sens strict du terme, dans la mesure où c'est l'action de l'être humain dans son ensemble qui provoque cette évolution. La communauté scientifique est ainsi parvenue à démontrer à de nombreuses reprises, arrivant ainsi à un consensus seulement remis en cause par quelques rares exceptions, que le rejet massif de gaz à effet de serre (GES) est responsable des changements climatiques. Schématiquement, l'activité humaine, et notamment sa composante industrielle et énergétique, rejette dans l'atmosphère des gaz tels que le dioxyde de carbone (CO₂), ayant entre autres la propriété physique de capturer une partie du rayonnement solaire renvoyé par la surface vers l'espace et donc de réchauffer l'atmosphère. Ce mécanisme, adéquatement dosé, est en grande

³ Medhi Abbas. *Économie politique globale des changements climatiques*. (Grenoble: Presse Universitaires de Grenoble, 2010), 11.

partie responsable de la température propice à la vie de notre biosphère, mais la modification du fragile équilibre chimique de l'atmosphère va perturber son action en augmentant de manière significative la quantité de chaleur retenue par l'atmosphère et conduire, à terme, à une élévation globale de la température de notre planète.

L'activité humaine a atteint, depuis la révolution industrielle, un impact tel sur le climat que certains auteurs n'hésitent pas à qualifier cette période de nouvelle ère géologique, nommée « Anthropocène », où l'activité humaine surpasse l'action des autres forces géologiques traditionnelles. En tout état de cause, la communauté scientifique a par ailleurs largement démontré que les changements climatiques n'allaient clairement pas dans une direction favorable à une biosphère adaptée à l'être humain. Outre le risque toujours présent d'un « emballement de la machine climatique »⁴, les conséquences probables et mesurables des changements climatiques s'articulent autour d'une détérioration des conditions environnementales, une élévation significative du niveau moyen des océans, une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes, voire un effondrement de la biosphère terrestre.

Certes, les conséquences néfastes des changements climatiques ne devraient pas se manifester dans toute leur matérialité avant plusieurs décennies et la rigueur scientifique interdit à la communauté des chercheurs de parler en terme de certitude chiffrée, néanmoins il est question ici de probabilités fortes et ayant fait l'objet d'un remarquable travail d'analyse par de nombreux chercheurs affiliés au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). De plus, il est important de garder à l'esprit que l'augmentation constante du niveau d'émission des GES à l'échelle mondiale n'a eut de cesse de rapprocher l'échéance, passant d'un horizon 2100 dans les débuts de la recherche climatique à des prévisions s'articulant davantage autour de la moitié du XXI^e siècle dans les études les plus récentes.

⁴ Christian De Perthuis. *Et pour quelques degrés de plus... Nos choix économiques face au risque climatique*. (Paris: Pearson Education France, 2009), 35.

Pour répondre à ce qui pourrait devenir une menace majeure pour l'être humain, la communauté scientifique a établi un large panel de solutions, technologiques ou sociétales, que l'on peut synthétiser de manière schématique par la nécessité de rétablir l'équilibre chimique de l'atmosphère tel qu'il existait et devrait exister sans l'activité humaine. Principalement, on parle ici de réduire les émissions de GES à un niveau acceptable pour la machine climatique, bien que des projets plus ambitieux de géo-ingénierie agissant directement sur le climat aient également été envisagés.

Depuis les années 1990, une coopération internationale de dimension globale s'est d'ailleurs mise en place, incarnée principalement par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le très médiatisé Protocole de Kyoto chargé de son application. D'un point de vue strictement formel, la CCNUCC est parvenue à mobiliser un très grand nombre d'États autour des enjeux climatiques et environnementaux et à créer une dynamique de négociations qui perdure encore aujourd'hui. Il est important de préciser que d'un point de vue scientifique, la réponse globale de réduction des émissions de GES est la meilleure option possible et en tout cas la plus efficace et la plus sûre au regard des connaissances scientifiques actuelles.

Cependant, dans les faits la coopération globale n'est pas parvenue à endiguer l'augmentation des émissions de GES, ni à mettre en place des protocoles de lutte efficace contre les changements climatiques par le biais d'autres moyens. De fait, aucun accord réellement contraignant et ayant un impact significatif sur le climat n'a été conclu depuis l'adoption de la CCNUCC. Les raisons de cet échec sont nombreuses, nous les développerons plus loin, mais il est important de rappeler que les stratégies préconisées par la communauté scientifique ne sont pas responsables de cet échec, pour la bonne et simple raison qu'elles n'ont tout simplement pas été mises en œuvre.

On se retrouve ainsi à l'heure actuelle avec la situation, paradoxale, mais malheureusement courante, d'une menace à la sécurité clairement identifiée, de

stratégies disponibles et documentées pour lui répondre, mais d'une absence totale d'action en ce sens.

C'est dans ce contexte particulier que s'opère l'entrée de la problématique climatique dans le domaine de la sécurité. En effet, l'inaction politique autour de cet enjeu vient transformer progressivement ce qui n'était qu'un problème scientifique et environnemental en une menace directe à la sécurité des États et des populations, et qui doit donc logiquement être traité comme telle. Ce glissement pourrait influencer dans le bon sens les forums internationaux préexistants, c'est-à-dire que la concrétisation future de la menace climatique pourrait être le point de départ d'une coopération globale réellement efficace et raisonnée, mais parier sur une telle évolution est relativement hasardeux. Tout d'abord parce que nous sommes déjà, selon la communauté scientifique, au-delà de la limite de concentration de GES supportable par l'atmosphère, ce qui signifie que même si l'action internationale démarrait dans les plus brefs délais, nous n'éviterions pas certains impacts sur la biosphère terrestre. La seconde raison est que l'historique de la négociation internationale sous le régime de la CCNUCC montre clairement une certaine dégradation des négociations, avec comme exemple particulièrement flagrant l'incapacité totale à adopter un successeur au Protocole de Kyoto, et ce malgré le fait que l'urgence d'agir croît avec l'écoulement du temps. Ainsi, il apparaît comme pertinent de s'interroger sur les autres réponses possibles à adopter pour mettre en place les stratégies de lutte contre les changements climatiques.

En excluant la vision idéaliste de l'avènement d'un gouvernement mondial de même que la possibilité d'une conquête militaire du globe par un seul pays, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la possibilité et la pertinence d'actions à une échelle plus réduite.

En conservant comme point de départ de notre réflexion les actions d'atténuation portant sur la réduction des émissions de GES, il est important de noter que si la répartition des émissions est indubitablement multipolaire, elle n'est pas également

répartie sur l'ensemble des États du globe. Pour synthétiser la plupart des études sur le sujet, les principaux pays émetteurs sont les pays industrialisés, ou en voie d'industrialisation, tandis que des pays en développement dépourvus de tout appareil de production énergétique auront une empreinte carbone sur le climat plus faible, voire négligeable. Précisons ici que ce rapide constat souffre d'un certain nombre d'exceptions, par exemple la France qui, malgré son statut de pays industrialisé, a une empreinte carbone relativement faible comparativement aux standards de sa catégorie, eu égard à son choix énergétique, orienté vers le nucléaire et donc faiblement émetteur. L'enseignement majeur de cette répartition est que pour agir sur le climat, l'intégralité des États du globe n'est pas fondamentalement nécessaire, même si dans l'absolu leur participation sera tôt ou tard indispensable. Néanmoins, un nombre relativement réduit d'États, pour peu qu'ils totalisent l'immense majorité des émissions, peuvent avoir un impact décisif sur les changements climatiques en limitant drastiquement leurs émissions et ainsi prévenir, au moins pour un temps, le danger représenté par les effets néfastes des changements climatiques.

Cependant, la problématique climatique n'est pas un enjeu qui peut se régler par les outils classiques de la sécurité. Ainsi, l'entrée du climat dans le champ de la sécurité n'est pas, matériellement parlant, à prendre au pied de la lettre. Si effectivement la dégradation continue des conditions environnementales dues au changement climatique a de grandes probabilités d'engendrer un certain nombre de « conflits climatiques » pour l'appropriation des ressources, il ne saurait être question de faire la guerre au climat, ni de régler fondamentalement les changements climatiques par le biais de la force armée, ce qui exclut la simple alliance militaire du champ des possibilités pertinentes.

Néanmoins, une piste de réflexion intéressante est ouverte par le concept des communautés de sécurité, tel que formulé par Karl Deutsch. D'abord conceptualisée dans les années 1950 pour combler le vide théorique créé par l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, dont l'existence va au-delà de la simple alliance militaire

circonstanciée, la théorie des communautés de sécurité explique notamment qu'une même idée de la sécurité peut naître sur un socle de valeurs et de normes partagées, voire d'intérêts communs. La sécurité est ici entendue en tant que vecteur d'action, celle-ci pouvant être aussi bien économique que sociétale, comme un paradigme posant les bases mêmes de l'orientation donnée à la politique extérieure de la communauté de sécurité. Ce concept a connu un certain renouveau dans les années 1990, notamment au travers des travaux d'Adler et Barnett⁵, même si « leur vision de la sécurité reste assez traditionnelle »⁶. Malgré ce relatif manque d'intérêt au sein de la discipline des relations internationales pour le concept des communautés de sécurité, il n'en demeure pas moins réellement pertinent pour cette étude.

Or, l'un des enseignements de l'échec du régime de la CCNUCC, mis notamment en lumière par Depledge⁷, est la permanence de lignes de front irréconciliables articulées autour de blocs ayant des intérêts divergents : au sein de la négociation, certains éléments apparaissent comme au-delà de tout compromis, comme le respect du mode de vie des pays industrialisés, ou le droit clamé comme inaliénable au développement chez les pays moins développés. Un point extrêmement intéressant est que ces lignes de front suivent, de manière générale, la traditionnelle division entre les pays développés ou non, voire la division nord-sud. On s'aperçoit qu'il existe déjà des communautés d'intérêts et de valeur, même si celle-ci ne s'exprime que de façon négative. De fait, à l'heure actuelle, la menace climatique n'est pas encore perçue comme suffisamment sérieuse pour tempérer la compétition féroce que se livrent les États sur le plan économique. C'est là un autre constat quasi unanimement partagé

⁵ Voir Emanuel Adler et Michael Barnett. « Security communities in theoretical perspective », dans *Security Communities*, sous la dir. d'Emanuel Adler et Michael Barnett. (Cambridge: Cambridge University Press, 1998), 3-28 et Emanuel Adler et Michael Barnett. « A framework for the study of Security communities », dans *Security Communities*, sous la dir. d'Emanuel Adler et Michael Barnett. (Cambridge: Cambridge University Press, 1998), 29-65.

⁶ Anne-Marie d'Aoust, David Grondin et Alex Macleod. « Les études de sécurité » dans *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, sous la dir. d'Alex Macleod et de Dan O'Meara. (Outremont: Athéna Éditions, 2010), 470.

⁷ Joanna Depledge, « The Opposite of Learning: Ossification in the Climate Change Regime ». *Global Environmental Politics*, 6, no 1 (2006): 22.

par les observateurs de la négociation climatique, l'incapacité totale des États à s'affranchir de considérations économiques. En effet, dans l'état actuel de la technologie, la manière la moins coûteuse de produire de l'énergie, et donc la base de tout appareil de production, demeure de faire appel à des énergies fossiles comme le pétrole ou le charbon, extrêmement émettrices en GES. Cela implique logiquement que toute réduction des émissions de GES au sein de la production entraînerait un surcoût considérable sur le produit fini. Ainsi les forums internationaux de la négociation climatique sont souvent le théâtre d'une version globalisée du « dilemme du prisonnier » où chaque État attend patiemment que les autres réduisent leurs émissions de GES afin d'en profiter, ou au moins de ne pas être le seul pénalisé.

Cependant, en postulant la concrétisation de la détérioration des conditions environnementales comme prédit par la communauté scientifique, on peut espérer que cette concurrence sera quelque peu tempérée, même si comme nous l'avons dit, la disparition de la rivalité entre États semble peu probable à moins que la détérioration n'ait atteint un seuil cataclysmique, qui rendrait de toute façon toute action inutile.

C'est ainsi que le concept des communautés de sécurité environnementale permet d'entrevoir une évolution suivant la ligne de moindre résistance, par le rapprochement d'États ayant déjà de nombreuses valeurs, normes et intérêts en commun et s'unissant dans le but de contrer la menace climatique.

Notre démarche va être de déterminer la viabilité de notre approche, en recherchant la réponse à la question de recherche suivante : une communauté de sécurité peut-elle être viable du point de vue de la mise en œuvre politique des solutions préconisées par la science pour lutter contre les changements climatiques ? Dans l'affirmative, peut-on déceler les prémices de la mise en place d'une communauté de sécurité environnementale ?

Notre hypothèse principale est que, à la lumière de l'éclairage théorique fourni par les auteurs du concept et par les développements politiques possibles selon cette

approche, les communautés de sécurité environnementale représentent une alternative pertinente à la coopération globale pour lutter contre les changements climatiques. Pour formuler cette affirmation, nous nous basons sur plusieurs pistes d'analyses : premièrement, on assiste d'ores et déjà à une certaine sécurisation de la problématique climatique au sein de la négociation internationale, et plus encore au sein des politiques nationales de certains États particulièrement concernés par les changements climatiques. Deuxièmement, les émissions de GES sont réparties de telle manière sur le globe qu'un nombre relativement réduit d'États peuvent agir de manière suffisante sur ces émissions, à condition de maintenir la distribution des GES en l'état actuel. Troisièmement, nous pouvons observer, aussi bien dans la négociation climatique que dans le découpage géopolitique, voire sociétal, de la société internationale contemporaine, l'existence d'un certain nombre de clivages et de zones d'influences, qui dans certains cas vont se superposer. En d'autres mots, on assiste parfois à une coïncidence entre des communautés de valeurs, de culture et de mode de vie et le partage d'intérêts communs sur la question climatique.

Pour valider nos hypothèses et répondre à notre question de recherche, nous nous intéresserons tout d'abord à la viabilité, en termes techniques et scientifiques, mais également dans la dimension de capacité politique d'un groupement international de dimension non global pour gérer un problème de nature globale. Ceci étant fait, nous en tirerons une vision schématique de la composition souhaitable d'une communauté de sécurité internationale pour qu'elle soit pertinente d'un point de vue climatique : c'est-à-dire que nous tenterons de borner les prérequis en termes de capacité matérielle, de leadership politique et d'influence indispensable à la lutte contre les changements climatiques. Nous questionnerons ensuite la pertinence de cette forme particulière de coopération en nous penchant sur les cas préexistants. Finalement, nous terminerons notre recherche par une étude de cas concernant les États-Unis. De manière assez prosaïque, le choix le plus pertinent pour la création d'une communauté de sécurité environnementale est incarné par les sociétés développées,

pour une raison extrêmement simple : en l'état actuel de la technologie, le développement d'un pays est fortement émetteur en GES. Qu'il s'agisse de la production d'énergie, de nourriture, de biens manufacturés, d'infrastructures, l'intégralité de notre mode de production est fortement émettrice en GES. Certes, l'objection traditionnelle à cet argument est que les sociétés industrialisées sont parmi les plus émettrices au monde, l'exemple des États-Unis étant fréquemment cité, mais c'est une objection quelque peu simpliste qui ne tient pas compte de l'ensemble du problème. Du point de vue de la problématique climatique, la différence fondamentale entre pays développés et ceux qui ne le sont pas est la capacité à réduire leurs émissions de GES. Ainsi les pays développés disposent de l'avantage d'avoir un certain niveau d'infrastructure, de chaîne de production, de capacité de recherche technologique, en bref ils disposent d'une marge de manœuvre bien supérieure à ceux des pays en développement. On retrouve ici une sorte de variante climatique à « l'accumulation primitive de capital », élément indispensable à toute révolution industrielle selon la théorie économique, et qui, une fois transposée à la problématique climatique, explique qu'il est beaucoup plus aisé de baisser ses émissions lorsqu'on dispose déjà d'un appareil de production et d'infrastructure à sa disposition, ainsi qu'une population relativement éduquée et déjà pourvue en bien de consommation. Au-delà des pays développés dans leur ensemble, le choix de se pencher particulièrement sur les États-Unis est motivé par le fait que ce pays apparaît comme le point de départ le plus pertinent, à défaut du plus probable, d'une communauté de sécurité environnementale, et ce malgré leur actuel relatif désintérêt pour cette problématique. En effet, bien qu'ils soient le second grand émetteur, après la République Populaire de Chine (RPC), les États-Unis sont un pays largement plus développé que leurs concurrents asiatiques et leur refus catégorique d'adhérer aux actions de lutte contre les changements climatiques relèvent davantage de considérations internes, voire d'intérêts privés, que d'une impossibilité objective. En outre, les États-Unis disposent encore aujourd'hui d'une position largement hégémonique dans le monde, à minima dominante au sein des sociétés occidentales,

ainsi que d'un réseau extrêmement dense d'alliances et de relations bilatérales tissées avec de nombreux pays, sans compter leur implication au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

Afin de répondre à notre question de recherche et d'effectuer notre étude de cas, nous allons avoir recours à des sources multiples, et il convient de les diviser en deux grandes catégories : tout d'abord, nous nous appuierons, pour les données climatiques, sur les travaux de la communauté scientifique, au moyen d'articles scientifiques publiés dans des revues faisant autorité sur la question, de monographies rédigées par des scientifiques reconnus ainsi que sur les travaux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), considéré comme la référence sur les questions climatiques au sein de la communauté internationale. Ensuite, pour l'analyse politique nous analyserons des monographies pertinentes et des articles scientifiques sur le sujet du climat, rédigés par des sources contrôlées et jugées pertinentes au sein de la science politique. Nous utiliserons de préférence des sources de première main en ce qui concerne les données scientifiques, dans un souci de nous en tenir à une vision objective de la question climatique, et des sources de première et seconde main pour l'analyse politique, c'est-à-dire en utilisant des rapports, mais également des analyses faites par des auteurs scientifiques.

Notre démonstration se déroulera en trois points : tout d'abord, nous examinerons dans un premier temps la géopolitique du climat (I) en montrant ses liens avec d'autres schémas préexistants et les conséquences qu'ils entraînent, avant de nous pencher plus avant sur la pertinence d'une communauté de sécurité pour répondre efficacement à l'impasse de la négociation climatique (II). Enfin, nous nous intéresserons au positionnement actuel de la puissance hégémonique américaine (III) pour déceler des prémices indiquant la possibilité d'une communauté de sécurité dont ils seraient les initiateurs, ou a minima l'un des piliers en termes de leadership.

CHAPITRE I

LA GÉOPOLITIQUE DES RISQUES CLIMATIQUES

Avant toute chose, il est primordial d'établir un panorama aussi complet que possible de ce que l'on sous-entend par risque climatique, avant d'examiner la manière dont les États vont façonner la géopolitique climatique à partir d'eux.

1.1 Les risques climatiques

Cette dénomination désigne un ensemble de risques hétérogènes, voire hétéroclites. En effet, si les changements climatiques créent un certain nombre de menaces naturelles par eux-mêmes, dont la plus éloquente est l'élévation du niveau de la mer, leur principale caractéristique est qu'ils influencent, amplifient ou aggravent nombre de facteurs de risque préexistants au sein des sociétés humaines. Bien que les contours de cette distinction puissent dans certaines circonstances être flous, il est néanmoins utile d'établir une séparation entre les risques naturels et les risques sociaux induits par les changements climatiques.

1.1.1 Les risques naturels directs

Les risques naturels posent en eux-mêmes un défi à toute définition de la sécurité. Effectivement, les menaces dont il est question — l'élévation du niveau de la mer et la raréfaction des ressources — sont toutes à la fois en dehors du spectre de la sécurité traditionnelle par leur dynamique et pourtant au cœur de ses enjeux par leurs effets.

En effet, du point de vue de la sécurité entendue au sens le plus strict et traditionnel du terme, l'intégrité du territoire et l'approvisionnement en ressources vitales sont deux enjeux fondamentaux, et que ce soit par le passé ou encore à l'heure actuelle, de nombreux conflits armés sont menés pour eux. D'un autre côté, la gestion de la désertification, de l'érosion des sols, ou l'effondrement de la biodiversité n'est pas du ressort des agents traditionnels de la sécurité. Pour comprendre cette situation de prime abord contradictoire, il faut prendre la mesure de la gravité de ces risques qui, sans même considérer les scénarios les plus pessimistes établis par la communauté scientifique, peuvent atteindre un niveau de destruction extrêmement important.

L'une des principales menaces amenées par les changements climatiques est l'élévation du niveau de la mer et ses conséquences. Le mécanisme de ce risque climatique est simple : l'augmentation de la température de l'atmosphère entraîne une fonte progressive des calottes polaires, ce qui entraîne mécaniquement une hausse du volume d'eau liquide contenu dans les océans. À cela s'ajoute un phénomène de « dilatation de l'eau liée à son réchauffement »⁸ qui concourt également à renforcer la hausse du niveau de la mer. Selon les données disponibles actuellement, plusieurs scénarios sont possibles : une élévation modérée de 0.5 mètre d'ici 2100⁹ est envisagée si la situation évolue selon les standards en vigueur, mais une augmentation beaucoup plus importante, de l'ordre de 2 mètres d'écart entre les niveaux de 1990 et 2100, est aussi possible si certaines circonstances sont réunies, en l'occurrence « *large scale releases from Antarctica and Greenland* »¹⁰. Le fait est que les prémices de ces circonstances sont d'ores et déjà observables : « Au Groenland, la fonte est si brutale que d'immenses pans de glace de plusieurs millions de tonnes se brisent et glissent dans la mer »¹¹. Le scénario le plus catastrophique, postulant une

⁸ Lester Brown. *Basculement : Comment éviter l'effondrement économique et environnemental*. (Paris: Rue de l'Échiquier, 2011), 70.

⁹ Kristin Dow et Thomas Downing. *The Atlas of Climate Change: Mapping the World's greatest Challenge*, 3e éd. (Los Angeles: University of California Press, 2011), 68.

¹⁰ *Ibid.*, 68.

¹¹ Brown (2011), *Op. cit.*, 69.

fonte totale des glaciers polaires, fait état d'une augmentation de « 5 mètres ou plus du niveau moyen de la mer »¹². En dehors des phénomènes climatiques extrêmes qui pourront éventuellement accompagner la hausse du niveau de la mer, cette hausse aura pour conséquence d'amputer de manière parfois très significative un État d'une partie de son territoire. À titre d'exemple, les États-Unis pourraient perdre, dans le pire des cas, l'équivalent de 72 380 km² de territoire, l'Australie 29 830 km² et l'Indonésie 20 620 km² de territoire¹³. Sans oublier le cas des petites îles et atolls, qui sont confrontés à la disparition pure et simple de leur territoire national à moyen terme.

On voit ici que l'élévation du niveau de la mer touche à l'un des aspects les plus fondamentaux de la sécurité, la préservation de l'intégrité territoriale. Elle touche également un autre aspect également central, la défense de la population. De ce point de vue, le constat est également très préoccupant : la population mondiale étant relativement concentrée sur les zones côtières, « *around 40 percent of people live less than 60 miles from the coast* »¹⁴, la proportion de personnes menacées par l'élévation du niveau de la mer et ses conséquences est très importante. L'Égypte est un cas de figure particulièrement parlant, dans la mesure où même une élévation du niveau de la mer modérée, en l'occurrence de moins d'un mètre, affecterait « plus de 6 millions d'Égyptiens (9 % de la population) »¹⁵. À terme cependant, de nombreux autres pays devront faire face à ce risque vis-à-vis d'une part assez importante de leur population, estimée entre 13 et 17 millions d'ici 2100 pour des pays tels que la Chine ou l'Inde¹⁶. Un très grand nombre de villes seraient elles aussi touchées par une élévation du niveau de la mer, qu'il s'agisse de centres urbains géants comme Los Angeles, Tokyo

¹² Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 68.

¹³ *Ibid.*, 68.

¹⁴ *Ibid.*, 70.

¹⁵ Ibrahim Al-Marashi. « Egypt », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 180.

¹⁶ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 69.

ou Shanghai, ou tout simplement des 22 000 villes de plus de 100 000 habitants qui sont localisées sur des zones côtières à risques¹⁷.

Une autre conséquence néfaste des changements climatiques est un impact très important sur les capacités de ravitaillement d'un État sur des ressources vitales au sens le plus strict du terme, c'est-à-dire la nourriture et l'eau. De surcroît, ce n'est pas seulement une ou plusieurs sources de ces ressources qui sont concernées, mais bien l'ensemble de la production. On s'intéresse ici à un aspect très terre à terre de la sécurité, celui de la préservation des ressources vitales. En règle générale, on associe souvent cette notion à des produits énergétiques tels que le pétrole ou le charbon, qui sont des ressources vitales pour notre civilisation et nos sociétés modernes. Néanmoins, de manière fondamentale, les êtres humains ont avant tout besoin de boire et de manger pour rester en vie, ce qui fait de l'eau potable et des produits alimentaires des nécessités vitales pour la survie même de l'État. De manière générale, ces deux ressources s'entremêlent dans la mesure où l'agriculture consomme des quantités pour le moins considérables d'eau pour produire la nourriture indispensable à la survie des populations. Le premier impact du réchauffement climatique sur l'approvisionnement en eau est que, de la même manière que la hausse des températures cause une fonte des calottes glaciaires, le même phénomène s'applique aux glaciers des massifs continentaux dont on observe le recul quasiment généralisé. Ainsi, en 2011 le service de surveillance mondial des glaciers prévenait que « nous venons de vivre la dix-neuvième année consécutive de recul des glaciers de montagne. Celui-ci concerne toutes les grandes chaînes de la planète »¹⁸. Or, ces glaciers, gigantesques réserves d'eau douce, sont bien souvent vitaux pour l'approvisionnement en eau potable des populations, et a fortiori, pour l'agriculture vivrière de ces dernières : « *Glacial melting changes the flow of rivers, adding to water stress for millions of people* »¹⁹. De ce point de vue, le cas du Gange

¹⁷ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 70-71.

¹⁸ Brown (2011), *Op. cit.*, 71.

¹⁹ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 26.

est particulièrement marquant, puisque les glaciers d'où il est issu fondent très rapidement²⁰, ce qui va entraîner à terme une baisse du niveau du fleuve en lui-même, fleuve qui non seulement est la principale source d'irrigation en Inde, mais « alimente également en eau les 407 millions de personnes qui vivent dans son bassin »²¹. Ce genre de problème se pose également avec une acuité tout particulièrement en Chine, qui dépend elle aussi des glaciers himalayens pour une part non négligeable de son approvisionnement en eau.

Un autre impact du réchauffement climatique sur les capacités d'approvisionnement en eau d'un État est la réorganisation des ressources hydriques qui va s'opérer au niveau mondial. En effet, les changements climatiques ont un impact direct sur le niveau, la localisation et la fréquence des précipitations de l'écosystème planétaire : « *some areas will experience less annual rainfall; in others it will be less predictable, with seasonal rains failing to materialize* »²². Or, un certain nombre de pays dépendent directement des précipitations pour leur survie, comme l'Inde avec la mousson, et à plus forte raison si le Gange devait diminuer de débit comme évoqué plus haut. Néanmoins, cette réorganisation hydrique va avoir des conséquences extrêmement graves pour de nombreux pays, incluant ceux qui n'ont pas encore de problèmes dans leur approvisionnement en eau. Effectivement, les variations entre la période 1980 et 2090 contiendront des augmentations de précipitations de 40 % ou plus, notamment près du cercle arctique, dans le nord de la Chine et dans le sud du sous-continent indien, mais également des diminutions de plus de 40 %, localisées autour du bassin méditerranéen, le sud de l'Afrique et le sud-ouest des États-Unis²³. Concernant la question des ressources hydriques, il est important de faire mention du problème de la diminution des ressources aquifères souterraines, qu'elles soient fossiles ou renouvelables. Bien que cette diminution n'ait pas de lien direct avec le

²⁰ Thazha Paul. « India », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 75.

²¹ Brown (2011), *Op. cit.*, 72.

²² Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 62.

²³ *Ibid.*, 63.

réchauffement climatique, puisqu'elle est davantage provoquée par une surexploitation généralisée des ressources disponibles, le fait que « les nappes phréatiques sont en baisse et des millions de puits d'irrigation sont à sec ou sur le point de le devenir »²⁴ va être un facteur aggravant extrêmement important aux risques posés par le réchauffement climatique, en tarissant une importante source d'eau au moment où le réchauffement climatique bouleverse déjà les précipitations et le débit des fleuves et rivières.

En outre, l'un des effets du réchauffement climatique sera une accélération de la diminution de la surface des terres arables, provoquant des pénuries de denrées alimentaires. En tant que tel, le phénomène de désertification n'est pas fondamentalement causé par le réchauffement climatique, des facteurs comme l'érosion des sols et la disparition des espèces végétales indispensables à la fixation de la couche de terre passant au premier plan. Mais toute élévation de la température a un effet amplificateur sur le phénomène de désertification, en asséchant davantage les zones déjà fragiles et détruisant les écosystèmes locaux. Ainsi en Chine, l'importance du climat est telle qu'elle passe au premier plan : « *Desertification in China has been primarily caused by climate change* »²⁵. L'ampleur de ce phénomène est telle qu'elle en fait un enjeu de sécurité à part entière, dans la mesure où certains auteurs n'hésitent pas à affirmer que la Chine est maintenant en guerre²⁶ en évoquant le problème majeur que pose pour ce pays l'avancée de la désertification.

Enfin, les changements climatiques peuvent avoir un impact plus direct, et plus dévastateur, sur les capacités de production vivrières au niveau mondial, en tarissant ses sources de production. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, la biosphère terrestre repose sur un ensemble de critères s'articulant pour former un écosystème propice à la vie telle que nous la connaissons. Or, le fait est qu'une élévation —

²⁴ Brown (2011), *Op. cit.*, 41.

²⁵ Joanna Lewis, « China », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 13.

²⁶ Brown (2011), *Op. cit.*, 57.

comme une diminution — de la température de l'atmosphère affecte l'intégralité des formes de vie de la biosphère, dont la plupart sont très sensibles aux variations de température. Ainsi, « *1.5°C to 2.5°C warming will put up to 30% species studied at high risk of extinction* »²⁷, les espèces végétales étant tout particulièrement concernées. À ce constat, il faut ajouter deux éléments de compréhension : premièrement, il est nécessaire de préciser que l'un des objectifs — non atteint à l'heure actuelle — de la négociation climatique était de circonscrire la hausse des températures à 2 °C durant le siècle à venir, ce qui signifie que non seulement cette prédiction a de fortes chances de se réaliser, mais qu'elle pourrait bien s'avérer en dessous de la réalité. De surcroît, il faut garder à l'esprit que dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les effets du changement climatique ne créent pas à proprement parler le problème, mais viennent se rajouter sur des éléments préexistants. La lutte pour la préservation des bassins de biodiversité fait depuis longtemps partie de l'agenda humanitaire international. Or, les changements climatiques viennent dégrader une situation déjà précaire : « *many species and ecosystems, already under stress from human development, may not be able to adapt to new climatic conditions and pressure* »²⁸.

De manière assez paradoxale, le changement climatique donne raison aux partisans de la préservation de la biodiversité terrestre, en créant un besoin impérieux de végétaux, ou tout du moins d'un bagage génétique indispensable à l'adaptation de notre production vivrière. Mais dans le même temps, il détruit cette précieuse biodiversité en bouleversant les écosystèmes dans lesquels elle s'épanouit.

Les risques naturels amenés par les changements climatiques sont donc nombreux, complexes et interreliés entre eux par des connexions qui tendent à modifier, renforcer ou annuler leur effet. En tout état de cause, ces risques naturels ont en

²⁷ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 60.

²⁸ *Ibid.*, 60.

commun d'avoir des répercussions sur les sociétés humaines, engendrant ou amplifiant des menaces pour la sécurité.

1.1.2 Les risques sociaux et sécuritaires

C'est principalement la question de la gestion des ressources vitales, que les pénuries risquent de rendre davantage complexe, qui est la plus susceptible de rendre instable certaines zones, ainsi que le problème des flux migratoires. En effet dans la plupart des cas où l'accès à ces ressources vitales fait l'objet de difficultés, la situation est d'ores et déjà problématique, voire conflictuelle. De manière générale, de nombreux auteurs prévoient que la pénurie de ressources alimentaires et d'eau potable, alliée à la dégradation des conditions environnementales, va rendre instables de nombreuses zones. Cette instabilité peut s'observer au niveau interne des États, avec plus ou moins de gravité. Ainsi le changement climatique peut dans le pire des cas menacer la survie même de certains États : le Pakistan, par exemple, est considéré comme pouvant basculer comme État failli d'ici 2030²⁹, en raison non seulement de sa grande vulnérabilité au stress hydrique, mais également de nombreux autres problèmes internes exacerbés par une dégradation des conditions environnementales consécutives à une élévation de la température. Dans le même ordre d'idée, les problèmes posés par le réchauffement climatique pourraient bel et bien « *steadily affect the Bangladesh's ability to survive* »³⁰. D'autres pays, jugés suffisamment solides pour résister en tant qu'État, sont susceptibles de perdre le contrôle d'une partie de leur territoire. Ainsi, si la plupart des auteurs voient dans l'Inde un pays aux institutions et l'appareil administratif et militaire suffisamment solides pour résister

²⁹ Daniel Markey. « Pakistan », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 96.

³⁰ Ali Riaz. « Bangladesh », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 112.

aux tensions consécutives aux changements climatiques, certaines zones pourraient être perdues, selon Paul³¹, c'est-à-dire dans les zones les plus exposées déjà à l'heure actuelle, où la population souffre déjà de pénurie alimentaire et hydrique aiguë.

Au-delà des cas extrêmes d'État failli ou de perte de contrôle d'une partie du territoire, un nombre important de pays seront amenés à faire face à des tensions sociales très importantes, notamment ceux qui connaissent déjà des difficultés à assurer l'accès aux ressources en eau et nourriture à leur population. Dans cette vision des choses, il faut également tenir compte que l'Organisation des Nations Unies, traditionnellement utilisée comme recours par les États défailants, a de plus en plus de difficulté à tenir ce rôle : « Sur le terrain, on assiste par ailleurs à un recul de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans ses actions d'aides alimentaires »³² et notamment au niveau du Programme alimentaire mondiale (PAM).

Un autre aspect de l'instabilité potentiellement générée par les changements climatiques se place au niveau des relations interétatiques. En effet, selon David, l'une des causes des guerres, et donc logiquement des tensions entre pays, parmi les plus fréquentes est « la volonté pour un pays de s'extraire d'une situation de dépendance et de raréfaction des ressources, au point que la guerre est jugée la seule solution possible »³³. En conséquence, on retrouve souvent l'idée que la raréfaction des ressources vitales amène une augmentation des tensions, « *Climate change acts as a threat multiplier for instability in some of the most volatile regions of the world* »³⁴, notamment sur les questions des ressources hydriques³⁵. Plusieurs zones à risques ont d'ores et déjà été identifiées, par exemple la frontière indo-pakistanaise où les deux pays se sont déjà historiquement disputé le contrôle des fleuves Chenab,

³¹ Paul (2011), *Op. cit.*, 79.

³² Brown (2011), *Op. cit.*, 112.

³³ David (2013), *Op. cit.*, 150.

³⁴ Gordon R. Sullivan (dir.). *National Security and the Threat of Climate Change*. The CNA Corporation, (Alexandria, 2007), 6.

³⁵ Patrick Macquarrie et Aaron Wolf. « *Understanding water security* », dans *Environmental security: approaches and issues* sous, la dir. de Rita Floyd, et Richard A. Matthew (New York: Routledge, 2013), 176-182.

Indus et Jhelum. Bien que la situation soit aujourd'hui réglée par un traité, « *in the 2030 time frame, a blatant violation of the treaty by either India or Pakistan, perhaps driven by desperate need for water or hydropower, could trigger disruptive change, even war, between these two historical rival* »³⁶. En terme d'instabilité, les relations entre l'Égypte et ses voisins traversés par le Nil ont également été mentionnées par certains auteurs, « *most commentaries on Egypt's hydro politics point toward conflict rather than cooperation* »³⁷, toute baisse de débit du fleuve pouvant alimenter une escalade menant à un conflit armé. En résumé, des tensions sont particulièrement susceptibles d'apparaître partout où les ressources hydriques, qu'ils s'agissent de fleuves, de glaciers ou même de lacs, sont partagées entre plusieurs pays.

Outre les tensions occasionnées par la raréfaction des ressources, les changements climatiques vont faire apparaître un autre risque à la sécurité et à la stabilité des États : le problème des réfugiés climatiques. La question de la gestion des migrants et réfugiés est très ancienne et se pose déjà à l'heure actuelle pour bien des pays, mais les réfugiés climatiques bouleverseront les données par l'ampleur des mouvements de populations. De nombreux auteurs mettent en avant le fait que la dégradation des conditions environnementales va influencer de manière très significative les flux migratoires mondiaux, « *a combination of rising sea levels, increasing temperature, and changing precipitation patterns will likely affect migration patterns in the decades to come* »³⁸. En tant que tel, il est très difficile d'établir une estimation du nombre de réfugiés climatiques potentiels, les estimations s'échelonnant entre 26 et 200 millions³⁹, voire à « 1 milliard de déplacés environnementaux en 2050 »⁴⁰. Certaines de ces migrations se feront à l'intérieur même des États et ne comportent en elles-mêmes que peu de risques pour la stabilité régionale et internationale.

³⁶ Markey (2011), *Op. cit.*, 93.

³⁷ Al-Marashi (2011), *Op. cit.*, 184.

³⁸ Gregory White. *Climate Change and Migration: Security and Borders in a Warming World*, (Oxford: Oxford University Press, 2011), 4.

³⁹ François Gemenne. *Géopolitique du Changement Climatique*, (Paris : Armand Colin, 2009), 82.

⁴⁰ Abbas (2010), *Op. cit.*, 42.

Concernant ces flux migratoires, le problème vient du fait que « les plus considérables seront très probablement transfrontaliers et vraisemblablement illégaux »⁴¹. De fait, ces flux sont considérés comme une véritable menace à la sécurité : « *Some migrations cross international borders. Environmental degradation can fuel migration in less developed countries, and these migrations can lead to international political conflict* »⁴². L'un des cas les plus souvent cités en exemple est la frontière entre l'Inde et le Bangladesh, l'Inde étant « confrontée à un flot incessant de migrants en provenance du Bangladesh »⁴³, au point qu'on estime que « *some 20 million Bangladeshi have already migrated illegally* »⁴⁴. Certains auteurs estiment que ce sont ces flux migratoires incontrôlés qui ont poussé l'Inde à construire « *a 2,100-mile high-tech "separation barrier"* »⁴⁵, ce qui n'a pas été sans conséquence sur les relations entre les deux États. Celles-ci se sont très nettement dégradées, avec des incidents frontaliers fréquents autour de la barrière, qui pourraient dégénérer en cas de pression migratoire plus intense, « *This hostility is likely to increase if there is large-scale migration from Bangladesh and India attempts to stem such a flow* »⁴⁶. Cependant, si le différend entre l'Inde et le Bangladesh est considéré comme un exemple éloquent, le problème des migrations climatiques transfrontalières n'est absolument pas limité à ce cas. Autre théâtre susceptible de porter un coup important à la stabilité internationale, « on observe un mouvement similaire de population de la Chine vers la Sibérie ; considérée aujourd'hui comme temporaire, cette émigration pourrait bien devenir permanente »⁴⁷. Sur le continent américain, la frontière entre les États-Unis et le Mexique est souvent montrée comme un axe majeur des prochains flux migratoires. Probablement en raison de l'importance qu'occupe déjà cette frontière en termes politico-économiques pour la population et le gouvernement

⁴¹ Brown (2011), *Op. cit.*, 105.

⁴² Sullivan (2007), *Op. cit.*, 18.

⁴³ Brown (2011), *Op. cit.*, 105.

⁴⁴ Paul (2011), *Op. cit.*, 79.

⁴⁵ White (2011), *Op. cit.*, 71.

⁴⁶ Paul (2011), *Op. cit.*, 80.

⁴⁷ Brown (2011), *Op. cit.*, 105.

américain. Cette question a fait l'objet de très nombreux développements dans la littérature existante, notamment par White et Dyer. Cependant, si les scénarios prévus sont en eux même extrêmement variés, allant d'une vision où une nécessité presque survivaliste contraint les États-Unis à clore hermétiquement et militairement leurs frontières⁴⁸, à des analyses plus nuancées s'efforçant de formuler des solutions raisonnées pour faire face à l'afflux de migrants, l'idée générale est que la question des migrations climatiques va se poser dans un avenir relativement proche pour les États-Unis. L'un des problèmes majeurs posés par les réfugiés climatiques est qu'en l'état actuel du système juridique international, « il n'existe pour l'instant aucune reconnaissance juridique et politique de ces éco-migrants »⁴⁹, ce qui signifie que les migrations climatiques pourraient engendrer des camps de réfugiés de plus ou moins grandes importances et surtout ayant vocation à durer si le territoire d'où ils sont issus a disparu, ce qui pourrait arriver pour certaines populations insulaires comme celle de l'îlot de Tuvalu⁵⁰, ainsi que des Maldives, qui font office de précurseurs.

Le caractère extrêmement complexe des mécanismes climatiques en jeu empêche la science d'offrir des certitudes quant aux scénarios encourus. Néanmoins, la communauté scientifique s'accorde sur la nécessité absolue d'agir contre les changements climatiques.

1.2 La lutte contre les changements climatiques.

On le voit, les changements climatiques provoquent des menaces aussi bien naturelles que sociales et pouvant atteindre un niveau d'intensité très élevé. C'est pourquoi des

⁴⁸ Gwynne Dyer. *Climate Wars*, (Toronto: Random House Canada, 2008), 77-87.

⁴⁹ Abbas (2010), *Op. cit.*, 42.

⁵⁰ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 79.

stratégies de luttes ont d'ores et déjà été élaborées. En tant que telle, la science propose toute une série de méthodes qui peuvent être utilisées soit individuellement, soit en complémentarité les unes des autres pour combattre les changements climatiques. Dans l'idéal, ce sont ces propositions de la science qui sont ensuite choisies en fonction de leur pertinence et mises en œuvre au sein d'une politique de lutte contre le changement climatique. Néanmoins, la situation n'est pas aussi simple.

1.2.1 Les postulats scientifiques de la lutte contre le changement climatique.

Du point de vue strictement scientifique et technique, on peut distinguer deux voies principales, la première s'organisant autour d'une action sur le phénomène de dérèglement climatique en lui-même, tandis que l'autre voie se focalise davantage sur le traitement de ses symptômes. Ainsi, se pencher sur le problème des changements climatiques, c'est avant tout s'intéresser au problème des gaz à effets de serre. On touche ici au cœur scientifique du changement climatique. En effet, cette approche se base sur les travaux scientifiques qui ont mis en évidence une relation de cause à effet entre l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) et les changements climatiques : « Depuis les années 1960, il est admis que le réchauffement climatique est dû à l'augmentation des GES dans l'atmosphère »⁵¹. Schématiquement, la température de notre planète est régulée en partie par l'action de ces gaz, qui emprisonnent une partie du rayonnement solaire pour réchauffer la terre⁵². La quantité de GES présents dans l'atmosphère influe directement sur la température moyenne de la terre. Or, le fait est que l'activité humaine et notamment industrielle, en émettent des quantités plus que considérables : « L'origine de cette modification ne fait aucun doute. On trouve de plus en plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, tout simplement parce que

⁵¹ Abbas (2010), *Op. cit.*, 12.

⁵² Voir De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 22-24 pour plus de détails.

l'homme les y a envoyés »⁵³. Le plus commun de ces gaz est sans contexte le dioxyde de carbone (CO₂), « *due to human activities, primarily the burning of fossil fuel but also deforestation and other land use change* »⁵⁴. L'impact des émissions humaines est tel que nous serions entrés depuis la révolution industrielle dans une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène, où l'être humain est considéré comme ayant une influence égale à celle des grandes forces géologiques : « *new telluric force which in power and universality may be compared to the greater forces of earth* »⁵⁵. Partant de ce constat, la communauté scientifique préconise une réduction de la concentration des GES dans l'atmosphère, avec diverses méthodes possibles qui ne s'excluent pas entre elles.

La méthode la plus répandue parmi la communauté scientifique consiste à traiter le problème à la base, en réduisant le niveau d'émission de GES dû aux activités humaines pour stabiliser la concentration de ces gaz dans l'atmosphère. On parle alors de politique d'atténuation. Dans cette logique, plusieurs approches ont été développées : un certain nombre d'auteurs soutiennent que le problème principal de l'activité humaine découle du fait que son énergie provient avant tout des matières fossiles, telles que le charbon et le pétrole. Ce « *Fossil energy regime* »⁵⁶ serait par définition intenable d'un point de vue climatique, « un système énergétique dominé essentiellement par les énergies fossiles (80 % de l'approvisionnement énergétique mondial) conduira inexorablement à un accroissement des émissions de GES »⁵⁷, d'où la nécessité d'un changement drastique dans les moyens de production et de répartition de l'énergie. Dans ce contexte, de nombreuses solutions sont proposées, comme un recours massif aux énergies non fossiles, par exemple le solaire, l'éolien

⁵³ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 24.

⁵⁴ Michael Mastrandera et Stephen Schneider. « Climate Change Science Overview », dans *Climate Change: Science and Policy* sous la dir. de Stephen Schneider. (Washington, D.C.: Island Press, 2010), 16.

⁵⁵ Paul Crutzen, Will Steffen et John McNeill, « The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature? », *Ambio*, vol. 36, no 8 (2007), 615.

⁵⁶ Max Koch. *Capitalism and climate change: theoretical discussion, historical development and policy responses*. (New York: Palgrave Macmillan, 2012), 76.

⁵⁷ Abbas (2010), *Op. cit.*, 43.

ou encore le nucléaire, ou l'adoption de procédés de production plus sobres en demande d'énergie. Cependant, l'attention est également portée sur d'autres secteurs de l'activité humaine, comme l'agroalimentaire moderne qui constitue une source considérable de GES : « Les émissions provenant de l'agriculture et de la forêt sont estimées à un peu moins du tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre »⁵⁸ et plusieurs réformes sont proposées, notamment autour de la production de viande trop importante⁵⁹. D'autres aspects comme l'urbanisme des grandes villes, décriés pour émettre énormément de GES et dépendre « *entirely on a constant, carnivorous, planetary energy burn* »⁶⁰, ou encore le transport international sont également ciblés pour une réduction des émissions de GES. De manière plus radicale, certains auteurs évoquent la nécessité d'un changement radical dans les modes de vie, en mettant en place un nouveau régime d'accumulation qui « devra s'appuyer sur les bouleversements technologiques affectant les secteurs des matériaux, du transport et de l'habitat »⁶¹.

Cependant, la réduction des émissions de GES n'est pas l'unique façon préconisée pour réduire la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Une autre voie, celle de la géo-ingénierie, est également possible. L'une de ces facettes est d'empêcher le CO₂ émis par l'activité humaine d'aller dans l'atmosphère en le captant et en le stockant, généralement dans des cavités naturelles : « *The approach that appears most viable relies on injection into stable geologic formation under land masses or under the ocean floor* »⁶². En termes de capacité de stockage, cette solution est jugée viable sur le long terme, « *the global technical potential capacity of geologic formations is a least 2 trillion tons of CO₂* »⁶³, ce qui est considéré comme

⁵⁸ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 214.

⁵⁹ *Ibid.*, 218.

⁶⁰ Clive Doucet. *Urban Meltdown : Cities, Climate Change and Politics as Usual*. (Gabriola Island: New Society Publishers, 2007), xvii.

⁶¹ Abbas (2010), *Op. cit.*, 58.

⁶² David Hawkins. « Coal Capture and Storage », dans *Climate Change: Science and Policy* sous la dir. de Stephen Schneider. (Washington, D.C.: Island Press, 2010), 478.

⁶³ Hawkins (2010), *Op. cit.*, 480.

permettant de stocker une part significative des émissions pour une période de cent ans. En l'état actuel de la technologie, seul le captage des émissions de carbone « émis par les installations de production énergétique »⁶⁴ est possible. Cependant, des recherches sont en cours pour développer des procédés de captures du CO₂, notamment après sa combustion, qui reste à l'heure actuelle synonyme de coûts élevés et de grandes déperditions d'énergie⁶⁵.

Au-delà des actions sur le CO₂, de nombreuses autres possibilités ont été envisagées pour tenter de réguler artificiellement le climat. L'une d'elles consiste à réduire la quantité de rayonnement solaire atteignant notre planète, on citera ici à titre d'exemple un projet de la NASA des plus futuristes qui consiste à placer dans l'espace des milliards de micropanneaux, « ces micropanneaux permettraient de dévier les rayons solaires dont une partie n'atteindrait plus la Terre »⁶⁶. Enfin, l'un des aspects les plus importants de la géo-ingénierie passe par l'utilisation de polluants, tels que les aérosols, de manière à impacter le climat terrestre de façon inverse à celui du CO₂ : « *Climate control using aerosols be used to offset the effects of rising CO₂ concentrations* »⁶⁷. Il faut noter que la plupart des solutions de géo-ingénierie proposant d'agir directement sur le climat ne font pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, dans la mesure où « on ne dispose pas d'informations suffisantes pour en évaluer les coûts et les bénéfices »⁶⁸, notamment en termes de dégradation du climat. Cependant, empêcher les changements climatiques n'est pas la seule solution pour lutter contre eux. Une autre voie consiste à s'adapter à ces changements. Cette partie de la lutte contre les changements climatiques, qui encore une fois n'exclut aucunement les autres mécanismes, va se placer au niveau des symptômes du réchauffement climatique que sont la hausse des températures ou

⁶⁴ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 37.

⁶⁵ Hawkins (2010), *Op. cit.*, 479.

⁶⁶ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 36-37.

⁶⁷ David W. Keith. « Engineering the Planet », dans *Climate Change: Science and Policy* sous la dir. de Stephen Schneider. (Washington, D.C.: Island Press, 2010), 495.

⁶⁸ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 39.

l'élévation du niveau de la mer. L'adaptation couvre un éventail de mesure très vaste, définie comme « l'ensemble des évolutions d'organisations, de localisations et de techniques que les sociétés devront opérer pour limiter les impacts négatifs de ces changements et maximiser leur effet positif »⁶⁹. L'adaptation se nourrit du constat que le CO₂ « demeure une centaine d'années dans l'atmosphère avant de disparaître »⁷⁰, ce qui signifie que même si la totalité des émissions de GES mondiales venait à se tarir subitement, les impacts sur le climat perdureraient un laps de temps considérable avant un retour à l'équilibre : « quel que soit l'ampleur de nos efforts en la matière [la réduction des émissions de GES], certains impacts du changement climatique sont désormais inévitables »⁷¹. De manière générale, les mécanismes d'adaptation peuvent être divisés en deux grandes familles : tout d'abord, on retrouve les mécanismes adoptés en réaction à un ou plusieurs phénomènes liés au dérèglement climatique, dans ce cas-ci l'adaptation est « une réponse du système qui suit le changement environnemental qui la déclenche »⁷². De manière très concrète, le fait d'ériger des digues de plus en plus hautes pour contrer des inondations récurrentes est un exemple d'adaptation réactive. À l'opposé, une adaptation proactive « visera avant tout à réduire la vulnérabilité d'un système, par anticipation, en prévision de possibles perturbations »⁷³. Dans le même ordre d'idée que l'exemple précède, une adaptation proactive visera davantage à délimiter les zones à risques et à en déplacer la population, ou tout du moins à mettre sur pied un système adéquat d'alerte et d'évacuation. Les Pays-Bas peuvent être ici cités à titre d'exemple, dans la mesure où au-delà des digues et des infrastructures de protections, ils ont mis en place « un

⁶⁹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 249.

⁷⁰ Patrick Criqui, Benoît Faraco et Alain Grandjean. *Les États et le carbone*. (Paris : Presses Universitaires de France, 2009), 18.

⁷¹ François Gemenne, Alexandre Magnan et Laurence Tubiana. *Anticiper pour s'adapter : Le nouvel enjeu du changement climatique*. (Orléans: Pearson, 2010), 1.

⁷² Gemenne (2009), *Op. cit.*, 175.

⁷³ *Ibid.*, 175.

mécanisme institutionnel de prévention et d'alerte des populations qui a fait ses preuves face aux évènements extrêmes »⁷⁴.

Une des données fondamentales de l'adaptation est que les populations ne sont pas égales entre elles, c'est-à-dire que les besoins d'adaptations vont drastiquement changer en fonction de nombreux facteurs. Cette variabilité est articulée autour de la notion de vulnérabilité, qui se définit comme « le degré auquel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes »⁷⁵. En tant que tel, six facteurs ont été isolés par Gemenne, Magnan et Tubiana, comme ayant une influence significative sur la vulnérabilité d'une population, facteurs qui interagissent entre eux et dont l'influence proportionnelle varie entre chaque situation : la configuration de l'espace, la sensibilité de l'environnement, la cohésion de la société, la diversification des activités, l'organisation politique et institutionnelle et enfin les conditions de vie de la population⁷⁶. Le point crucial dans cette affirmation est que des facteurs sociaux et humains sont d'une importance non négligeable dans l'élaboration des mécanismes d'adaptations. Il est important de noter que la richesse économique et un haut niveau de développement ne permettent pas de faire l'économie de mécanismes d'adaptation : « Les pays du Nord devront également mettre en place des stratégies d'adaptation, bien que celles-ci soient très différentes de celle à développer dans le Sud »⁷⁷.

La mise en place de mécanismes d'adaptation, notamment proactifs, se heurte à un certain nombre de difficultés. Le premier est avant tout le caractère éminemment imprévisible des changements climatiques, car si la communauté scientifique tente d'élaborer des scénarios de plus en plus précis pour le climat global, « les incertitudes se démultiplient sitôt qu'on a besoin de désagréger ces informations à l'échelle

⁷⁴ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 249.

⁷⁵ Gemenne, Magnan et Tubiana (2010), *Op. cit.*, 52.

⁷⁶ *Ibid.*, 58-66 pour plus de détails.

⁷⁷ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 177.

locale »⁷⁸, car de nombreux facteurs, notamment géographiques, viennent compliquer les tentatives de prédictions. Par conséquent, toute infrastructure prévue dans le cadre d'une stratégie d'adaptation court le risque de se voir devenir inutile en cas de fausse prévision, d'où un risque important de gaspillage. Cet état de fait vient aggraver un autre obstacle à la mise en place de politique d'adaptation, le problème d'échelle : « les modèles climatiques sont orientés vers le long, voire très long terme, tandis que la décision publique s'opère le plus souvent dans une échelle de court terme. »⁷⁹.

Enfin, il est important de garder à l'esprit que l'adaptation n'est pas une solution viable sur le long terme, dans la mesure où en cas de réchauffement trop important de l'atmosphère, généralement placé autour de 4 °C d'augmentation, « les stratégies conventionnelles d'adaptations deviennent inopérantes »⁸⁰. Pour résumer, l'adaptation ne peut pas suffire si elle n'est pas accompagnée de politiques d'atténuations.

On le voit, la science propose un certain nombre de solutions pour répondre aux changements climatiques, voir pour simplement en gérer les effets les plus dommageables. Or, si l'on observe, il est vrai, un certain nombre d'initiatives spontanées un peu partout dans le globe, force est de constater que la mise en œuvre des moyens de lutte contre le changement climatique ne fait pas l'objet d'un consensus naturel. Il est donc nécessaire de se pencher sur cet état de fait.

1.2.2 Les obstacles à la lutte contre le changement climatique

Nous raisonnons ici en termes de comportement étatique individuel, c'est-à-dire indépendant de toute négociation ou tout accord international. En effet, dans l'absolu

⁷⁸ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 259.

⁷⁹ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 176.

⁸⁰ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 35.

la lutte contre les changements climatiques ne nécessite pas forcément d'accord international pour exister, dans la mesure où l'information relative à son existence, son articulation et sa prévention sont largement publicisées et donc accessibles à tous. La communauté scientifique étudiant ce sujet a d'ores et déjà établi un certain nombre d'évidences, s'appuyant sur des procédés chimiques et mécaniques clairement identifiés, pour guider l'action du corps politique. Indépendamment du contexte de changement climatique, aucun accord international n'a besoin d'obliger les pays soumis à des inondations de construire des digues pour protéger leur population, pas plus qu'il n'existe de moratoire international pour la constitution de brigades incendies partout sur la planète. Répondre aux catastrophes et aux aléas de l'environnement fait partie des processus normaux dans toute société humaine, en fonction de ses ressources et de son appréciation du vivre ensemble.

D'un point de vue strictement pratique, la transition vers un mode de vie et de production pauvre en émission de GES n'est pas impossible. Ainsi, concernant la production d'énergie, nous disposons de nombreuses autres options : bien que représentant d'autres dangers, l'alternative nucléaire permet la production de quantité colossale d'énergie électrique. D'un autre côté, les récents progrès dans les technologies éoliennes et solaires en font des possibilités parfaitement viables et dont la productivité ne fait que se renforcer au fil des années. D'autres possibilités, encore peu exploitées aujourd'hui, comme la géothermie et les piles à combustible, forment également des sources viables d'énergies électriques pour se substituer aux énergies fossiles fortement émettrices.

En outre, une partie non négligeable de notre technologie peut dès à présent être adaptée pour répondre à des exigences de non émission – ou faible émission —, mentionnons ici à titre d'exemple le développement des véhicules électriques, l'élaboration de logement à faible empreinte carbone ou la recherche vers une production agricole moins émettrice.

La raison pour laquelle les sociétés humaines ne se sont pas converties spontanément vers un modèle réduisant drastiquement les émissions de GES est avant tout une question de ressources, qu'il ne faut pas confondre avec une simple question d'argent. Certes, depuis le début de la problématique climatique, les médias ont largement répété l'importance de l'économie et pointé du doigt tel ou tel groupe industriel pour son hostilité à toute action vers une réduction des émissions de GES, mais le problème est plus profond, fondamentalement ancré dans la logique même de notre mode de vie. Les énergies fossiles sont par nature plus faciles à exploiter, à transformer et à stocker que leur homologue non émettrice. De manière assez paradoxale, ces énergies non renouvelables, souvent prises à témoin comme l'illustration de la limite des ressources de la terre face à une croissance illimitée, sont dans le contexte des changements climatiques beaucoup trop abondants. Concernant le pétrole, il a « les réserves prouvées les plus faibles au regard de sa consommation : quarante années de consommation actuelle »⁸¹, ce qui constitue néanmoins une quantité colossale de CO₂, largement suffisante pour alimenter une élévation significative de la température de l'atmosphère. Quant au charbon, dont l'usage a d'ores et déjà supplanté celui du pétrole, on estimait en 2008 les réserves mondiales exploitables à 800 milliards de tonnes⁸², bien assez pour alimenter notre système énergétique jusqu'à ce que le réchauffement de l'atmosphère atteigne des proportions cataclysmiques. Et bien entendu, ce constat ne prend pas en compte l'éventualité des découvertes de nouveaux gisements, ni de nouveaux moyens de raffinage ou d'exploitations de gisements considérés comme inaccessibles. En effet, il est important de conserver à l'esprit que la notion d'épuisement ou de raréfaction des ressources énergétiques est éminemment relative et peut évoluer : l'exemple qui est le plus fréquemment cité est indubitablement le pétrole, dont les hausses parfois spectaculaires des prix ont entraîné le développement de nouvelles technologies d'exploitation et de raffinage : « *while the cost are always initially higher, its is*

⁸¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 71.

⁸² Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 48.

possible to extract ever more oil from unconventional –that is difficult-to-access- or lower quality- oil and gas reserves »⁸³. En suivant cette logique, il est très probable que chaque palier de la hausse des prix de l'énergie provoquée par la raréfaction des ressources amène de nouvelles innovations, ou à minima l'exploitation de gisements auparavant délaissés, comme ceux situés au fond des océans.

Ainsi, la transition d'un modèle énergétique émetteur ne se fera pas sous la contrainte de l'épuisement des ressources, ou du moins pas dans un contexte temporel favorable à la lutte contre les changements climatiques.

Cette absence de contrainte structure la question des changements climatiques : il est certes possible d'adapter notre technologie et nos modes de vie, comme nous l'avons déjà précisé plus haut, mais il ne s'agit pas là de la voie de moindre résistance. Une telle évolution nécessite des ressources supplémentaires, surtout du point de vue énergétique. Le refus d'allouer ces ressources peut être de nature objective, c'est le cas de certains pays en développement dont le recours aux énergies fossiles et à la technologie préexistante est davantage une question de survie que de choix, ou répondre à des choix stratégiques, voire purement comptables : « Certaines émissions sont plus faciles à réduire que d'autres, et le coût des réductions varie grandement selon le secteur considéré »⁸⁴. Or les ressources, notamment financières, ne sont jamais suffisamment abondantes.

La conjonction de l'absence de contrainte naturelle et du problème des ressources concourt à empêcher toute évolution spontanée des sociétés humaines vers un modèle satisfaisant du point de vue climatique. Ce qui implique que cette évolution ne pourra être que le fruit d'une volonté concertée de la part de l'appareil politique, entendue au sens large. Cependant, le fait est que le contexte international, largement axé autour de la compétition, est loin d'être favorable à une telle évolution.

⁸³ Bryne Purchase. *Navigating on the Titanic: Economic Growth, Energy, and the Failure of Governance*. (Kingston: McGill-Queen's University Press, 2013), 47.

⁸⁴ Gemeine (2009), *Op. cit.*, 142.

CHAPITRE II

UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE COMME SOLUTION À L'IMPASSE CLIMATIQUE AU NIVEAU GLOBAL

En l'état actuel de la science, l'objectif premier de toute action de lutte contre les changements climatiques est de réduire de manière significative, pour ne pas dire drastique, les émissions de GES au niveau mondial. La négociation climatique sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée et s'efforce encore d'atteindre ce but, mais elle s'avère impuissante à dépasser un contexte défavorable.

2.1 L'échec de la négociation climatique dû a un contexte défavorable

2.1.1 L'échec de la CCNUCC-Kyoto

Comme nous l'avons déjà souligné, la lutte contre les changements climatiques doit fondamentalement être menée au niveau global. En effet, le climat étant par nature indifférent aux frontières édictées par les êtres humains, d'un point de vue scientifique c'est uniquement la comptabilité des émissions mondiales qui comptent. C'est l'Organisation des Nations Unies qui s'est toute naturellement saisie de ce sujet, comme elle l'avait fait – avec succès – pour la question de la protection de la couche d'ozone, en organisant l'adoption du protocole de Montréal en 1987 qui a « graduellement interdit l'usage des gaz fluorés de la famille des CFC et HCFC, utilisés dans les vaporisateurs, les climatiseurs et dans l'industrie du froid »⁸⁵ et dont l'impact a été extrêmement important. La lutte contre les changements climatiques a ainsi pris son essor avec la Convention-cadre des Nations Unies contre le changement

⁸⁵ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 80.

climatique de 1992, signée au sommet de la terre de Rio par plus de 190 pays membres⁸⁶ et mise en œuvre par le Protocole de Kyoto de 1997. Selon le texte du protocole, le régime CCNUCC-Kyoto « engage les pays industrialisés à réduire leurs émissions de GES de 5 % en 2012 par rapport à 1990 »⁸⁷. La charge principale de Kyoto repose donc sur les pays industrialisés jusqu'à 2012, puis les autres États partis à la convention devaient se voir imposer des objectifs par la suite. Pour atteindre l'objectif de réduction des GES, le Protocole de Kyoto n'impose aucune « obligation de moyen »⁸⁸, c'est-à-dire qu'il laisse les États parties libres de réduire leurs émissions selon les moyens qu'ils jugent les plus appropriés. Néanmoins, le Protocole de Kyoto prévoit un certain nombre de mécanismes pour accentuer la flexibilité du dispositif, comme son article 6 qui « crée la possibilité d'un échange entre États, et par délégations, entre acteurs privés (entreprises), des Unités de réduction des émissions (URE) qui sont la "monnaie" principale du Protocole de Kyoto »⁸⁹. Le principe est simple : chaque État partie à la convention reçoit un plafond d'émission, calculé en tonne de CO₂ selon l'année de référence 1990. Si un État partie n'atteint pas ce plafond d'émission, il a la possibilité de vendre ses droits d'émissions à un autre État partie ayant déjà atteint son plafond et désireux d'émettre davantage, notamment pour le développement de son activité économique. On parle ici d'un marché carbone ou encore de mécanismes de « *cap and trade* », qui s'appuie sur la grande hétérogénéité des niveaux d'émissions et du fait que le lieu d'émission des GES est indifférent du point de vue des changements climatiques. Les plafonds d'émissions en eux-mêmes ont été le fruit de longues négociations et sont le résultat de compromis politiques, « notamment entre les pays développés et ceux de l'ex-bloc soviétique »⁹⁰, davantage que le reflet d'un consensus scientifique, certains étant beaucoup plus élevés que ce que la science aurait préconisé. En tant que tel, l'impact

⁸⁶ M. Mace. « International Treaties », dans *Climate Change: Science and Policy* sous la dir. de Stephen Schneider. (Washington, D.C.: Island Press, 2010), 221.

⁸⁷ Abbas (2010), *Op. cit.*, 11.

⁸⁸ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 63.

⁸⁹ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 184.

⁹⁰ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 63.

réel du Protocole de Kyoto fait encore largement débat parmi les auteurs, mais le fait est que du strict point de vue des réductions des émissions de GES, le régime CCNUCC-Kyoto n'a pas réussi à atteindre ses objectifs. Tout d'abord, la mise en œuvre du protocole va être retardée par le retrait des États-Unis de la convention en 2001, paralysant son entrée en vigueur en le privant d'une portion conséquente des émissions mondiales. Il faudra alors attendre l'automne 2004, lorsque « la Russie annonce qu'elle va ratifier le Protocole, ce qui permettra une entrée en vigueur à l'hiver 2005 »⁹¹. Au-delà du simple retard, le retrait des États-Unis va priver le Protocole de Kyoto de son efficacité, dans la mesure où ils étaient dans le compromis initial les principaux acquéreurs de permis d'émissions, des pays comme la Chine et l'Inde étant dégagés de toutes obligations. Sans entrer dans le détail des négociations ayant abouti à ce résultat, force est de constater que la version du Protocole de Kyoto entrée en vigueur en 2004 n'impose aucune réduction significative : « Il n'a pas été conçu pour mordre sur les émissions des pays émergents, devenu les moteurs de la croissance des émissions mondiales. Du fait du retrait américain, Kyoto ne permettra pas non plus d'infléchir celles des pays d'industrialisation ancienne »⁹². Néanmoins, le régime CCNUCC-Kyoto a survécu à l'échec de ses objectifs et continue d'être le cadre principal, voire exclusif de la lutte contre les changements climatiques au niveau global. Cette volonté de la communauté internationale de voir perdurer le régime CCNUCC-Kyoto au-delà de la date prévue en 2012 s'est vue affirmée au travers des engagements pris au sein des conférences des parties (COP) organisées régulièrement pour faire avancer la négociation climatique. Ainsi, la conférence de Bali, de décembre 2007, est jugée fondamentale, car elle a relancé une négociation climatique jugée quasiment moribonde, dans la mesure où c'est à cette occasion que les parties ont « lancé un processus de négociation pour déterminer les règles qui s'appliqueront après 2012 »⁹³, processus qui devait être finalisé à la COP de

⁹¹ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 104.

⁹² De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 75.

⁹³ *Ibid.*, 42.

Copenhague en 2009. Le fait est que la COP de Copenhague demeure à ce jour très controversée et souvent citée pour illustrer les paradoxes d'une négociation climatique qui se perpétuent sans parvenir à obtenir des accords réellement décisifs. Ainsi, l'un des constats les plus partagés est avant toute une déception. En effet, la COP de Copenhague était assez largement attendue comme un tournant majeur devant mettre en place des accords contraignants pour l'après-Kyoto, mais aucun accord de ce type n'a été pris. Sans entrer dans le détail des raisons de cet échec, on peut rappeler que la plupart des auteurs soulignent que « la logique des rapports de forces et des intérêts nationaux l'a emporté sur le pari de transformation des économies »⁹⁴. Cela n'a pas empêché certains auteurs de voir dans cette conférence un certain succès, vu que la négociation climatique ne fut pas définitivement enterrée à cette occasion : « Mais il eut toutefois un accord, qu'il faut prendre plutôt comme un point de départ afin de constituer le nouvel édifice de la politique climatique internationale »⁹⁵. Cette philosophie va perdurer, dans la mesure où « la conférence de Cancún en 2010 (16e COP) n'a pas permis une avancée significative »⁹⁶, pas plus que les conférences de Durban (2011) et de Doha (2012), dont les seuls accords notables auront été la mise en place d'une plate-forme de négociation pour un nouvel accord qui « remplacerait le Protocole de Kyoto et entrerait en vigueur en 2020 »⁹⁷, et pourtant, cette négociation climatique demeure l'unique vecteur de lutte contre le changement climatique au niveau global.

Il existe de très nombreux enseignements à tirer de l'échec du régime CCNUCC-Kyoto, mais celui qui va nous intéresser tout particulièrement est la permanence de

⁹⁴ Gemenne, Magnan et Tubiana (2010), *Op. cit.*, 72.

⁹⁵ Patrick Criqui. « Les engagements pris à Copenhague et la question de la comparabilité des efforts ». *Responsabilité et Environnement*, vol. 59, (2010), 1.

⁹⁶ Moïse Tsayem-Demaze. « L'avenir obscur du Protocole de Kyoto ». *L'Espace géographique*, vol. 41, no 4 (2012), 371.

⁹⁷ Alex Bastin. « Négociations climatiques internationales : l'impasse ou le sursaut ». *Revue internationale et stratégique*, vol. 90, no 2 (2013), 20.

considérations géopolitiques au sein de la négociation climatique, partageant la scène internationale selon des lignes de force étonnamment semblables à celle existant dans d'autres négociations.

2.1.2 La permanence d'un contexte défavorable à la coopération internationale au niveau global

L'examen de la négociation du régime CCNUCC-Kyoto est dominé par l'apparente incapacité des États-nations d'arriver à un accord contraignant concernant la réduction des émissions de GES. De nombreux auteurs, tels que De Perthuis ou encore Criqui, s'appuient sur les enseignements de la théorie réaliste et tout particulièrement le concept de défense de l'intérêt national, tel que défini par Morgenthau, pour expliquer cet état de fait : dans un monde où l'activité économique est encore très largement dépendante des énergies fossiles, toute réduction des GES ne peut se faire qu'à un coût relativement important pour l'économie du pays en question. Or, de la même manière que le point d'émission des GES est indifférent sur le phénomène de changement climatique, toute réduction affectera l'intégralité de l'atmosphère et les bienfaits en sont donc théoriquement répercutés sur l'ensemble des États du globe. On rejoint ici le fameux « dilemme du prisonnier »⁹⁸ de la théorie classique dans la mesure où si tous les États ont un intérêt évident à coopérer dans le but de lutter contre le changement climatique, la tentation est forte de continuer à émettre des GES pour soutenir sa propre activité économique en profitant du fait que les autres États sont handicapés par leurs efforts. Ainsi, on observe qu'au sein de la négociation climatique, « les États réunis là prenaient part à une immense version multijoueurs du dilemme du prisonnier. Comme d'habitude, les "prisonniers n'y ont

⁹⁸ Alex Macleod. « Le réalisme classique », dans *Théories des relations internationales : Contestations et résistances* sous la dir. de Alex Macleod et Dan O'Meara. (Outremont: Athéna Éditions, 2010), 71.

pas coopéré” »⁹⁹. Mais au-delà de la simple méfiance ou rivalité systémique découlant de la nature fondamentalement anarchique des relations internationales, on peut observer au sein de la négociation climatique un certain nombre de rapports de force davantage socialement construits que naturels. La négociation climatique n'existe pas indépendamment du contexte géopolitique, c'est-à-dire que bien qu'elle évolue au sein d'un cadre diplomatique qui lui est propre, avec une architecture institutionnelle spécifique, elle subit l'influence des autres négociations et, de manière plus large de ce que l'on nomme la politique internationale. Or l'une des réalités les plus importantes au sein de la scène internationale demeure la division du monde entre pays développés et pays en développement, le fameux « tiers monde » du temps de la guerre froide. Bien que les lignes de démarcation aient sensiblement évolué depuis 1990, force est de constater que la division n'a rien perdu de sa pertinence, et qu'elle s'applique fort bien au sein de la problématique climatique. En effet, il n'est pas exagéré de dire que toute puissance industrielle se base avant tout sur des émissions de GES, passées ou présentes : « Les pays industrialisés ont construit leur développement à partir de droit implicite d'usage de l'atmosphère »¹⁰⁰. Bien entendu, il s'agit là d'une vision schématique souffrant d'exception, mais dans l'ensemble les observateurs notent qu'il « y a une corrélation forte entre le niveau de développement des pays et le montant de leurs émissions par tête »¹⁰¹. Dès le départ, le régime CCNUCC-Kyoto a entendu tenir compte des inégalités de développement nord-sud, insistant sur le principe de « responsabilité commune, mais différenciée »¹⁰² se traduisant dans les faits par un effort plus grand demandé aux pays développés en raison d'une responsabilité historique. En effet, ce sont les pays industrialisés, c'est-à-dire occidentaux, qui portent la responsabilité d'une grande partie des émissions passées depuis le début de l'Anthropocène, qui prend place avec la révolution industrielle aux alentours de 1800. À cela s'ajoute une volonté de

⁹⁹ Steven Stoft. *Dépasser Copenhague : Apprendre à coopérer*. (Paris: l'Harmattan, 2010), 10.

¹⁰⁰ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 198.

¹⁰¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 57.

¹⁰² Protocole de Kyoto. (1997, 11 décembre). 2302 R.T.N.U. 148.

« “laisser de la place” aux besoins légitimes de développement »¹⁰³. L’une des évolutions les plus souvent évoquées est que ces considérations de développement, et notamment les négociations nord-sud, vont prendre une part de plus en plus importante au sein de la négociation climatique : « discussion entre puissances industrialisées à ses débuts, la négociation est devenue un véritable dialogue nord-sud. »¹⁰⁴.

Or la division nord-sud tient davantage de l’opposition perpétuelle, voire de principe, que d’un vrai espace de dialogue, avec une instrumentalisation extrêmement poussée, « *relations between these two groups are overwhelmingly characterized by suspicion and misunderstanding, and seasoned commentators have observed that relations are, if anything, getting worse.* »¹⁰⁵.

L’examen de la négociation climatique montre clairement que celle-ci est profondément influencée par des considérations de puissance et de défense des intérêts particuliers, souvent au mépris ou en totale contradiction avec les véritables enjeux climatiques : un exemple tout à fait parlant est offert par les membres de l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui sont pointés du doigt pour avoir une stratégie d’obstruction au sein de la négociation climatique « *principally by blocking the discussion of ideas, issues and information, and by deliberately fomenting mistrust between industrialized and developing countries* »¹⁰⁶. Il est intéressant de noter que cette stratégie est mise en œuvre de façon méthodique, avec un noyautage avancé du groupe des pays émergents dont ils se font régulièrement les porte-parole, profitant de l’absence de moyen de ceux-ci pour monopoliser les places de délégués, ainsi qu’en utilisant une rhétorique très forte plaçant l’intégralité de la responsabilité climatique sur les consommateurs historiques d’énergie fossile.

¹⁰³ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 92.

¹⁰⁴ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 223.

¹⁰⁵ Depledge (2006), *Op. cit.*, 4.

¹⁰⁶ *Ibid.*, 12.

De l'autre côté du spectre de la négociation, on observe une répugnance très marquée des pays industrialisés à financer des modes de développement moins émetteur pour les pays en développement. En effet, le régime CCNUCC-Kyoto s'est longuement efforcé de dépasser ce clivage, notamment en proposant des mécanismes de financements et de transfert de technologie permettant aux pays en développement de subvenir à leur besoin par le biais de technologie n'émettant que peu de GES. On citera ici pour l'exemple le mécanisme de développement propre (MDP), engagement phare du Protocole de Kyoto pour inciter les pays en développement à adopter des projets peu émetteurs. Le principe est des plus simples : les projets peu émetteurs devaient « sous certaines conditions, être rémunérés par des crédits carbone »¹⁰⁷, crédits pouvant ensuite être revendu sur le marché établi par les accords de Kyoto. Pourtant, force est de constater qu'il n'a rencontré qu'un succès des plus mitigés : « le MDP ne participe que très peu au développement des pays concernés. Moins de la moitié des projets financés sont accompagnés de transfert de technologie »¹⁰⁸.

De surcroît, il n'est pas excessif de rappeler qu'une partie de la rhétorique de certains États contre le Protocole de Kyoto s'est articulée autour du poids économique de l'application du protocole, jugé non viable à moyen et long terme : « payer les autres coûte cher »¹⁰⁹.

En allant encore plus loin, on observe également un autre phénomène dépassant la simple obstruction ou la répugnance à s'investir pleinement dans la lutte contre les changements climatiques : il s'agit du dévoiement pur et simple des mécanismes du régime CCNUCC-Kyoto à des fins d'enrichissements. Or, il s'agit là d'un constat qui est fait à tous les niveaux : si de nombreux observateurs déplorent les fraudes autour de la mise en œuvre des mécanismes de flexibilités¹¹⁰, il faut garder à l'esprit que l'un des constats les plus unanimement partagés sur le Protocole de Kyoto concerne les

¹⁰⁷ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 118.

¹⁰⁸ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 129.

¹⁰⁹ Stoff (2009), *Op. cit.*, 85.

¹¹⁰ *Ibid.*, 85-88.

quotas alloués à la Russie et l'Ukraine, jugés largement excessifs, et n'ayant pas d'autres buts que de faire entrer ces pays dans le régime de la CCNUCC en leur « faisant miroiter des perspectives d'entrées financières appréciables via les mécanismes de flexibilité »¹¹¹. Au-delà du non-sens climatique représenté par l'absence d'objectif de réductions contraignantes pour ces deux pays, chacun d'entre eux émettant des quantités de GES conséquentes dans l'atmosphère, on retrouve encore ici des éléments de géopolitique s'étant insérés dans la question climatique, là où il n'aurait de prime abord pas eu leur place. En effet, les dirigeants russes rejoignaient ceux des États-Unis dans leur volonté de ne pas être soumis à la moindre contrainte, mais ils ont vu dans la négociation climatique une opportunité de profit. Ce en quoi ils ont eu raison, dans la mesure où outre l'absence de contrainte au sein du protocole en lui-même, elle obtient en échange de sa ratification le soutien des pays européens à son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui lui faisait encore défaut : « la Russie négocia donc sa ratification contre son accession à l'OMC »¹¹². Des comportements de ce type au sein de la négociation climatique semblent indiquer que le contexte de concurrence exacerbé qui règne au sein de la scène internationale, couplé au poids de l'histoire et des oppositions passées, demeure un obstacle infranchissable pour une coopération globale efficace.

En définitive, la négociation climatique telle que nous la connaissons est non seulement dans une impasse, mais s'est également engagée dans une voie qui semble compromettre durablement tous progrès, au moins en matière de réduction effective des émissions de GES. Dans le même temps, la communauté scientifique ne cesse de nous alerter sur l'urgence d'agir, accumulant toujours plus de preuves et de projections sur les désastres à venir. Pour cette raison, de nombreux chercheurs

¹¹¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 63.

¹¹² Gemenne (2009), *Op. cit.*, 118.

venant de tous les horizons, à la fois économiques, scientifiques ou sociaux, proposent de nombreuses alternatives pour pallier cette carence.

2.1.3 L'absence d'alternative viable

À l'heure actuelle, la problématique climatique est encore largement appréhendée sous le spectre économique. Pour beaucoup d'économistes et de penseurs, le problème actuel n'est issu que d'un dérèglement du marché : « Si le marché nous fournit une information erronée, nous prenons de mauvaises décisions ; c'est exactement ce qui s'est produit jusqu'à maintenant »¹¹³. L'idée étant qu'il suffirait d'adjoindre au modèle économique actuel la *vérité environnementale*, en prenant en compte le fait que le climat n'est pas inaltérable, c'est-à-dire de mettre fin d'une manière ou d'une autre à « la gratuité des biens environnementaux »¹¹⁴. Le régime CCNUCC-kyoto, s'il ne fait pas explicitement mention de cette approche, s'en inspire grandement. Néanmoins, de nombreux auteurs estiment que la régulation économique demeure un instrument de choix pour la lutte contre le changement climatique, avançant le fait que l'échec du protocole de Kyoto n'est dû qu'à l'utilisation de mauvais outils. Ainsi, l'une des solutions alternatives les plus fréquemment proposées pour pallier l'échec de la négociation CCNUCC-Kyoto est sans conteste la mise en place d'une taxe carbone, voire d'une fiscalité verte, à l'échelle mondiale ou partielle, pour « appliquer le principe de pollueur-payeur »¹¹⁵. Bien entendu, l'expression *taxe carbone* renvoie ici à une expression générique désignant toute forme de fiscalité carbone prenant la forme d'une taxe plutôt qu'un quota d'émissions, sans référence aucune à toute politique fiscale actuelle d'un quelconque État. Cette solution a l'avantage de contourner le problème de la défiance

¹¹³ Brown (2011), *Op. cit.*, 218.

¹¹⁴ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 78.

¹¹⁵ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 226.

des pays en développement en plaçant l'intégralité des mécanismes entre les mains des pays développés, représentant l'essentiel du marché mondial, libres de procéder à la mise en place de la taxe sur les biens pénétrant et quittant leurs frontières. Cette suggestion a fait l'objet de nombreux développements extrêmement poussés sur sa viabilité économique¹¹⁶, allant jusqu'à prévoir ses implications auprès de l'OMC et de l'opportunité pour celle-ci de développer une politique climatique stratégique¹¹⁷. La taxe carbone, si elle a indéniablement ses partisans, ne manque pas de détracteurs, Stoft n'hésitant pas à affirmer que le regain de popularité de la taxe carbone émane moins de ses qualités économiques, mais « plutôt [des] difficultés inhérentes aux quotas pour parvenir à un accord politique et au fait qu'ils ouvrent potentiellement la voie à la subversion et à la corruption »¹¹⁸. Plus généralement, on reproche à cette approche de prendre trop souvent une forme purement fiscale, voire budgétaire, et de ne pas influencer suffisamment les acteurs économiques, qui se bornent à répercuter sur le consommateur le surcoût issu de la taxe carbone. Néanmoins, au-delà des difficultés techniques de mise en place et des objections qui pourraient être formulées en termes de justice, force est de constater que l'idée d'une taxe carbone se heurterait fatalement aux mêmes problèmes que le mécanisme de cap-and-trade prévu par le protocole de Kyoto : aucun acteur économique n'acceptera de payer. La négociation climatique a largement démontré la très grande répugnance des États à mettre une charge supplémentaire sur leur activité économique, qu'il s'agisse des pays industrialisés ou de pays en développement, tout comme la prééminence de la compétition. La taxe carbone est sans nul doute un puissant outil économique de régulation, mais sans une volonté politique clairement établie des États, elle n'a que peu de chance d'être réellement pertinente d'un point de vue climatique : « personne

¹¹⁶ Voir Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, chapitre 6.

¹¹⁷ Abbas (2010), *Op. cit.*, 82-89.

¹¹⁸ Stoft (2009), *Op. cit.*, 148.

n'aime payer le prix fort. Les États ne raisonnent pas autrement lorsqu'il s'agit de carbone »¹¹⁹.

Le problème de l'absence de volonté politique pour lutter efficacement contre les changements climatiques a généré des propositions alternatives, faisant notamment appel à la science, et plus particulièrement la technologie. À l'extrémité du spectre se trouve l'attentisme pur et simple, laisser les générations futures gérer la dégradation environnementale quand elle se matérialisera. Au-delà du caractère extrêmement optimiste, voire simpliste de cette proposition, elle est souvent défendue en vertu du fait que « l'incertitude sur le rythme, l'étendue et le degré d'irréversibilité du changement climatique reste grande »¹²⁰. Néanmoins, la communauté scientifique insiste sur le fait que ces incertitudes ne s'appliquent pas aux mécanismes de changements climatiques, clairement identifiés et compris, mais « dépendent essentiellement des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, qui sont dépendants des décisions humaines présentes et futures »¹²¹.

Ensuite, il convient de revenir sur le cas tout particulier de la géo-ingénierie, discipline qui a pris une importance considérable à l'aune de l'échec de la CCNUCC-Kyoto, malgré les réserves que nous avons précédemment évoquées. En effet, si l'article de Paul Crutzen en 2006¹²², considéré comme l'entrée officielle de la géo-ingénierie au sein du débat climatique, a reçu un accueil extrêmement sévère de la part de ses confrères, trois ans ont modifié la situation : « *By early 2009, three years after Paul Crutzen opened the floodgates, more than half of leading scientists who responded to a poll by the Independent newspaper agreed that "the situation is now so dire that we need a backup plan"* »¹²³. Désormais, la géo-ingénierie est considérée comme une solution à part entière, relayée par « an emerging lobby group of

¹¹⁹ *Ibid.*, 153.

¹²⁰ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 38.

¹²¹ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 16.

¹²² Clive Hamilton. *Earthmasters: the dawn of the age of climate engineering*. (Padstow: Yale University Press, 2013), 15.

¹²³ *Ibid.*, 16.

scientists, investors and political actors »¹²⁴. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'une solution peu satisfaisante de l'avis de la communauté scientifique, d'abord en raison de l'incertitude précédemment évoquée qui entoure toujours cette discipline « The complexity of the Earth system is almost inconceivably deep. Even with leaps in understanding over the next decades, a cascade of unanticipated consequences from intervention seems inevitable »¹²⁵. Une autre objection de taille qui s'élève contre le recours à la géo-ingénierie comme solution principale aux changements climatiques prend sa source dans le fait que la plupart des propositions représentent des coûts faramineux et qui surtout devront prendre place sur le moyen et long terme pour réguler en permanence le climat. De ce point de vue se pose la double question du financement, et de la mise en œuvre, ainsi que des questions éthiques concernant le contrôle du climat et des conflits qui pourraient en résulter. Il est malheureusement très probable, au vu de l'actuelle inaction de la communauté internationale sur la réduction des GES, que l'humanité ait recours à la géo-ingénierie pour minimiser ou pallier certains effets du réchauffement climatique, mais celle-ci n'apparaît définitivement pas comme une solution viable pour résoudre la problématique climatique en elle-même. En définitive, toutes les solutions alternatives s'appuyant sur l'économie ou la science se heurtent à ce double problème du financement et de l'ampleur de la mise en œuvre. Il apparaît qu'aucune solution ne peut être trouvée à un problème aussi fondamental que les changements climatiques sans le concours actif de la sphère politique, en d'autres mots des États eux-mêmes.

L'une des solutions proposées est de repenser complètement notre modèle de gouvernance, en mettant en place un « système de gouvernance climatique globale »¹²⁶ afin de chapeauter les actions nationales et internationales pour assurer la cohérence du dispositif, en fournissant des services d'évaluations et de surveillance des initiatives. On est ici dans une vision incitative, essayant de pousser les États sur

¹²⁴ *Ibid.*, 107.

¹²⁵ *Ibid.*, 116.

¹²⁶ Abbas (2010), *Op. cit.*, 101.

le long terme vers la mise en place de mécanismes nationaux de lutte contre les changements climatiques. L'idée est intéressante, mais se marie mal avec le caractère urgent de la nécessité d'agir et surtout l'ampleur colossale des efforts à consentir, et ne permet pas de dépasser le problème du dilemme du prisonnier que ce soit au niveau des États que des acteurs économiques en eux même. Pour que cette proposition devienne réellement pertinente, il faudrait que la plupart des États aient d'ores et déjà mis en œuvre un certain nombre d'initiatives et de programmes de lutte contre les GES. Or, sauf exception, ceux-ci sont soit encore embryonnaires, soit totalement absents.

Enfin, une des idées alternatives qu'on retrouve de plus en plus fréquemment met en avant les accords interétatiques limités, régionaux ou même bilatéraux. L'idée étant que « la globalité du problème n'impose en rien une action globale et multilatérale soutenue par un traité ambitieux, universel et formel »¹²⁷. De nombreux auteurs ont ainsi promu des organisations comme le forum des grands émetteurs, ou encore un G2 articulé autour d'une coopération renforcée entre la Chine et les États-Unis : « le G2 n'est pas seulement le club des deux premières puissances économiques du monde. Il est également celui des deux premiers émetteurs de gaz à effet de serre du monde »¹²⁸. Cette voie est extrêmement prometteuse, mais ne peut s'appliquer qu'en des cas très précis : comme nous l'avons vu, la problématique climatique n'existe pas en dehors de la scène géopolitique internationale. La RPC et les États-Unis, pour reprendre cet exemple, partagent certes un taux d'émissions élevé de GES qui pourrait les rapprocher du point de vue de la responsabilité climatique, mais n'en demeurent pas moins des rivaux sur les plans stratégique, économique, voire militaire ce qui rend difficile toute collaboration profonde entre ces deux¹²⁹. Il ne faut pas

¹²⁷ Abbas (2010), *Op. cit.*, 97.

¹²⁸ Jean-Paul Maréchal. *Chine/USA : Le climat en jeu*. (Paris: Choiseul, 2011), 24.

¹²⁹ À ce titre, le très récent accord entre la RPC et les USA annoncé le 12 novembre est révélateur : bien qu'il s'agisse indéniablement d'un pas dans la bonne direction, ses objectifs demeurent limités et ils ne suffiront certainement pas à régler la problématique climatique comme certains auteurs aimeraient voir le G2 le faire. Source: United States of America. Office of the Press Secretary. U.S. -

perdre de vue que l'action sur le climat est par nature sur le long terme, avec de surcroît un rôle proactif conséquent si elle devait être l'apanage de deux États seulement, qui devraient de fait assumer les errements climatiques du reste de la planète tout en tentant de la convertir à son point de vue. Une telle entreprise ne laisserait que peu de place aux dissensions internes. La négociation climatique sous le régime CNUCC-Kyoto a largement démontré qu'il ne suffisait pas d'occuper la même place vis-à-vis des émissions de GES pour devenir alliés objectifs, on pourra citer ici les dissensions récurrentes au sein du BRICS (Brazil, Russia, India, China, and South Africa) ou du G-77. Si les acronymes et les rassemblements formels ou informels se sont multipliés tout au long de la négociation climatique de ces vingt dernières années, aucun leader décisif n'a encore émergé à ce jour. Dans le même ordre d'idée, on peut citer le cas de l'Union européenne qui malgré un positionnement résolument en faveur de Kyoto et un poids économique loin d'être négligeable, continue à être vu comme un acteur de peu d'influence au sein de la problématique climatique dans son ensemble :

L'Union européenne (à 27) pèse un quart du PIB mondial et devrait jouer un rôle majeur dans l'élaboration d'un ordre international plus juste. Malheureusement, les divergences d'appréciation entre ses membres sur le climat, la monnaie, la défense, le lien transatlantique..., l'empêchent de transformer sa construction institutionnelle unique au monde en volonté politique.¹³⁰

En définitive, de nombreuses solutions ont été proposées pour pallier l'échec de la coopération internationale sous le régime CNUCC-Kyoto, allant du simple remodelage du système actuel à l'avènement d'une nouvelle gouvernance mondiale, en passant par l'usage de nouveaux outils économiques et technologiques. Néanmoins, ces solutions ne s'attaquent pas au cœur du problème rencontré par la négociation climatique, l'impossibilité des États de collaborer efficacement entre eux

China Joint Announcement on Climate Change. En ligne. (Washington D.C.: The White House, 2014). <<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/11/11/us-china-joint-announcement-climate-change>>. Consulté le 10 décembre 2014.

¹³⁰ Maréchal (2011). *Op. cit.*, 12.

et leur réticence à se voir imposer des contraintes extérieures. L'une des pistes les plus prometteuses pour contourner cet état de fait propose de promouvoir l'action d'un nombre restreint d'États, reprenant l'idée apparemment raisonnable qu'il est plus facile de s'accorder en nombre restreint qu'au sein d'une multitude. Cette vision puise ses racines dans le constat qui veut que si l'on s'accorde à dire que l'entrée dans l'Anthropocène est le fait d'un nombre limité d'États, il est alors possible qu'un groupe d'États puisse peser d'une manière significative sur le climat afin d'en enrayer les changements. Cependant, la scène internationale est un théâtre extrêmement complexe, avec un passif et une histoire dont le poids est loin d'être négligeable. Les alliances et les rivalités sont rarement le fruit de facteurs superficiels, ou sur des domaines limités, aussi importants qu'ils puissent être. De fait, si l'idée d'une coopération régionale de lutte contre les changements climatiques est une piste certainement viable et pertinente pour pallier la carence persistante d'accord global sur le sujet, elle devra impérativement s'appuyer sur des assises beaucoup plus fondamentales que les niveaux d'émissions de GES ou le niveau de développement.

C'est dans ce contexte que le concept de communauté de sécurité environnementale vient offrir une alternative intéressante et une piste de réflexion inédite, en articulant la construction régionale autour des valeurs fondamentales d'une communauté.

2.2 L'hypothèse des communautés de sécurité environnementale

Les communautés de sécurité sont un concept élaboré durant la guerre froide pour expliquer l'émergence des organisations telles que l'OTAN. Ce concept met en lumière la possibilité d'une alliance plus profonde que le simple partenariat militaire ou économique, et qui pourrait être pertinente dans le cadre de la problématique

climatique. C'est cette pertinence que nous allons examiner, ainsi que sur les éventuelles articulations possibles.

2.2.1 La possibilité d'une communauté de sécurité environnementale

Le concept des communautés de sécurité a été élaboré par Karl Deutsch comme explication à l'apparition et la pérennité de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Fondamentalement, ce concept désigne une zone géographique donnée à l'intérieur de laquelle les populations et leurs appareils étatiques correspondants ont choisi de ne plus avoir recours à la force armée comme moyen de règlement des conflits : « *A security community, therefore, is one in which there is real assurance that the member of that community will not fight each other physically, but will settle their dispute in some other way* »¹³¹. Ceci étant dit, ce non-recours à la force armée n'apparaît pas spontanément, il est le fruit du partage d'un ensemble de normes et de valeurs donné qui sont le ciment de la communauté de sécurité : « *Security communities are bound together by compatible core values, shared languages and institutions, and a degree of shared identity* »¹³². Adler et Barnett insisteront également sur l'importance de la confiance au sein des relations entre les différents membres : « *the key role played by trust, correctly theorized as the second constitutive foundation of security communities* »¹³³. Ce concept va à l'encontre de l'idée de l'état naturel d'anarchie dans les relations internationales, pourtant considéré comme « une donnée immuable pour tous les réalistes classiques »¹³⁴, au profit d'une vision constructiviste voulant que l'état d'anarchie qui règne objectivement sur la

¹³¹ Karl Deutsch et al., *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*. (Princeton: Princeton University Press, 1968), 5.

¹³² Alex Bellamy, *Security Communities and their Neighbours: Regional Fortresses or Global Integrator?* (Chippenham: Antony Rowe Ltd, 2004), 7.

¹³³ Vincent Pouliot, « The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities », *International Organization*, vol. 62, (2008), 278.

¹³⁴ Macleod (2010), *Op. cit.*, 71.

scène internationale soit avant tout une construction sociale et puisse par là même être dépassé si une autre construction venait à survenir.

Une communauté de sécurité peut naître par construction ou par amalgame, et c'est ce second point que nous allons retenir dans la mesure où nous postulons une certaine stabilité sur la scène internationale. Karl Deutsch énonce neuf conditions considérées comme essentielles pour l'apparition d'une communauté de sécurité par amalgame :

*(1) Mutual compatibility of main values; (2) a distinctive way of life; (3) expectations of stronger economic ties or gains; (4) a marked increase in political and administrative capabilities of at least some participating units; (5) superior economic growth on the part of at least some participating units; (6) unbroken links of social communication, both geographically between territories and sociologically between different social strata; (7) a broadening of the political elite; (8) mobility of persons, at least among the politically relevant strata; and, (9) a multiplicity of ranges of communication and transaction.*¹³⁵

Une partie de ces conditions peuvent être résumées par la nécessité d'une communication entre les différentes parties, que ce soit au niveau des personnes, des institutions ou des échanges commerciaux. Vincent Pouliot insiste sur l'importance de la pratique politique comme élément à la fois fondateur et assurant la pérennité d'une communauté de sécurité : « *In peaceful interstate relations, the nonviolent settlement of disputes forms the background against which all further interactions take place* »¹³⁶.

De ce point de vue, la mondialisation actuelle remplit de manière relativement adéquate cette condition, au moins au sein des nations industrialisées et encore plus largement dans le contexte occidental, ainsi qu'un niveau relativement important au sein de ces mêmes nations, ce qui ramène le nœud du problème au niveau des valeurs fondatrices d'une éventuelle communauté de sécurité.

¹³⁵ Deutsch (1968), *Op. cit.*, 58.

¹³⁶ Pouliot (2008), *Op. cit.*, 280.

En l'occurrence, une communauté de sécurité environnementale pourrait être basée sur deux séries de normes et de valeurs en lien avec les changements climatiques. Ce sont ces normes et ces valeurs qui constitueraient l'assise fondamentale de cette communauté et assureraient sa pérennité. C'est pour cette raison que cette communauté est considérée comme environnementale.

La première série découlerait de l'acceptation de l'existence des changements climatiques comme enjeu de sécurité majeur, par une prise de conscience de la menace qu'ils représentent, ainsi que de la nécessité impérieuse d'agir pour lutter contre eux. Cette prise de conscience permettra l'allocation d'une quantité significative de ressources humaines, financières et matérielles à la lutte contre les changements climatiques. Une telle prise de conscience soulève cependant un certain nombre de questions. Ainsi, de nombreux auteurs soulignent avec force l'avancée du sujet climatique dans les consciences au niveau international, « en l'espace d'une dizaine d'années, la question du réchauffement climatique global a acquis le statut prioritaire d'enjeu économique, politique et humain »¹³⁷. Ils soulignent également combien la science climatique a progressé pour prouver de façon quasiment certaine la réalité des changements climatiques : « les travaux scientifiques convergents dans leur écrasante majorité pour former un faisceau de présomptions »¹³⁸. Néanmoins, force est de constater que la conscientisation des peuples et des dirigeants n'a pas encore atteint l'étape où cet enjeu est jugé comme suffisamment vital pour l'allocation raisonnée des ressources nécessaires à son traitement.

Ceci étant dit, il convient de ne pas faire un amalgame entre l'échec du régime CCNUCC-Kyoto et un recul de la conscientisation. En effet comme nous l'avons vu, de nombreux pays prennent les changements climatiques suffisamment au sérieux pour prévoir d'ores et déjà des réponses à la prochaine dégradation environnementale. Ceci tendrait à prouver que l'absence d'action de lutte contre les changements

¹³⁷ Abbas (2010), *Op. cit.*, 11.

¹³⁸ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 10.

climatiques tiendrait davantage de la nature du problème, où chaque État est convaincu « qu'il est impensable de trouver une solution ailleurs que dans un accord international »¹³⁹, que d'une absence de prise de conscience. En outre, la dégradation continue des conditions environnementales provoquée par le phénomène de réchauffement global ne peut qu'accentuer cette prise de conscience, aidée par la survenance « d'un certain nombre de changements climatiques brutaux »¹⁴⁰. À terme, il est probable que même la négociation climatique globale puisse fonctionner en suivant cette logique, mais il est à craindre que le délai nécessaire ait porté le réchauffement climatique à un niveau cataclysmique et que toute action d'atténuation soit par la même inutile. Néanmoins, il n'est pas exagéré d'affirmer que la prise de conscience que nous recherchons est de l'ordre des possibles, voire des probables.

Il faut également tenir compte du phénomène de sécurisation que l'on observe au sein de la problématique climatique. La sécurisation est un concept qui provient de l'école de Copenhague, dans la droite ligne de leur contribution visant à « élargir la notion de sécurité au-delà de celle de sécurité nationale »¹⁴¹, et dont l'exemple le célèbre est l'avènement de la sécurité humaine. La sécurisation se définit comme « *the process by which an issue comes to be represented as not only a political problem, but as an existential threat to a valued referent object* »¹⁴². Ce processus affirme une conception de la sécurité qui se définit comme « un acte de langage, où le simple fait d'affirmer que quelque chose est un enjeu de sécurité fait en sorte que celui-ci le devient »¹⁴³, et a l'avantage de pouvoir faire entrer dans le champ de la sécurité des menaces qui ne se sont pas encore matérialisées. Pour Buzan, l'un des maîtres à penser de l'école de Copenhague, la sécurité peut être étendue à quatre

¹³⁹ *Ibid.*, 89.

¹⁴⁰ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 54.

¹⁴¹ D'Aoust, Grondin et Macleod (2010), *Op. cit.*, 472.

¹⁴² Shirley Scott. « The Securitization of Climate Change in World Politics: How Close have We Come and would Full Securitization Enhance the Efficacy of Global Climate Change Policy? ». *Review of European Community & International Environmental Law*, (2012), 221.

¹⁴³ D'Aoust, Grondin et Macleod (2010), *Op. cit.*, 475.

secteurs : « l'économique, le politique, le sociétal et l'environnemental »¹⁴⁴. Dans les faits, l'influence des questions environnementales et climatiques sur la sécurité est d'ores et déjà étudiée par de nombreux groupes de recherche dans le but d'établir des stratégies pour faire face aux changements climatiques¹⁴⁵. On observe ce processus à l'œuvre au sein de la négociation climatique, où de nombreux auteurs ont noté ce glissement vers une approche sécuritaire de ces enjeux, voire sous un aspect éminemment militaire : « *Militaries elsewhere have been thinking about the profound implication of climate change* »¹⁴⁶. Ce glissement s'est effectué de manière progressive, les actes de langage faisant le lien entre sécurité et environnement se multipliant dans les instances internationales. Cette évolution connut un tournant significatif à l'occasion du débat du 17 avril 2007 au conseil de sécurité de l'ONU, à l'initiative du Royaume-Uni, arguant que « *the climate change threatens international peace and security through its effects on border disputes, migration, resource shortages, social stress and humanitarian crises* »¹⁴⁷. La pénétration de la vision sécuritaire est telle qu'à l'heure actuelle, « stratégie d'adaptation et sécurité climatique sont aujourd'hui entremêlées au sein d'un agenda commun que l'on peut qualifier de sécuritaire »¹⁴⁸. De surcroît, cette pénétration n'est pas l'apanage d'un nombre limité de pays, mais bien un phénomène généralisé « Recent debates on potential impacts of climate change have catapulted environmental security to the top of the agenda of many political bodies »¹⁴⁹. Malgré cela, le bilan est dérisoire en terme de réalisations tangibles au sein de la négociation climatique : « *despite plenty*

¹⁴⁴ *Ibid.*, 472.

¹⁴⁵ Antonella Battaglini et Jürgen Scheffran. « Climate and conflicts: the security risks of global warming ». *Regional Environmental Change*, vol. 11, no 1 (2011), 30.

¹⁴⁶ Simon Dalby. « Climate change and environmental security », dans *Security Studies an introduction*, sous la dir. de Paul D. Williams (New York: Routledge, 2013), 316.

¹⁴⁷ Michele Betsill and Nicole Detraz. « Climate Change and Environmental Security : For Whom the Discourse Shifts ». *International Studies Perspectives*, vol. 10, (2009), 1.

¹⁴⁸ Stéphane La Branche et al. *Le changement climatique : Du méta-risque à la méta-gouvernance*. (Paris: Éditions TEC & DOC, 2011), 105.

¹⁴⁹ A. Maas, A. Carius, et A. Wittich. « From conflict to cooperation? Environmental cooperation as a tool for peace-building », dans *Environmental security: approaches and issues*, sous la dir. de Rita Floyd et Robert. A. Matthew. (New York: Routledge, 2013), 102.

of climate security rhetoric, the effectiveness of the global policy response continues to lag well behind the alleged seriousness of the issue with which the world is confronted »¹⁵⁰.

Néanmoins, il s'agit là d'indications favorables à la prise de conscience que nous recherchons, même si ce processus est encore en cours et pourrait subir des évolutions dans les années à venir.

La seconde série de valeurs communes s'articulerait autour de la préservation d'un certain nombre de caractéristiques culturelles et sociétales partagées par l'ensemble de la communauté, principalement orienté autour de la préservation d'un certain mode de vie, qui serait collectivement jugé comme au-delà de tout compromis.

On retrouve ici le cœur de la question climatique, une réflexion qui se fait en terme de contraintes : « contraintes en terme de disponibilité des ressources, contraintes en matière d'irréversibilité, contraintes sociétales, contraintes technologiques et productives »¹⁵¹. Les changements climatiques représentent une contrainte, une force extérieure qui viennent forcer les États-nations à faire des choix pour préserver leurs intérêts jugés vitaux de la meilleure façon possible. Or, si les États ont tous des intérêts particuliers et sont largement rivaux sur la scène internationale, l'étude de la négociation climatique a clairement montré que certains d'entre eux partageant des intérêts communs, même si cette communauté de valeurs ne s'exprime à l'heure actuelle que par son impact négatif sur la négociation climatique. Si aucun pays ne vit exactement de la même manière que ses voisins, il est possible de dégager des similitudes pertinentes du point de vue climatique : dépendance au régime d'énergie fossile, niveau d'industrialisation, niveau de développement, niveau des infrastructures existantes, niveau d'éducation des populations, situation géographique, mode et habitudes de consommations.

¹⁵⁰ Scott (2012), *Op. cit.*, 230.

¹⁵¹ Abbas (2010), *Op. cit.*, 37.

Dans le cadre de la négociation climatique orchestrée au sein du régime CCNUCC-Kyoto c'est avant tout du point de vue de l'industrialisation et du niveau d'émission que le clivage s'est opéré, divisant pays en développement et pays développés sur qui devrait payer la facture de la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit là d'un clivage particulièrement fort, mais qui n'épuise pas forcément toutes les considérations sur la question. En effet, si la situation climatique venait à exiger ou à imposer une réduction drastique des émissions de GES, de nouveaux clivages pourraient apparaître.

Nous venons d'examiner la possibilité des communautés de sécurité environnementale dans l'abstrait, mais la question cruciale qu'il convient de se poser est leur pertinence, à savoir si une communauté de sécurité environnementale pourrait avoir un impact décisif sur les changements climatiques et quels sont les prérequis à un tel succès. C'est pour cette raison que nous allons examiner, au travers d'exemples concrets, l'opportunité d'une communauté de sécurité environnementale.

2.2.2 L'opportunité d'une communauté de sécurité environnementale

Lutter contre les changements climatiques revient à réduire les émissions de GES dans l'atmosphère, compte tenu des limites de la géo-ingénierie. C'est donc à l'aune des capacités de réductions qu'on jugera la pertinence d'une communauté de sécurité environnementale. Pour les besoins de l'exercice, nous postulerons l'existence d'une communauté de sécurité articulée autour des principaux pays cités au sein de l'annexe B du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire les pays considérés comme pleinement industrialisés et développés. On retrouve ainsi l'essentiel de l'Union européenne (UE) — amputée d'un certain nombre de ses membres considérés comme étant encore en

transition — des États-Unis, du Canada, ainsi que de l’Australie et du Japon¹⁵². Ces pays, bien qu’hétérogènes sur le plan géographique, partagent un certain nombre de valeurs que l’on peut rattacher à la question climatique : ce sont bien évidemment des pays industrialisés, mais en allant plus loin il s’agit de pays historiquement prospères et dont l’industrialisation remonte à la révolution industrielle, au début de l’Anthropocène. Il en résulte, outre une place partagée sur le banc des accusés du point de vue de la responsabilité historique, le partage d’un même mode de vie axé sur la recherche d’un certain niveau de confort, confort qui s’appuie essentiellement sur des technologies fortement émettrices. Ces pays partagent également des institutions démocratiques, où la voix de la société civile peut se faire entendre et peser dans les décisions politiques : « Ces pays sont caractérisés par un niveau élevé de PIB, partagent un système politique en général démocratique »¹⁵³. En outre, ils sont déjà fortement liés au sein d’un réseau d’alliances bilatérales et multilatérales articulées autour de l’hégémon américain, servi par un réseau diplomatique complexe et efficace.

Afin d’assurer la cohérence de notre démonstration, et dans la mesure où il n’est pas matériellement possible de prédire le niveau de réduction d’émission nécessaire au moment où cette communauté verra éventuellement le jour, nous prendrons comme point de référence les données utilisées pour le Protocole de Kyoto, qu’il s’agisse des niveaux d’émissions comme pour l’objectif de réduction.

Du point de vue des émissions en interne, une telle communauté représente déjà en elle-même une part non négligeable des émissions de GES au niveau mondial, environ 39.55 % des émissions mondiales cumulées sur la période 1950-2005¹⁵⁴. Mais au-delà d’une simple appréciation comptable des émissions, l’élément déterminant est la capacité de ces États à adapter leurs économies et leur modèle de production pour maintenir un certain mode de vie. En l’occurrence, ces pays sont à la

¹⁵² Protocole de Kyoto (1997), *Op. cit.*, annexe B.

¹⁵³ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 68.

¹⁵⁴ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 38, tableau 3.

fois ceux qui disposent de la technologie nécessaire à une transition énergétique, mais également des moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. Plusieurs de ces pays, comme le Canada, la France, les États-Unis ou encore l'Allemagne, utilisent déjà l'énergie nucléaire dans leur production d'énergie, ainsi que, à des degrés différents, les énergies renouvelables que sont l'éolien et le solaire. Plus encore, la quasi-intégralité des pays concernés a les moyens financiers et matériels de modifier leur parc énergétique. De ce point de vue, le colossal budget militaire des États-Unis est souvent présenté¹⁵⁵ comme pouvant aisément financer la transition énergétique de ce pays, voire de la planète complète. Les autres pays cités ne sont pas en reste, l'Union européenne étant d'ores et déjà en tête de file des initiatives pour la transition énergétique et l'adaptation des infrastructures. Et c'est là un point pour le moins crucial, les pays de cette communauté de sécurité environnementale ont également en commun de posséder des « infrastructures économiques, sanitaires et énergétiques assez solides »¹⁵⁶, qui, outre l'avantage intrinsèque qu'ils représentent, constituent des économies en terme d'émissions qui peuvent se révéler très importantes. La Chine, de ce point de vue, fait office de contre-exemple particulièrement frappant : bien qu'étant à ce jour la seconde puissance économique au niveau mondial, son déficit chronique en infrastructure et en développement sur une large partie de son territoire représente une quantité colossale de GES potentiellement émis dans l'atmosphère¹⁵⁷.

Au delta de la production d'énergie proprement dite et des infrastructures, des marges de réductions des GES absolument considérables sont potentiellement présentes au sein de l'agriculture et de la gestion des forêts. Du point de vue de l'agriculture, la plupart des pays concernés sont caractérisés par un modèle d'élevage intensif, voire industriel, ayant un bilan carbone relativement lourd comparé à d'autres formes d'agriculture : « Les systèmes agricoles de polyculture-élevage ont généralement un

¹⁵⁵ Brown (2011), *Op. cit.*, 232.

¹⁵⁶ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 68.

¹⁵⁷ Maréchal (2011), *Op. cit.*, 28.

bilan de gaz à effet de serre meilleur que les systèmes spécialisés intensifs. »¹⁵⁸. Or cette communauté de sécurité environnementale dispose d'une quantité pour le moins confortable de terre arable pour assumer une telle évolution, sans impacter de manière trop drastique les habitudes alimentaires de sa population. La gestion forestière représente également une source non négligeable de réduction de GES, dans la mesure où les forêts sont des « pièges à carbone »¹⁵⁹, les arbres absorbant le carbone atmosphérique durant leurs cent premières années de vie. Or si la déforestation, qui représente tout de même « 17 % des émissions mondiales »¹⁶⁰, ne touche que modérément les membres de la communauté en question, une gestion des ressources forestières orientée vers la lutte contre les changements climatiques pourrait représenter un gain significatif en terme de réduction de la concentration de GES au niveau mondial.

On touche ici à un autre élément clé pour appréhender la pertinence de cette communauté de sécurité environnementale : certes, il est peu probable qu'elle puisse totaliser en elle-même suffisamment de réduction d'émissions pour enrayer les changements climatiques. Mais la réalité de la problématique climatique est bien plus complexe qu'une simple vision comptable des émissions. En effet, si les populations de cette communauté de sécurité ne représentent de toute évidence qu'une fraction relativement réduite de l'humanité, elles constituent en revanche le plus grand marché de consommateurs de la planète. Si ce marché refuse ou se voit interdit de consommer des biens manufacturés ne répondant pas à des exigences de basses émissions de GES pour sa production, cela pourrait avoir une influence déterminante sur les émissions de GES au niveau mondial. Stoff défend une idée similaire, en plaidant pour la constitution d'un « cartel de consommateur »¹⁶¹ notamment pour accélérer la transition énergétique. De manière générale, de nombreux pays en

¹⁵⁸ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 63.

¹⁵⁹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 211.

¹⁶⁰ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 53.

¹⁶¹ Stoff (2009), *Op. cit.*, 131.

développement articulent leur développement industriel autour de la production de biens manufacturés pour l'exportation, comme la République Populaire de Chine ou l'Inde, par le biais de techniques fortement émettrices en GES. En interdisant l'accès à son marché, la communauté de sécurité environnementale en question les forcerait soit à adapter une partie de leur production pour la rendre climatiquement acceptable, soit à s'en remettre à des méthodes de développements alternatives. Dans un cas comme dans l'autre, cela permettrait de réaliser des économies substantielles dans les niveaux d'émissions au niveau mondial, même s'il s'agissait là d'une situation profondément injuste et dommageable pour ces pays. On touche ici à un aspect de la question climatique qui n'est que peu évoquée à l'heure actuelle, c'est-à-dire l'usage de la coercition dans le cadre de la problématique climatique. Pourtant, le concept de guerre climatique, né à la fin de la guerre froide et articulé autour de la perspective d'une raréfaction croissante des ressources, « *fears of wars over scarce resources were a theme in the much discussed World Commission on Environment and Development Commission report of 1987* »¹⁶², est de plus en plus évoqué pour expliquer les causes des conflits armés à venir. À partir du moment où l'on admet comme légitime le recours à la force armée pour défendre un intérêt jugé vital, il n'est pas impensable d'envisager le recours à des sanctions allant jusqu'à l'usage de la force armée pour faire respecter des critères de réductions d'émissions décidés unilatéralement par une communauté de sécurité environnementale. Certes, cette idée présuppose l'abandon des idéaux de justice et d'équité qui ont été jusqu'à présent, au moins dans la lettre, « au cœur des débats internationaux »¹⁶³ sur la question climatique, mais une telle évolution, bien qu'elle ne règle pas fondamentalement le problème sur le long terme, n'est pas impossible. Tout d'abord, il est important de noter que malgré la fin de la guerre froide et le climat de tension qu'elle engendra, les stratégies de coercition « continuent d'être employées régulièrement »¹⁶⁴ sur la scène

¹⁶² Dalby(2013), *Op. cit.*, 313.

¹⁶³ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 196.

¹⁶⁴ David (2013), *Op. cit.*, 229.

internationale, l'usage de la force continuant d'être privilégié par certains États-nations pour faire prévaloir leur volonté ou atteindre un certain objectif. Or, dans le contexte climatique, empêcher le développement d'une population étrangère pour en limiter son niveau d'émission est un moyen commode de réduire d'autant les efforts demandés à sa propre population, voire simplement le seul moyen d'atteindre l'objectif de réduction imposé par la science :

Si l'on considère qu'il est impossible de diviser par huit l'intensité en CO₂ du PIB, alors la division par deux des émissions mondiales de CO₂ à 2050 ne serait possible que par une limitation de la population, et/ou le maintien dans la pauvreté, voire le retour à la pauvreté, d'une part croissante de la population mondiale.¹⁶⁵

Dans le contexte de cette analyse, une communauté de sécurité environnementale aurait tout intérêt à faire en sorte que ce retour à la pauvreté touche les populations étrangères plutôt que ses propres ressortissants. Outre toute la gamme des instruments diplomatiques et économiques, il est tout à fait possible de réduire les émissions d'un État par le biais de la force armée, simplement en visant et détruisant sa capacité industrielle et ses infrastructures, ce qui ne diffère guère avec des objectifs militaires standard.

Du point de vue purement matériel, la communauté de sécurité environnementale que nous postulons aurait de toute évidence les moyens de neutraliser les émissions de GES de la plupart des pays du monde, exception faite des géants militaires et/ou nucléaires comme la Chine ou la Russie.

Quoi qu'il en soit, le résultat final a de bonnes chances d'être un amalgame de tous ces moyens de pressions et d'actions, mais en tout état de cause une telle communauté de sécurité environnementale a de bonnes chances, par la coopération, l'émulation ou la coercition, de faire baisser les émissions de GES mondiales à un niveau acceptable pour le climat.

¹⁶⁵ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 60.

En définitive, non seulement la négociation internationale autour des changements climatiques s'est non seulement soldée par un constat d'échec du point de vue de la réduction des émissions de GES, mais de surcroît les dissensions observables semblent la condamner dans une voie compromettant sérieusement tout progrès futur. Dans ce contexte, une communauté de sécurité environnementale peut offrir une alternative pertinente, à la condition d'être suffisamment importante à la fois au niveau de ses émissions de GES, mais également dans sa capacité d'influence sur la scène internationale. De ce fait, le monde occidental est le berceau le plus pertinent pour la fondation d'une communauté de sécurité environnementale, car il regroupe l'essentiel des puissances industrialisées et pleinement développées de la planète. Et au sein de cet espace, l'attention est tout particulièrement retenue par les États-Unis, qui en tant que puissance hégémonique au cœur du système international et du monde occidental apparaissent comme un candidat de choix pour être à l'origine d'une communauté de sécurité environnementale.

CHAPITRE III

LES ÉTATS-UNIS COMME VECTEUR D'UNE COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Puissance hégémonique pour les uns, empire déclinant pour les autres, les États-Unis demeurent un acteur incontournable sur la scène internationale, et ce constat s'applique également à la problématique climatique. Les États-Unis se sont impliqués dès le départ dans la négociation sous le régime de la CCNUCC, avant de se désister au moment de l'application du Protocole de Kyoto pour finalement revenir dans la négociation à l'horizon 2010. Pourtant, malgré leur position relativement négative sur la problématique et leur refus institutionnel de se voir contraint à tout accord entravant leur activité économique, les États-Unis demeurent au cœur des discussions et des analyses, et ce pour deux raisons. En premier lieu, par les faits, les indices et les prévisions qui laissent présager un changement d'orientation de la politique américaine vers un positionnement plus favorable à la lutte contre les changements climatiques. En second lieu, par le constat persistant qui veut que les États-Unis demeurent un acteur déterminant, sinon indispensable, au règlement de la question climatique. Du point de vue de la constitution d'une communauté de sécurité environnementale aux contours occidentaux, il est évident que cette assertion est d'autant plus vraie. C'est pour cette raison qu'il convient d'examiner en profondeur la position des États-Unis vis-à-vis des changements climatiques, avant de rechercher les indices indiquant une éventuelle évolution de cette position vers une posture plus favorable à la lutte contre les changements climatiques.

3.1 Les États-Unis face aux changements climatiques

Les États-Unis occupent une position particulière au sein de la problématique climatique, dans la mesure où malgré une position institutionnelle défavorable à la lutte contre les changements climatiques, ils sont le siège d'un nombre conséquent d'évolutions encourageantes et de projets allant dans le sens d'une réduction des émissions de GES.

3.1.1 Une position institutionnelle encore défavorable à la lutte contre les changements climatiques

Jusqu'à présent, les États-Unis ont adopté une position essentiellement négative sur la question climatique. La lutte contre les changements climatiques sous le régime de la CCNUCC Kyoto retient avant tout une participation dans le sens d'un refus total d'accord contraignant. Ainsi, on rappelle que c'est « sous la pression des États-Unis »¹⁶⁶ que la CCNUCC n'impose en elle-même aucune obligation aux parties, sans oublier le très médiatisé retrait américain du Protocole de Kyoto en mars 2001, qui a porté un coup d'arrêt à la négociation climatique pendant de nombreuses années : « La sortie américaine déstabilise l'économie générale du dispositif de Kyoto »¹⁶⁷. Pourtant, de nombreux auteurs insistent ces dernières années, et notamment avec l'arrivée de l'administration Obama, sur la volonté de l'administration américaine de revenir dans le processus de négociation, « Les États-Unis demeurent très désireux de retrouver un leadership dans ce domaine de leur

¹⁶⁶ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 113.

¹⁶⁷ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 67.

politique étrangère »¹⁶⁸, sans que cela se traduise dans les faits par la moindre avancée tangible ni le moindre accord contraignant.

Pour comprendre pourquoi les États-Unis sont actuellement figés dans cette position essentiellement négative, il faut regarder du côté du fonctionnement institutionnel américain. Sur le domaine de la politique étrangère, le partage constitutionnel des pouvoirs est le suivant : « Si le président négocie les traités, c'est au Sénat qu'il appartient de les ratifier, à la majorité des deux tiers »¹⁶⁹. Ce qui signifie que fondamentalement, le président américain a besoin du soutien du Sénat pour lier son pays à un engagement comme le Protocole de Kyoto. Or, dans le cas de la négociation climatique, le Sénat a clairement fait connaître son opposition au Protocole de Kyoto dès l'été 1997, avant même que celui-ci ne soit réellement négocié : « *With a vote of 95-0, it favored a resolution that the US should not commit itself to sign an agreement that demanded the industrialized countries cut their emissions, without demanding equally binding restrictions on the emissions of less developed countries* »¹⁷⁰. Cette résolution Byrd-Hagel visait par son texte quasi expressément le Protocole de Kyoto, et les engagements de réductions d'émission de GES par son esprit. De fait, l'action de l'administration américaine était complètement neutralisée, « le président Clinton et son vice-président Gore n'ont jamais transmis au Sénat le texte du protocole pour ratification »¹⁷¹. Bien que dans les faits la présidence américaine ait « accru sa prégnance sur la politique étrangère »¹⁷² et dépasse souvent la stricte application du partage du pouvoir, l'administration américaine n'a pas d'alternatives pour outrepasser une interdiction aussi clairement énoncée. Ainsi, si la position du président W. Bush concernant le retrait du Protocole

¹⁶⁸ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 227.

¹⁶⁹ Louis Balthazar. « Le contexte de la formulation de la politique étrangère », dans *La politique étrangère des États-Unis*, sous la dir. de Charles-Philippe David. (Paris: Presses de Sciences Po, 2008), 33.

¹⁷⁰ Urs Steiner Brandt. « Lessons from the EU-US Divide over the Kyoto Protocol », dans *Climate Change Negotiations: a guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation*, sous la dir. de Ariel Macaspac-Penetrante et Gunnar Sjöstedt. (New York: Routledge, 2013), 114.

¹⁷¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 65.

¹⁷² Balthazar (2008), *Op. cit.*, 34.

de Kyoto fut sans surprise, eut égard à son orientation politique, le blocage du Sénat prend tout son sens avec l'arrivée au pouvoir de l'administration Obama, considérée par de nombreux observateurs, comme davantage favorable à la négociation climatique « le président Obama reste contraint par la résolution Byrd-Hagel »¹⁷³.

Mais les enseignements de la résolution Byrd-Hagel vont plus loin que ses effets sur le Protocole de Kyoto ou même sur la négociation climatique du régime CCNUCC. En effet, le pouvoir de contrôle du Congrès sur la politique étrangère et notamment sur les traités n'est pas absolu, dans la mesure où « l'exécutif a la possibilité de décider qu'un traité international sera considéré comme un "accord exécutif" (*executive agreement*) qui ne nécessite pas l'accord des deux tiers du Sénat, mais la majorité simple dans chacune des deux Chambres »¹⁷⁴. D'un point de vue des luttes d'influence, il s'agit là d'un quorum plus aisé à rassembler, mais il ne faut pas oublier que la résolution Byrd-Hagel a été votée à l'unanimité. Certes, le Sénat était à l'époque majoritairement républicain, et donc opposé au président Clinton, mais il faut prendre en compte que les membres de la formation politique appartenant pourtant à la même formation politique que le pouvoir exécutif ont eux aussi massivement soutenu cette résolution. Une telle opposition du Sénat ne peut pas être outrepassée facilement.

Les raisons de cette opposition, qui transcende les clivages politiques pourtant assez fort aux États-Unis, sont multiples. L'une des raisons les plus évidentes est avant tout la protection des intérêts économiques américains et par extension de certains pans de l'économie américaine¹⁷⁵. Fondamentalement, on retrouve ici le problème de concurrence entre les États, notamment au niveau économique : les États-Unis sont réticents à se poser des limites, en sachant que leurs adversaires – et leurs partenaires – économiques pourraient en tirer avantage. Malgré leur position relativement

¹⁷³ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 227.

¹⁷⁴ Justin Vaïsse. « Le pouvoir législatif et le poids de la société civile », dans *La politique étrangère des États-Unis*, sous la dir. de Charles-Philippe David. (Paris: Presses de Sciences Po, 2008), 363.

¹⁷⁵ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 117.

dominante de l'économie américaine dans le monde, le consensus général veut qu'ils ne puissent pas s'offrir ce luxe. Des auteurs y voient également l'influence disproportionnée des lobbies de certaines industries américaines, notamment pétrolières et énergétiques. Le débat sur le réel pouvoir des lobbies demeure assez fort aux États-Unis, relancé notamment au moment de la guerre en Irak de 2003, largement décriée dans les médias européens pour avoir été conduite entre autres pour satisfaire des intérêts pétroliers. Même si les détracteurs de cette thèse sont nombreux, il n'en demeure pas moins que les lobbys sont considérés comme « parties prenantes du processus d'élaboration de la politique étrangère »¹⁷⁶. En allant plus loin, certains auteurs n'hésitent pas à relancer la thèse de l'influence extérieure, pointant du doigt l'OPEP et ses manœuvres pour promouvoir la consommation de pétrole à l'échelle mondiale : « nous ne sommes pas adeptes de la théorie du complot, mais nous avons cependant du mal à admettre l'idée que les politiciens et la population persévèrent dans l'erreur sans un gros coup de pouce »¹⁷⁷. En tout état de cause, il est hors de doute que les considérations économiques ont un poids important au sein du positionnement des États-Unis vis-à-vis de la problématique climatique.

Certes, il ne s'agit pas d'un obstacle infranchissable, mais il illustre de manière assez frappante l'idée qui veut que les États-Unis n'agissent pas globalement avant d'avoir agi au niveau national, « *The United States is generally unwilling to act globally before it has acted domestically* »¹⁷⁸, ce qui signifie qu'une inflexion de la position des États-Unis ne pourra réellement évoluer que lorsque la mentalité de la population aura en premier lieu changé. Celle-ci pourra être influencée par la dégradation des conditions environnementales, au niveau local comme global, par le biais d'une frange de la population ou encore par l'action d'homme d'État actif sur cette

¹⁷⁶ Donald Abelson. « L'étude des lobbies et des *think tanks* », dans *Théories de la politique étrangère américaine*, sous la dir. de Charles-Philippe David. (Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2012), 321.

¹⁷⁷ Stoff (2009), *Op. cit.*, 133.

¹⁷⁸ Chad Briggs et Stacy Vandever. « The European Union », dans *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis*, sous la dir. de Daniel Moran. (Washington, D.C.: Georgetown University Press, 2011), 149.

problématique. Certes, il ne faut pas non écarter la possibilité d'une action émanant du plus haut niveau de l'État, de manière avant-gardiste comme ce fut le cas pour d'autres sujets comme les droits civiques des populations noires. Cependant, outre le fait que cette configuration est en toute logique imprévisible, elle nécessiterait un dirigeant d'une stature hors du commun pour faire plier les institutions américaines par sa seule volonté. De manière plus prosaïque, un véritable changement ne peut être espéré que lorsque la problématique climatique aura une incidence davantage déterminante sur les scrutins intérieurs ou que des changements corporatifs interviendront au sein de l'économie, bref lorsque la société des États-Unis dans son ensemble évoluera vers une conscientisation plus profonde des changements climatiques.

On le voit, la position du gouvernement des États-Unis est encore très largement défavorable à toute action significative contre les changements climatiques, lui préférant encore les intérêts économiques, voire politiques. Ceci étant dit, cette position institutionnelle n'est pas une fin en soi, dans la mesure où comme nous l'avons vu, un changement de positionnement de la population des États-Unis pourrait se répercuter sur la position institutionnelle. En tant que tel, il existe de nombreux indicateurs qui tendent à prouver que cette évolution est déjà en mouvement.

3.1.2 Des présomptions fortes pour une évolution de la position américaine

Tout exercice prospectif est toujours hasardeux et plus encore lorsqu'il s'agit de s'interroger sur le positionnement futur d'un État ou d'une administration. Néanmoins, les États-Unis sont un pays où l'exercice du pouvoir politique est largement médiatisé, et dont le fonctionnement des institutions, aussi bien formel

qu'informel, a fait l'objet de nombreux développements. Il n'est pas question ici de prétendre connaître l'avenir, ni de se livrer à quelques prédictions que ce soit, mais simplement de rechercher dans la sphère politique américaine et tous ses acteurs d'influences les éventuels indices d'une évolution.

En tant que tel, ce sont les changements climatiques eux-mêmes qui nous permettent de nous engager dans cette voie. Comme nous l'avons vu, le climat est actuellement engagé vers un réchauffement planétaire, provoquant une dégradation des conditions environnementales qui va agir à la manière d'une lame de fond, rendant la nécessité de traiter la problématique climatique de plus en plus impérieuse au fur et à mesure que le temps passe. En effet, même si « les pays qui seront les plus touchés par ses impacts sont également ceux qui portent la moindre responsabilité dans la création du problème »¹⁷⁹, les projections établies par la communauté scientifique tendent à affirmer que les États-Unis seront eux aussi très durement touchés par les impacts négatifs des changements climatiques. Fort logiquement, ils n'échapperont pas à l'augmentation de la température, « *U.S. average temperature has risen more than 2°F over the past 50 years and is projected to rise more (sic) in the future* »¹⁸⁰, mais de surcroît leur position géographique les rend assez vulnérables à certains effets néfastes, comme l'élévation du niveau de la mer : à l'instar de La Nouvelle-Orléans, de nombreuses villes côtières américaines, telles que Los Angeles ou New York, sont d'ores et déjà considérées comme vulnérables à une montée, même faible, du niveau moyen de la mer¹⁸¹. Or, la montée des eaux est déjà perceptible partout sur les côtes américaines, « *human-induced sea level rise is occurring globally. Large parts of the Atlantic coast and Gulf of Mexico coast have experienced significantly higher rise of relative sea level* »¹⁸². Le problème est majeur, dans la mesure où 80 % de la

¹⁷⁹ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 189.

¹⁸⁰ Thomas Karl, Jerry Melillo et Thomas Peterson. *Global Climate Change Impacts in the United States*. (New York: Cambridge University Press, 2009), 27.

¹⁸¹ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 70.

¹⁸² Karl, Melillo et Peterson (2009), *Op. cit.*, 37.

population des États-Unis est menacée pour une montée des eaux de dix mètres¹⁸³, scénario dramatique, mais probable selon la communauté scientifique. De manière générale, les changements climatiques toucheront les États-Unis à tous les niveaux, qu'il s'agisse de la production d'énergie jusqu'à la sécurité matérielle de leur citoyen. Dans l'absolu, les États-Unis n'ont pas le choix de s'intéresser à la problématique climatique, car celle-ci s'imposera fatalement à eux. Ceci étant dit, ce constat n'est pas extrêmement utile dans la mesure où lorsque la dégradation des conditions environnementales rendra évidente la nécessité d'agir même aux yeux du plus convaincu des climato-sceptiques, il est très probable qu'il sera trop tard pour agir, sauf à l'aide de quelques développements drastiques de la géo-ingénierie. Néanmoins, ce constat nous permet d'affirmer que la préoccupation climatique a de bonnes chances de perdurer dans le temps et d'alimenter un courant politique vers la lutte contre les changements climatiques.

Il est intéressant de constater que de nombreux milieux aux États-Unis sont parfaitement conscients de cet état de fait, et que la conscientisation climatique a déjà pénétré en profondeur jusqu'à l'administration des États-Unis en elle-même. Il faut bien garder à l'esprit ici que l'élaboration de la politique des États-Unis, notamment sécuritaire, est beaucoup plus complexe que sa simple formulation par les autorités compétentes. Elle est souvent issue de la rencontre des intérêts, des visions et de l'influence de nombreux acteurs : « This policy is not comprised of the efforts of a single institution or indeed a single individual alone »¹⁸⁴. L'un des points importants est que les États-Unis sont à l'avant-garde du phénomène de sécurisation de la problématique climatique, qui a déjà largement pénétré l'appareil militaire américain. Ainsi, un rapport de 2007 établissant clairement la relation entre changements climatiques et sécurité nationale avait été fourni au gouvernement américain par un

¹⁸³ Dow et Downing (2011), *Op. cit.*, 70.

¹⁸⁴ Rita Flyod. *Security and the environment*. (Cambridge: Cambridge University Press, 2010), 62.

collectif comprenant un nombre important d'officiers à la retraite, ayant appartenu à tous les corps d'armée américains¹⁸⁵.

Ces rapports se sont par la suite multipliés, au point que l'on considère la problématique climatique comme un enjeu sécuritaire au sein des cercles de réflexion de l'armée américaine : « Aux États-Unis, la nécessité de redéfinir la notion de sécurité imprègne maintenant non seulement différents groupes de réflexion indépendants, mais aussi le Pentagone »¹⁸⁶. En tant que tels, les militaires américains sont déjà forcés de prendre en compte la dégradation environnementale comme une donnée à part entière « en témoignent les nouvelles rubriques prenant en compte les évolutions environnementales dans les documents de planifications militaires »¹⁸⁷. Il est intéressant de constater qu'on retrouve parmi ces rapports une certaine remise en cause de la résolution Byrd-Hagel, jugée au final contre-productive dans son irrévocabilité et nuisible aux intérêts américains en s'attirant les foudres de la communauté internationale et même de ses partenaires : « *This outcome (...) has antagonized U.S. allies* »¹⁸⁸. Les raisons de cette conscientisation avancée des forces armées américaines sont multiples, en partie par leur expérience de terrain sur des zones aux conditions environnementales déjà très rudes ou dégradées par l'activité humaine, comme l'Irak. L'un des enseignements de ce théâtre est la nécessité impérieuse de prendre en compte les données environnementales dans la planification militaire. Les conditions environnementales extrêmes en terme de chaleur et de manque d'humidité de l'Irak ont ainsi conduit l'armée américaine à importer massivement des climatiseurs sur les théâtres d'opérations « le réseau de bases et d'avant-postes américains est intégré à un immense réseau de distribution de climatiseurs, ces derniers nécessitant une chaîne logistique ininterrompue de moteur

¹⁸⁵ Sullivan (2007), *Op. cit.*, 9.

¹⁸⁶ Brown (2011), *Op. cit.*, 221.

¹⁸⁷ Jean-Michel Valantin. *Guerre et nature : l'Amérique se prépare à la guerre du climat*. (Paris: Éditions Prisma, 2013), 139.

¹⁸⁸ G. Pataki et T. Vilsack. *Confronting Climate Change: A Strategy for U.S. Foreign Policy*. Council on Foreign Relations, (New York, 2008), 26.

diesel pour les faire fonctionner »¹⁸⁹. Au final, ce qui n'était qu'un détail de l'intendance américaine s'est transformé en cauchemar logistique, forçant l'importation de quantités colossales d'essence, avec tous les soucis de protection que cela entraîne dans un théâtre d'opérations aussi actif que l'Irak. Certains auteurs pointent également le fait que l'armée américaine est sur certains terrains au premier rang pour observer la dégradation globale des conditions environnementales, notamment en Asie du Sud-Est où la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes « commence à faire évoluer les missions et la fonction des forces maritimes américaines dans cette région du monde »¹⁹⁰, les forces américaines se trouvant régulièrement mobilisées pour assister les autorités nationales durant les opérations de secours d'urgence. Un autre exemple particulièrement probant est le contentieux des réfugiés climatiques « clearly the american military is also concerned about migration and instability caused by climate change »¹⁹¹. L'armée américaine, par sa présence mondiale, est donc particulièrement à même de se rendre compte de la réalité des changements climatiques. La pénétration des enjeux climatiques au sein de l'appareil militaire est loin d'être anodin : en effet, l'armée américaine est une institution dont l'influence ne se limite pas aux traitements des affaires militaires, mais pénètre jusqu'au cœur de la formulation de la politique aussi bien intérieure qu'extérieure.

Cette conscientisation a en elle-même également pénétré une partie de l'administration orbitant autour du pouvoir exécutif, ainsi que celle dépendant du Congrès. Le président Obama lui-même « regards climate change as a security issue »¹⁹², et son mandat a été ponctué d'effort pour renverser le blocage de la

¹⁸⁹ Valantin (2013), *Op. cit.*, 108.

¹⁹⁰ *Ibid.*, 289.

¹⁹¹ Simon Dalby. *Security and environmental change*. (Cambridge: Polity, 2009), 146.

¹⁹² Flyod (2010), *Op. cit.*, 190.

résolution Byrd-Hagen au sein du Congrès américain¹⁹³. Si le président Obama est un exemple très médiatique, d'autres cas sont présents au sein de son administration : l'un des exemples les plus frappants étant les positions publiques de Steven Chu, ministre de l'Énergie du gouvernement Obama entre 2009 et 2013. Celui-ci s'est en effet largement exprimé « en faveur de la lutte contre le changement climatique et d'une économie pauvre en carbone »¹⁹⁴. Dans le même ordre d'idée, dans un rapport détaillé portant sur les impacts des changements climatiques aux États-Unis, daté de 2009 et adressé au Congrès, le directeur du *Office of Science and Technology Policy* et l'administrateur du *National Oceanic and Atmospheric Administration*, « *intend to use the essential information contained in this report as we make policies and decisions about the future, and we recommend others do the same* »¹⁹⁵, exhortant le Congrès à se saisir de la problématique climatique pour mettre en œuvre des politiques adéquates. Ces rapports, même s'ils ne sont pas forcément suivis d'effet, démontrent une évolution très intéressante, dans la mesure où ils sont le reflet des rapports de force qui se jouent au sein du processus décisionnel américain. À tout le moins, ils révèlent l'existence d'un courant allant dans le sens opposé à celui tenu par le gouvernement américain et, dans le strict cadre de la négociation climatique, surtout celui du Sénat. De manière générale, la problématique climatique a pénétré les administrations américaines beaucoup plus en profondeur que ce que l'intransigeance de la position officielle laisse croire. La fin de la guerre froide et l'échec des théories traditionnelles à prédire l'effondrement du bloc de l'est, a permis l'arrivée de conceptions novatrices de la sécurité au sein des institutions formulant la politique étrangère américaine, et notamment la dimension environnementale¹⁹⁶ : ainsi on note

¹⁹³ Gurin Bang et M. Schreurs. « A green new deal: framing US climate leadership », dans *The European Union as a leader in international climate change politics*, sous la dir. de R. K. Wurzel, et J. Connely. (New York: Routledge, 2011), 245.

¹⁹⁴ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 227.

¹⁹⁵ National Research Council. *Adapting to the Impacts of Climate Change*. (Washington, DC: The National Academies Press, 2010), 3.

¹⁹⁶ Rita Floyd. « Analyst, theory and security: a new framework for understanding environmental security studies », dans *Environmental security: approaches and issues*, sous la dir. de Rita Floyd et Richard A. Matthew. (New York: Routledge, 2013), 6.

que le département d'État américain, dont l'influence au sein de l'élaboration de la politique étrangère américaine est loin d'être négligeable, a intégré la notion de diplomatie environnementale à son programme dès 1997 : « Environmental diplomacy was therefore the idea that environmental concerns and threats had become part of the diplomatic relations with country »¹⁹⁷. Et si la position des États-Unis s'est largement durcie à l'égard de la problématique climatique sous la présidence de George W. Bush, ce qui s'est traduit par une réduction sensible des moyens alloués, la problématique environnementale n'a pas pour autant disparu du département d'État.

Néanmoins, il convient de regarder au-delà des rapports pour observer si la prise de conscience climatique se traduit dans les faits, par une évolution tangible sur les modes de vie de la population et par des prises de décisions différents.

Force est de constater que le mode de vie américain demeure l'un des plus énergivores de la planète, mais contrairement à certaines idées reçues, les États-Unis sont engagés dans une transition énergétique, certes limitée, mais bien réelle. Les énergies fossiles, bien qu'encore largement majoritaire dans le mix énergétique américain, sont en net recul, et cela en grande partie du fait des actions associatives et citoyennes des Américains, « au cours des dernières années, l'industrie charbonnière américaine a subi revers sur revers. Ce qui n'était au départ qu'un frémissement dans l'opinion publique au niveau local s'est rapidement transformé en un raz de marée national »¹⁹⁸. Globalement, l'utilisation du charbon aux États-Unis a « chuté de 8 % »¹⁹⁹ tandis que le recours aux énergies renouvelables s'est accru de manière considérable, malgré la récession. Cette transition est encore loin de pouvoir infléchir les niveaux d'émissions des États-Unis, mais elle s'appuie sur un certain nombre de décisions politiques. Il est intéressant de constater que cette volonté de lutte contre les changements climatiques s'exprime essentiellement au niveau des États fédérés,

¹⁹⁷ Flyod (2010), *Op. cit.*, 109.

¹⁹⁸ Brown (2011), *Op. cit.*, 222.

¹⁹⁹ *Ibid.*, 225.

contournant ainsi le blocage des institutions fédérales. La Californie fait office de leader dans cette évolution, prenant largement exemple sur les mécanismes européens pour tenter de mettre en œuvre une politique sobre en carbone : « *Both EU and California state policies include short- and long-term caps on greenhouse gas emissions, efforts to establish low- or zero-carbon fuel standards, renewable portfolio standards, existing or developing cap-and-trade schemes* »²⁰⁰. Or, la Californie est un État extrêmement influent au sein de la politique intérieure américaine, tant par sa taille que par son importance économique, et elle peut en outre compter sur le soutien d'un certain nombre d'autres États américains. La transition énergétique des États-Unis peine à faire ressentir ses effets, mais il faut tenir compte du fait que « l'inertie rend difficile une reconfiguration rapide du système »²⁰¹. Du point de vue des décisions politiques, on assiste ces dernières années à une vive inquiétude concernant les ressources vitales qui se « traduit au plan politique et stratégique, par la signature par le président Barack Obama, le 20 mars 2012, de *l'executive order on national defense resources preparedness* »²⁰² visant à évaluer les ressources nécessaires et disponibles pour satisfaire la demande intérieure, en tenant compte de nombreux paramètres et notamment l'épuisement des ressources et la dégradation des conditions environnementales. Ainsi, ce rapport est jugé révolutionnaire, car « en lançant ce vaste inventaire, le président Obama transpose en termes militaires et stratégiques la définition fondamentale de développement durable »²⁰³. De manière plus récente, l'annonce conjointe d'une réduction des émissions de GES par la Chine et les États-Unis est un signal fort de l'importance grandissante de la problématique climatique, même si les réductions annoncées demeurent très en deçà du nécessaire.

En définitive, la problématique climatique a déjà pénétré en profondeur la société américaine et ses institutions, au point d'offrir un certain nombre de pistes

²⁰⁰ Briggs et Vandever (2011), *Op. cit.*, 147.

²⁰¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 180.

²⁰² Valantin (2013), *Op. cit.*, 265.

²⁰³ *Ibid.*, 266.

encourageantes pour l'avenir. Certes, ce sont des avancées modestes pour la plupart, mais l'inévitabilité des changements climatiques et de la dégradation des conditions environnementales qui leur sont associées permettent d'escompter un renforcement de ces tendances. En tout état de cause, de nombreux cercles de pensées aux États-Unis, ainsi que plusieurs institutions, sont d'ores et déjà prêts à considérer les changements climatiques comme une menace majeure à la sécurité des États-Unis et les probabilités qu'ils continuent de gagner en force au fur et à mesure que la situation climatique se détériorera sont importantes. Cette évolution sera déterminante pour la constitution d'une communauté de sécurité environnementale, dans la mesure où ce sont les valeurs reliées à l'environnement qui seront déterminantes pour l'avènement de la communauté. Les indices que nous pouvons d'ores et déjà récolter sur l'évolution de la position américaine sont extrêmement encourageants, en ceci qu'il s'agit d'une conscientisation profonde des institutions. La résolution Byrd-Hagel a très certainement mis un coup d'arrêt brutal à la contribution des États-Unis dans la lutte contre les changements climatiques et a imposé une posture négative sur le sujet à l'administration américaine en lui coupant toute marge de manœuvre. Cependant, elle n'a pas pour autant fait disparaître la problématique climatique au sein de l'administration américaine et d'une certaine manière il est possible de voir la carence de décision au niveau présidentiel et législatif comme un catalyseur de la conscientisation de la société américaine, comme en témoigne le positionnement à contre-courant de certains États fédérés et d'une institution fondamentale comme l'armée. Or, le fait que la lutte contre les changements climatiques ne soit pas uniquement défendue par le sommet de l'État, mais bien par des piliers même des États-Unis est prometteur pour la création d'une communauté de sécurité environnementale. Une société qui réclame des changements et une implication profonde dans la lutte contre les changements climatiques sera davantage ouverte au bouleversement important que représente la formation d'une communauté de sécurité environnementale, que si ce changement lui est imposé par le haut. Bien entendu, il ne faut pas perdre de vue que la société américaine dans son ensemble n'a pas encore

atteint le stade où les problèmes environnementaux sont un sujet de premier plan, mais ce glissement sera d'autant plus facile si les institutions des États-Unis sont elles même déjà favorables à la lutte contre les changements climatiques.

Or, les États unis, malgré toute leur puissance, ne suffiront pas à créer une communauté de sécurité environnementale, pas plus qu'ils ne peuvent résoudre les problèmes climatiques à eux seuls. Il est nécessaire que d'autres États-nations emboîtent le pas en adhérant aux mêmes valeurs et à la même prise de conscience. C'est dans ce contexte que la position des États-Unis sur la scène internationale va être déterminante, dans la mesure où c'est la capacité de fédérer un grand nombre de pays autour du projet de communauté de sécurité qui donne tout son sens au choix de l'hégémon américain comme terreau d'une communauté de sécurité environnementale.

3.2 L'hégémon américain comme terreau d'une communauté de sécurité environnementale

Les États-Unis sont une puissance hégémonique, et c'est en cela qu'ils sont particulièrement intéressants pour être le terreau d'une communauté de sécurité environnementale. Pourtant, celle-ci ne pourra pas être possible sans la participation du continent européen, cœur du monde occidental.

3.2.1 La capacité géopolitique de création d'une communauté de sécurité

De manière instinctive, le choix des États-Unis pour devenir le moteur d'une communauté de sécurité environnementale apparaît naturel, pour peu qu'on postule

que la lutte contre les changements climatiques soit placée au cœur de leurs intérêts vitaux.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis occupent une place à part sur la scène internationale. Leader du monde libre face au bloc communiste, puissance hégémonique après l'effondrement de l'URSS, surnommé *le gendarme du monde* ou comme le dit Robert Kagan : « les États-Unis se conduisent comme un shérif international, autodésigné sans doute, mais néanmoins bien accueilli, cherchant à imposer un peu de paix et de justice là où les Américains voient monde sans loi »²⁰⁴. De manière assez simpliste, il serait assez facile de reprendre cette métaphore en dépeignant une puissance américaine transformant par la conscience climatique et répandant la bonne parole à un monde inconscient de cette menace. En fait, la situation n'est pas aussi simple, et si les États-Unis représentent certainement la meilleure chance de voir apparaître une communauté de sécurité environnementale, cela s'explique avant tout par un ensemble de facteurs objectifs œuvrant en ce sens. À l'heure actuelle, « la puissance américaine est prédominante et hégémonique »²⁰⁵, c'est-à-dire qu'elle domine l'intégralité du système international. Bien entendu, il existe d'autres pôles de puissance plus ou moins concurrents, comme la Russie ou la République Populaire de Chine, mais aucun d'entre eux n'a encore trouvé profitable de s'opposer de manière franche et catégorique à la puissance de l'hégémon américain. Pourtant cette hégémonie à elle seule ne suffit pas à prouver la pertinence du choix américain. Car une position hégémonique n'est jamais garantie, ni éternelle et si « au lendemain de la guerre froide, les États-Unis sont pourtant bons premiers et se retrouvent dans une situation particulièrement enviable »²⁰⁶, le déclin de la puissance américaine demeure un sujet de controverse particulièrement virulent durant la dernière décennie. Le contexte de lutte contre les changements climatiques

²⁰⁴ Robert Kagan. « Puissance et faiblesse ». *Commentaire*, vol 25, no 99, (2002), 531.

²⁰⁵ David (2013), *Op. cit.*, 84.

²⁰⁶ Charles-Philippe David et Julien Turreille. « Théories de l'hégémonie américaine », dans *Théories de la politique étrangère américaine*, sous la dir. de Charles-Philippe David. (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2012), 165.

est d'ailleurs particulièrement défavorable au maintien de l'hégémon sous la forme que nous connaissons : l'essence même de l'hégémon est de convaincre les autres États de la scène internationale de se rallier à ses vues, à ses idéaux et à son mode de fonctionnement. Historiquement, l'hégémon américain portait des valeurs telles que la démocratie, le capitalisme, l'intégration au marché mondial ou le respect des droits de l'homme. Ces valeurs sont souvent perçues comme positives, menant à la prospérité et à la paix, ce qui fait partie du pouvoir de séduction de l'hégémon américain. Dans cette logique, la conversion de l'hégémon à un idéal de protection du climat va poser deux séries de problèmes. Le premier est d'ordre strictement matériel, une grande partie du monde ne pouvant pas adhérer à des règles de réductions d'émission de GES et une mutation des modes de vie en ce sens. On retrouve ici les clivages préexistants au sein de la négociation climatique, la plupart des pays en développement ne pouvant tout simplement pas se permettre de réduire des émissions de survie. Il est difficile, pour ne pas dire impossible pour des pays comme l'Inde et le Brésil, de faire l'impasse sur le développement d'un pan entier de sa population : « on entend parfois : "droit à polluer" – , ce qui implique une absence de réduction contrainte, tant qu'un certain niveau de développement économique n'aura pas été atteint »²⁰⁷. Ces pays n'auront pas le loisir de s'associer à l'hégémon et seront fatalement placés en opposition à lui, car comme le démontre avec une grande acuité l'échec de la négociation climatique, les États-Unis – comme aucun autre pays, il faut le préciser – n'entendent prendre à leur charge ce retard de développement par le biais de technologie peu émettrice. La seconde série de problèmes, qui viennent en quelque sorte se superposer avec les premiers, vient du manque d'attrait de la lutte contre les changements climatiques. Certes, nous avons clairement vu que lutter contre la concentration de GES au sein de l'atmosphère et donc réduire les émissions est une nécessité vitale, nécessité qui va apparaître de plus en plus impérieuse au fur et à mesure de la dégradation des conditions environnementales. Le souci vient du

²⁰⁷ Emma Broughton. « Copenhague : le Bilan et l'Avenir ». *Politique étrangère*, vol. 75, no 2 (2010), 344.

fait que malgré tout, ce genre de considérations nécessite un certain degré de développement, de prospérité même pour pouvoir être mis en œuvre réellement. Bien entendu, il ne s'agit absolument pas de présupposer l'inconscience des populations en sous-développement ou une absence viscérale de conscience écologique chez elles, néanmoins il apparaît assez difficile de se projeter dans la résolution de problèmes s'étalant sur plusieurs décennies au minimum quand on peine pour assurer sa survie au jour le jour. Ce problème risque fort de se répercuter au niveau des structures étatiques de nombreuses populations, qui même si elles pouvaient au prix d'efforts considérables s'aligner sur les nouveaux modes de fonctionnement de l'hégémon américain, préféreront faire cavalier seul en essayant de trouver des solutions, peut-être plus émettrices, mais plus conformes au quotidien de leur population.

Il faut donc se pencher sur les capacités réelles des États-Unis de maintenir leur prédominance sur la scène internationale, afin de permettre la création et la pérennité d'une communauté de sécurité environnementale.

Un des éléments clés de l'importance de la puissance américaine est son budget militaire exceptionnel, qui est intéressant à plus d'un titre : outre la capacité de défense qu'il représente, de nombreux auteurs voient en lui une formidable source de financement. À titre d'exemple, Brown estime qu'il suffirait d'allouer seulement une partie du budget militaire américain annuel pendant 20 ans à un plan mondial pour financer un plan de transition vers une économie pauvre en émission de GES²⁰⁸. Bien entendu, le plan proposé par Brown est discutable, mais illustre néanmoins bien le fait que les États-Unis ont une marge de manœuvre considérable, pour peu que leur priorité soit modifiée. En tout état de cause, les États-Unis ont les moyens militaires d'assurer la défense d'une communauté de sécurité environnementale aux contours occidentaux, surtout avec la participation présumée des États membres. Une telle donnée n'est pas à négliger, surtout avec les tensions qui pourraient éventuellement naître d'un changement d'attitude de la part des États-Unis et le monde occidental en

²⁰⁸ Brown (2011), *Op. cit.*, 233.

règle général. En effet, le monde occidental est en grande partie indispensable au fonctionnement de l'économie mondiale. Pour reprendre, à simple titre d'illustration, le concept de système monde de Wallerstein²⁰⁹, la mise en place d'une communauté de sécurité aux contours occidentaux représenterait littéralement une sortie des régions centrales du système. En effet, même en postulant que le changement se bornerait à consommer uniquement des biens et des matières premières à l'empreinte climatique réduite au maximum, le marché de cette communauté serait grandement inaccessible pour les pays de la semi-périphérie. Dans cette configuration, il est impossible de prédire la réaction des pays touchés par ce changement économique. Dans cette optique, davantage que la puissance militaire brute des États-Unis, c'est sa forme qui est intéressante : la puissance américaine entretient un réseau planétaire de bases, « 750 bases installées sur les cinq continents »²¹⁰ et une capacité de déploiement unique au monde, qui lui permet d'agir déjà largement en dehors de ses frontières. À titre de comparaison, la RPC qui dispose pourtant d'une armée numériquement très importante ne dispose que d'une capacité de projection limitée et ne peut donc pas faire sentir son influence, ni sa protection, en dehors de ses frontières. Ainsi les États-Unis pourraient assurer à la communauté de sécurité environnementale un approvisionnement satisfaisant de matière première indispensable à sa mutation, au mieux en assurant la protection des entreprises privées se chargeant d'une exploitation conforme aux nouvelles règles de la communauté, au pire par la prédation pure et simple des ressources.

Cependant, l'intérêt des États-Unis ne réside pas fondamentalement dans sa puissance militaire, aussi étendue soit-elle, car elle est un moyen pour le moins improductif de faire avancer la cause climatique. Matériellement, les États-Unis n'ont pas les moyens de tarir toutes les émissions de GES de la planète, car cela supposerait un

²⁰⁹ Dan O'Meara, « La théorie marxiste », dans *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, sous la dir de Alex Macleod et Dan O'Meara. (Outremont : Athéna Éditions, 2010), 212.

²¹⁰ Valantin (2013), *Op. cit.*, 99.

déploiement de forces absolument colossal qui, quand bien même les États-Unis seraient victorieux, consumerait leurs ressources à un rythme effréné. Il faut de surcroît conserver à l'esprit que toute action de réduction des émissions de GES prendra place sur le long terme, sur un échéancier se comptant au minimum en décennies. De ce point de vue, convaincre sera bien plus intéressant que de contraindre, même si l'un n'empêche pas forcément l'autre. Et c'est là justement le cœur même du choix des États-Unis comme origine d'une communauté de sécurité environnementale, dans la mesure où ils devront convaincre les autres membres de cette communauté de s'aligner sur leur propre vision de la sécurité environnementale, ou tout du moins sur le compromis qu'ils seront disposés à admettre comme base des valeurs communes. Or la grande force de la puissance américaine est sa capacité à influencer le monde. De ce point de vue, un siècle de position prédominante lui offre des dividendes particulièrement importants. En premier lieu, un réseau très dense d'alliances qu'elle a tissé sur toute la planète et qui permettrait de faire la promotion des intérêts de la communauté de sécurité environnementale de manière active. À l'exception notable de la Russie, qui s'explique par des considérations historiques d'opposition au sein de la guerre froide, les États-Unis ont noué des liens très étroits avec la plupart des puissances industrielles susceptibles d'entrer dans le champ d'une communauté de sécurité environnementale. On citera à titre d'exemple l'OTAN, qui assure de facto la protection du continent européen au point qu'on ait pu lire « l'évolution de l'Europe jusqu'à son état actuel s'est faite sous cette protection militaire de l'Amérique et n'aurait pu avoir lieu sans elle »²¹¹. Sans aller forcément aussi loin, il est évident que l'OTAN occupe une place particulière au sein du paysage stratégique européen. Dans le même ordre d'idée, on peut également prendre comme exemple la présence américaine en Asie, notamment par ses partenariats avec le Japon et la Corée du Sud, qui sont autant de vecteurs de l'influence américaine à travers le monde : ces alliances assurent la prédominance des États-Unis dans des

²¹¹ Kagan (2002), *Op. cit.*, 531.

zones géographiquement éloignées de leur territoire national, et leur importance déborde bien souvent du seul cadre militaire. Au-delà de ses alliances bilatérales et multilatérales, les États-Unis peuvent également se targuer d'une position dominante au sein des institutions internationales, au point que la puissance hégémonique américaine « détermine très largement l'agenda et les mécanismes sur lesquels est fondé l'ordre international »²¹². Certes, cela présuppose que les institutions internationales continueront de fonctionner exactement comme auparavant, ce qui n'est pas forcément évident dans la mesure où déjà à l'heure actuelle le fonctionnement de certaines d'entre elles, comme l'OMC ou le Conseil de sécurité, est remis en question. On revient ici sur le problème fondamental, qui veut que la pertinence des États-Unis se décide moins sur ce qu'ils possèdent déjà, mais sur ce qu'ils pourront conserver après un changement aussi important que la création d'une communauté de sécurité environnementale. Ainsi, c'est moins le potentiel militaire et stratégique de l'hégémon américain qui représente le meilleur vecteur de succès, mais bel et bien son rayonnement culturel de dimension planétaire. Car une communauté de sécurité environnementale ne pourra pas se contenter, comme nous l'avons vu, d'agir à l'intérieur de ses frontières pour être réellement pertinente du point de vue climatique, mais devra avoir la capacité d'influencer le plus largement possible. Le fait que les normes culturelles américaines soient les plus largement répandues à l'extérieur de leurs frontières nationales représente un atout de choix pour faire avancer la cause climatique. À l'heure actuelle, cette surreprésentation du mode de vie américain agit essentiellement négativement, notamment en raison de ses aspects terriblement consommateurs d'énergie et en matière première, mais en toute logique une inflexion du mode de vie américain a de bonnes chances de produire le même effet et donc de faire avancer la lutte contre les changements climatiques, nonobstant les difficultés matérielles d'applications. En définitive, la conjonction de la capacité

²¹² David (2013), *Op. cit.*, 84.

de coercition de l'hégémon et sa capacité de séduction en font un outil de choix pour la création et la pérennité d'une communauté de sécurité environnementale.

Néanmoins, l'hégémon américain n'est pas tout puissant et s'il a la capacité d'influencer le système international, il n'est pas suffisant à lui seul pour créer une communauté de sécurité environnementale réellement efficace. Pour ce faire, il faudra lui intégrer les puissances industrielles du Vieux Continent, actuellement regroupées au sein de l'Union européenne.

3.2.2 Un partenariat favorable avec le continent européen

De nombreux auteurs s'accordent pour dire que la coopération entre l'Europe et les États-Unis est indispensable à tout règlement de la question climatique, « *Because of the political and economic importance of Europe and North America, and the fact that they are large emitters of greenhouse gases, transatlantic relations are of significant importance for global climate change cooperation* »²¹³. Comme nous l'avons vu, le continent européen fait office d'allié de choix pour les États-Unis pour créer une communauté de sécurité environnementale : en effet on peut observer qu'un espace constitué des États-Unis et de l'Union européenne, notamment des puissances industrielles de l'ouest de l'Europe qui constitue le cœur historique de la construction européenne, répond d'ores et déjà à un certain nombre de critères définis par Karl Deutsch pour la création d'une communauté de sécurité par amalgame, qu'il convient de reprendre un à un.

Ainsi il n'est pas exagéré de dire qu'il n'existe aucune incompatibilité majeure entre les valeurs primordiales des États-Unis et l'Union européenne, ces deux espaces

²¹³ Briggs et Vandevier (2011), *Op. cit.*, 147.

politiques partageant de longue date une vision très proche de la démocratie, de la liberté politique, économique et culturelle, ainsi qu'un système économique et légaliste assez proche. Dans le même ordre d'idée, c'est souligner l'évidence que de rappeler la très grande proximité entre les styles de vie européens et américains, souvent réunit sous l'étiquette de *mode de vie occidental*. Qu'il s'agisse des habitudes de consommations, des normes sociales, de l'interaction entre les individus ou du niveau de vie, les Américains et les Européens partagent un même mode de vie, dans lequel subsistent certes d'inévitables variations et nuances, mais qui leur est particulier. Concernant la possibilité de gains économiques, rappelons simplement que les États-Unis et l'Union européenne partagent depuis la seconde moitié du XXe siècle de très nombreux liens économiques qui se sont révélés extrêmement fructueux pour les deux parties et que la création d'une communauté de sécurité environnementale a une forte probabilité d'intensifier encore ces échanges et de générer une part non négligeable de richesses supplémentaires. La quatrième condition exige la possibilité d'extension de la classe politique et administrative, et dans ce domaine aussi bien les États-Unis que les membres de l'Union européenne disposent d'un large vivier de compétence et de main d'œuvre. Si l'Union européenne connaît une croissance en berne depuis quelques années, les États-Unis continuent de connaître une croissance significative, ce qui remplit la cinquième condition. Si la mondialisation est une réalité globale, il faut également noter que les États-Unis et le continent européen partagent des liens particulièrement étroits : ainsi, même si l'océan atlantique est une séparation géographique non négligeable, il n'empêche en rien une très grande mobilité entre les populations, notamment au niveau des acteurs économiques, tandis que les progrès dans les réseaux de communications ont tissé une multitude de liens entre les populations, satisfaisant ainsi la sixième condition. Du point de vue de la capacité des élites à élargir leur horizon, les États unis comme l'Union européenne sont des systèmes politiques démocratiques, reflétant censément la volonté du peuple et capables de faire évoluer leur point de vue selon la situation et les enjeux. Ainsi, rappelons simplement que nous avons démontré plus haut combien

les changements climatiques vont s'imposer d'eux-mêmes avec une force considérable dans l'agenda politique. Encore une fois, c'est souligner l'évidence que de rappeler les échanges entre personnes entre les États-Unis et l'Union européenne, reliés par un trafic aérien extrêmement dense. Enfin, malgré des différences linguistiques et monétaires, Les États-Unis et l'Union européenne échangent quotidiennement une multiplicité de transaction et de communication sur tous les sujets de la vie culturelle, économique, diplomatique et politique. En définitive, tous deux partagent des modes de vie très proches et sont unis par un dialogue commercial, institutionnel, culturel et sociétal extrêmement dense, important, profond et ancien ; et les populations de l'Union européenne sont d'ores et déjà très influencées par des codes culturels et des valeurs provenant des États-Unis, la réciproque étant également vraie, même si cette influence est plus difficilement perceptible.

Notre point n'est pas ici de présenter l'avènement d'une communauté de sécurité environnementale regroupant les États-Unis et l'Union européenne comme inévitable, ou d'arguer que celle-ci est déjà constituée, mais simplement de démontrer qu'aucun obstacle majeur ne s'oppose à son avènement et que dans l'hypothèse de la nécessité d'un rapprochement régional, celui-ci suivrait de fait la voie de moindre résistance.

La question suivante est de savoir quel est la position de l'Union européenne sur la question climatique, car elle détermine la capacité, ou la volonté, de l'Europe de s'allier aux États-Unis pour former une communauté de sécurité environnementale. Concernant la question climatique, l'Union européenne en est un acteur majeur, très engagé dans la lutte contre les changements climatiques aussi bien au sein de la négociation climatique globale que par le biais d'actions plus localisées ou régionales. Ainsi, du point de vue de la négociation CCNUCC-Kyoto, on retient de la participation de l'Union européenne sa bonne volonté et son engagement : « l'Union européenne, en premier lieu, a assumé un rôle de leader depuis le début des

négociations »²¹⁴, d'une part, par les efforts institutionnels consentis en amont pour parler d'une seule voix « The EU is the only supranational institution to have implemented an internal climate change policy which has allowed to adopt the role of a leader in the international climate change politics »²¹⁵ en formulant une politique claire et cohérente malgré les nombreux désaccords au sein de ses membres, « Kyoto est l'un des rares accords internationaux où l'Union européenne a fait le choix d'être considérée comme une partie à part entière, prenant donc un engagement collectif, indépendant de ses États membres »²¹⁶, et d'autre part les efforts diplomatiques considérables déployés – avec un certain succès – afin de faire entrer la Russie et l'Ukraine dans le Protocole de Kyoto, même si au final leur ratification n'a pas suffi à rendre le protocole pleinement opérationnel. Plus encore, après le relatif échec du marché mondial d'échange de permis mis en place par le Protocole de Kyoto, « il reste un marché virtuel, avec très peu de transactions et pas de prix significatif »²¹⁷, l'Union européenne fut la seule à mettre en place un marché d'échange secondaire : « le marché secondaire des crédits Kyoto est localisé en Europe »²¹⁸. Un élément fondamental à prendre en compte pour comprendre la place de l'Europe au sein de la problématique climatique est ses relations avec le reste des parties à la CCNUCC. Car malgré le fait qu'elle soit le cœur du monde occidental, l'Union européenne est considérée comme l'un des moteurs de la coopération avec les autres États, au point qu'elle a longtemps été vue comme la meilleure chance de faire fonctionner le Protocole de Kyoto : « *yet Europe's unique position make it also*

²¹⁴ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 226.

²¹⁵ P. Barnes. « The role of the commission of the European Union: creating external coherence from internal diversity », dans *The European Union as a leader in international climate change politics*, sous la dir. de R. K. Wurzel, et J. Connelly. (New York: Routledge, 2011), 41.

²¹⁶ Gemenne (2009), *Op. cit.*, 123.

²¹⁷ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 66.

²¹⁸ *Ibid.*, 129.

an ideal bridge between conflicting interests in climate governance (and beyond) »²¹⁹.

De surcroît, l'Union européenne a poursuivi la mise en place de ses propres politiques de réductions des émissions, même après l'échec du Protocole de Kyoto : « avec la mise en place du paquet climat-énergie, adopté sous la présidence française en décembre 2008, l'Europe s'est dotée d'instruments politiques puissants et contraignants engageant l'ensemble des vingt-sept États de l'Union à réduire d'au moins 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 »²²⁰. Il est important de noter que cet objectif, très ambitieux, va en lui-même au-delà de ce qui était prévu par le Protocole de Kyoto, qui exigeait une réduction de « 8 % pour l'Union européenne »²²¹, ce qui tend à indiquer que les instances dirigeantes de l'Union européenne sont très conscientes de l'urgence de la situation, et de la dégradation continue du climat. En tout état de cause, le système du marché européen pourrait fort bien servir de base à de nombreux instruments mis en place au sein d'une communauté de sécurité environnementale, dans la mesure où « les discussions actuellement en cours aux États-Unis, mais aussi dans d'autres régions du globe où l'on envisage de mettre en place un tel dispositif, s'inspirent d'ailleurs en partie des modalités définies au niveau européen »²²². À défaut d'aller plus loin, ce constat est en lui-même révélateur d'une certaine convergence de vues entre les États-Unis et l'Union européenne.

Ainsi, l'Union européenne est non seulement très engagée au sein de la problématique climatique, mais s'est de surcroît dotée des instruments institutionnels pour demeurer dans cette voie et même l'approfondir. Néanmoins, même en postulant un futur revirement de la position états-unienne sur la question climatique, il convient de s'interroger sur la convergence des positions entre l'Union européenne et les États-

²¹⁹ Frank Biermann. « Between the USA and the South: strategic choices for European climate policy », *Climate Policy*, vol. 5, no 3 (2005), 274.

²²⁰ Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 109.

²²¹ De Perthuis (2009), *Op. cit.*, 65.

²²² Criqui, Faraco et Grandjean (2009), *Op. cit.*, 197.

Unis. En effet, l'un des enseignements majeurs de la négociation climatique sous le régime CCNUCC-Kyoto demeure l'opposition nette entre la position des États-Unis et celle de l'Union européenne, « *The EU and the United State have spent the better part of the last decade disagreeing about the Kyoto protocol* »²²³, qui serait la preuve d'une incompatibilité de vue entre ces deux acteurs, « *One of the manifestations of an enduring conflict between the US and the European Union* »²²⁴. Pourtant l'examen des raisons de cette mésentente laisse entrevoir qu'il ne s'agit, au final, que de la conséquence logique de la position américaine au moment de ratifier le Protocole de Kyoto. Sjöstedt met en évidence l'incompatibilité des deux positions, les États-Unis se focalisant sur la flexibilité et la recherche d'options pour réduire leur GES sans affecter leur économie, tandis que l'Union européenne axe ses efforts et sa rhétorique sur la transformation profonde de ses modes de production industriels²²⁵. De ce point de vue, une reconnaissance profonde de la nécessité d'agir de la part des États-Unis pourrait combler ce fossé : « *The different climate change and energy policy priorities of the Barack Obama administration, conversely, suggest that transatlantic climate relations can be improved with greater U.S. engagement in international climate-change-related negotiations* »²²⁶. Dans le même ordre d'idée, certains auteurs admettent qu'une convergence d'intérêts suffirait à effacer cette querelle, notamment en intégrant « *instruments that would accommodate both the interest of the EU and the US* »²²⁷. En allant plus loin que cette querelle, les États-Unis et l'Union européenne ont en commun d'envisager tous deux le réchauffement climatique sous une vision sécuritaire « *On each side of the Atlantic, much greater attention has been paid by high level analysts to climate change and security*

²²³ Briggs et Vandever (2011), *Op. cit.*, 141.

²²⁴ Brandt (2013), *Op. cit.*, 111.

²²⁵ *Ibid.*, 114.

²²⁶ Briggs et Vandever (2011), *Op. cit.*, 142.

²²⁷ Ariel Macaspac-Penetrante et Gunnar Sjöstedt. « Strategic Facilitation of Climate Change Negotiation », dans *Climate Change Negotiations: a guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation*, sous la dir. de Ariel Macaspac-Penetrante et Gunnar Sjöstedt. (New York: Routledge, 2013), p. 11.

connections in recent years »²²⁸. Or, il est pertinent de rappeler que la sécurité du continent européen est déjà largement le fait de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, qui, malgré la fin de la guerre froide, « représente toujours le meilleur garant institutionnel et multilatéral de formulation et de mise en œuvre d'une politique de sécurité commune et coopérative en Europe »²²⁹, tandis que les initiatives strictement européennes de défense peinent à se mettre en place. Il est intéressant de constater que la position de leader qu'occupe actuellement l'Union européenne au sein de la problématique climatique est selon certains auteurs principalement du à l'absence d'engagement de la part des États-Unis « there is no question that US abdication of global environment policy leadership enabled the activities of the E.U and the establishment of the union special identity in contradistinction to the U.S »²³⁰, mais que cette situation n'a vocation à perdurer si les États-Unis reprenaient leur habituelle place au premier plan.

D'une certaine manière, on peut percevoir les positions respectives des États-Unis et de l'Europe comme complémentaires pour la création d'une communauté de sécurité environnementale : les États-Unis disposent de la puissance nécessaire pour soutenir la création d'une telle organisation et assurer sa pérennité sur la scène internationale, tandis que les Européens possèdent quant à eux un socle institutionnel et normatif sur la lutte contre le changement climatique qui fait à l'heure actuelle défaut et dont les États-Unis pourraient s'inspirer pour harmoniser leur position. En tant que telle, cette volonté d'harmonisation est encore inexistante, et a minima ne correspond pas à la position officielle. Mais il n'est pas hors de propos de considérer que la dégradation des conditions environnementales, prévisibles à moyen et long terme comme nous l'avons vu, favorise un changement d'agenda et de priorité entre ces deux pôles. En gardant ceci à l'esprit, il est intéressant d'observer les liens préexistants. Il existe ainsi

²²⁸ Briggs et Vandevier (2011), *Op. cit.*, 142.

²²⁹ David (2013), *Op. cit.*, 196.

²³⁰ J. Vogler. « The European Union as a global environmental policy actor : climate change » dans *The European Union as a leader in international climate change politics*, sous la dir. de R. K. Wurzel, & J. Connelly. (New York: Routledge, 2011), 35.

une possibilité que l'OTAN, prototype de la communauté de sécurité et sujet d'étude de Karl Deutsch, serve de tremplin pour la création d'une communauté de sécurité. De manière extrêmement prosaïque, il est logique qu'une communauté de sécurité environnementale entre les États-Unis et l'Union européenne s'appuie sur des institutions préexistantes, ne serait-ce que pour ne pas gaspiller de précieuses ressources dont l'économie serait justement au cœur du nouveau projet. Or, dans cette optique l'OTAN est intéressante à plus d'un titre : matériellement, il s'agit d'une organisation militaire de tout premier plan avec une structure et une hiérarchie clairement identifiée et fonctionnelle. De surcroît, l'OTAN a largement contribué à la constitution de valeurs communes et d'une habitude de communication entre les différents corps d'armée nationaux la composant, approfondissant par là même les éléments constitutifs d'une communauté de sécurité. D'ores et déjà, les relations entre ses membres démontrent l'importance des liens tissés et leur influence sur les relations diplomatiques, comme en témoignent les dissensions au moment de la guerre d'Irak en 2003 « *the Iraqi crisis revealed important differences in international outlook among certain NATO members, it has made equally obvious that even deep disagreements over sensitive issues of defense cannot distract allies from what they have come to routinely do together* »²³¹. Enfin, la pérennité de l'OTAN et la longue pratique institutionnelle et politique qui s'est développée en son sein en font un outil de choix pour toute construction future, en particulier pour former une communauté de sécurité environnementale, mais d'autres scénarios pourraient être envisageables. L'intérêt particulier de l'OTAN vis-à-vis de la problématique climatique grandit au rythme du glissement sécuritaire de cette dernière : les progrès croissants de la sécurisation de la problématique climatique, pénétrant naturellement les instances de direction de l'OTAN au fur et à mesure que la menace prendrait une importance décisive, contribueraient à créer de nouvelles valeurs communes s'articulant autour de la lutte contre les changements climatiques.

²³¹ Pouliot (2008), *Op. cit.*, 280.

L'OTAN, en tant qu'outil militaire, va forcément être amenée à gérer les conséquences néfastes des changements climatiques. De fait, ce glissement est déjà perceptible dans la mesure où l'OTAN est déjà aux prises avec les premiers effets des changements climatiques avec le regain de tension autour de l'Arctique. En définitive, l'OTAN jouerait très certainement un rôle dans la constitution d'une communauté de sécurité environnementale, si celle-ci devait voir le jour. Elle pourrait servir cette évolution, simplement en servant de modèle ou en s'approfondissant dans ce sens, voire par un amalgame avec d'autres organisations européennes. En effet, si le continent européen est souvent cité comme un exemple de communauté de sécurité, il n'est pas toujours évident d'en dessiner les contours avec précision : « *In the european case, there are so many institutions it is not clear which one the community security rests on* »²³². Le point important étant que l'Union européenne est un terreau relativement favorable à l'établissement d'une communauté de sécurité environnementale en partenariat avec les États-Unis, et éventuellement le reste du monde occidental.

²³² Bellamy (2004), *Op. cit.*, 64.

CONCLUSION

Plus de vingt ans après que la communauté scientifique ait lancé ses premiers avertissements concernant les changements climatiques et ses conséquences dramatiques sur la biosphère terrestre, et a fortiori l'humanité, bien peu a été accompli en terme de réduction des émissions de GES. La négociation climatique sous l'égide des Nations Unies perdure, et l'on peut s'en réjouir, mais les efforts consentis demeurent embryonnaires et n'empêchent pas la concentration de GES dans l'atmosphère d'augmenter. Cette concentration augmente même à un rythme dépassant toutes les prévisions initiales du GIEC dans les années 2000, pourtant considérées comme alarmistes par certains, et des paliers de plus en plus critiques ne cessent d'être franchis malgré les rapports édifiants régulièrement fournis par la communauté scientifique. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir fourni des pistes de réflexion et d'action à la communauté internationale, comme en témoigne l'abondante littérature autour du protocole de Kyoto, à la fois sur ses mécanismes comme sur des solutions alternatives pouvant être mises en place au sein du régime de la CCNUCC. Qu'il s'agisse d'une révision de l'actuel système des quotas ou de la mise en place d'autres mécanismes de fiscalité carbone, de nombreux économistes et scientifiques ont fourni un état des lieux extrêmement détaillé et des plans d'action minutieusement élaborés. Mais l'étude de la négociation climatique depuis ses débuts enthousiastes jusqu'au marasme qui semble-lui présider ces dernières années, démontre avec force que le problème est plus profond, plus fondamental : la coopération globale ne fonctionne pas, dans la mesure où elle est incapable de surmonter les dissensions entre ses membres. Bien entendu, ce constat n'a pas attendu la problématique climatique pour se vérifier : l'Organisation des Nations Unies, malgré sa pérennité et son engagement pour la paix, n'a jamais réussi à empêcher ses membres les plus puissants d'avoir recours à la force armée, et encore moins de

s'imposer en tant que gouvernement mondial. Rien que le fonctionnement du conseil de sécurité, entre alliances de circonstances et obstructions, n'est pas vraiment un plaidoyer en faveur de la coopération internationale. Devant l'impossibilité de mettre en place une coopération globale et le caractère utopique de l'avènement d'un gouvernement mondial qui agirait à la manière d'un Léviathan pour forcer les États récalcitrants à agir contre le réchauffement climatique, demeure la solution des alliances régionales. Ce n'est pas un concept nouveau, et d'une certaine manière il structure déjà la négociation climatique, dans un sens particulièrement négatif. Plus de deux décennies de négociations ont démontré combien la problématique climatique ne peut exister indépendamment du reste du contexte géopolitique dans lequel évoluent les États. Le climat est par essence indivisible et le bien commun de toute l'humanité, mais cela n'a en rien empêché des clivages violents d'apparaître autour de son exploitation : autour d'arguments comme le droit inaliénable d'émettre pour satisfaire ses besoins en développement, la reconnaissance de la responsabilité historique des pays industrialisés dans l'anthropocène, et bien d'autres encore. Avec le recul, nous nous apercevons que ces clivages ne font, dans leur immense majorité, que reprendre des lignes de front préexistantes. On retrouve ainsi un monde divisé entre pays en développement et pays développés, mais également des rivalités comme celle opposant la Chine et les États-Unis et des relations compliquées comme celle qu'entretiennent l'Union européenne et la Russie, avec en toile de fond la compétition féroce à laquelle se livrent les États, au plan économique bien sûr, mais également géostratégique. Dans ces conditions, il est illusoire d'espérer une alliance autour du climat qui répondrait à des critères exclusifs d'efficacité climatique. Les changements climatiques sont une lame de fond, et à terme ils vont fatalement pousser les États à coopérer. Mais même la certitude de la destruction pour tous n'a pas réussi à faire oublier aux États leurs différences et leurs contentieux, et il est à craindre que cette situation perdure jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour faire autre chose que s'adapter aux changements dans notre biosphère, si tant est que cela soit encore possible.

Le concept des communautés de sécurité environnementale permet de sortir de cette impasse, car il s'appuie justement sur les intérêts des États pour motiver la lutte contre les changements climatiques. Une communauté de sécurité est avant tout basée sur les valeurs, en l'espèce sur une conscience aiguë de la nécessité d'agir contre les changements climatiques, mais pas seulement. Le véritable ciment d'une communauté de sécurité environnementale sera la volonté réaffirmée de conserver un certain mode de vie, le mode de vie occidental. Car une communauté de sécurité environnementale réellement efficace contre les changements climatiques devra prendre des contours occidentaux. Objectivement, l'espace occidental est parmi les plus favorables à une transition vers un mode de vie non émetteur : ses économies sont solides et diversifiées, il jouit d'une relative abondance d'infrastructures, de biens, de ressources et de main-d'œuvre qualifiée, il est à l'origine et est le détenteur des technologies nécessaires à cette transition, et bénéficie d'un bon niveau de paix sociale pour accompagner ces changements. Le mode de vie occidental renvoie à un certain niveau de confort, généralement très énergivore et ayant nécessité des quantités phénoménales de GES pour être atteint et maintenu. À l'échelle de la planète, il ne peut pas être généralisé et plus encore, devrait logiquement être abandonné en cas d'uniformisation du niveau de vie. Mais une fois encore, l'un des enseignements qui transparaît de l'étude de la négociation climatique est que non seulement tous les pays l'ayant atteint souhaitent le conserver, mais que de surcroît la compétition est féroce de la part des pays émergents et en développement pour se hisser à ce niveau, et en faire bénéficier sa population. Or, et malgré de nombreuses idées reçues, le mode de vie occidental n'est pas fondamentalement incompatible avec la lutte contre les changements climatiques. Certes, de nombreux ajustements devront très certainement être opérés, mais nous disposons d'ores et déjà des technologies nécessaires, que ce soit dans la construction d'infrastructures, la production d'énergie ou encore le recyclage. Pour ramener les choses à leur plus simple expression, la seule donnée qui devra réellement évoluer est notre grille d'analyse pour décider de la valeur d'un bien ou d'un service à l'aune de son impact climatique, et il est question

ici de faire cet exercice autant à l'échelle individuelle que gouvernementale. Le concept de sécurité environnementale s'appuie avant tout sur la compétition internationale pour expliquer l'apparition d'une telle alliance, cimentée à la fois par une grande proximité culturelle, institutionnelle et économique, mais surtout par la nécessité d'assurer son avenir devant une situation problématique par le biais d'une coopération où chacune des parties aurait tout à gagner. Le monde occidental se trouve déjà, de facto, en compétition avec le reste du monde, voire en opposition avec certains pays. Jusqu'à présent, cette compétition était quelque peu éclipsée par celle que se mènent également en interne tous les pays développés sur le plan économique, mais au fur et à mesure que la compétition va devenir de plus en plus féroce, notamment en raison de la raréfaction des ressources et la dégradation des conditions environnementales, la nécessité de former des alliances pour maximiser ses chances de survie et maintenir ses acquis va devenir de plus en plus impérieuse. Ce constat est d'autant plus vrai si les acquis à maintenir sont un mode de vie et un niveau de richesse. En terme climatique, nous avons vu qu'une communauté de sécurité aux contours occidentaux pourrait être pertinente. Non pas que les populations occidentales aient le monopole de la conscientisation autour du phénomène de changements climatiques, mais que de manière très prosaïque, elles sont les seules à avoir la possibilité d'agir réellement. Dans un monde encore très largement dominé par les énergies fossiles, rien qu'accomplir une transition vers des énergies renouvelables et peu émettrices nécessite des ressources considérables, sans parler des secteurs de l'agroalimentaire, de l'urbanisation ou de la production de biens et services vitaux en quantité industrielle. L'expression « puits de carbone » est fréquemment employée pour désigner les bassins de populations sous-développés, car rien que les hisser à un seuil de développement minimal — et l'on parle ici seulement de services aussi basiques que l'eau potable, les soins rudimentaires et la nourriture — reviendrait à émettre des quantités absolument gigantesques de GES dans l'atmosphère. Les pays développés possèdent pour la plupart les ressources nécessaires, autant en matière de capacité fiscale, de résistance sociale que

d'accumulation primitive de capital, alors que la plupart des pays en développement en sont dépourvus. Encore une fois, un tel clivage n'est que la répétition de ceux existant depuis longtemps au sein de la scène internationale, clivage dont les lignes de front évoluent au gré du temps, mais dont l'essence reste la même. Ainsi une communauté de sécurité environnementale de dimension occidentale est une évolution possible, sinon probable de la scène internationale en réponse à l'absence d'action concrète contre les changements climatiques, mais il ne s'agit encore que d'une possibilité. Pour en déterminer la pertinence d'un point de vue de géopolitique, nous avons examiné la position des États-Unis. Ce choix était guidé par des critères évidents, les États-Unis demeurant la puissance hégémonique après la chute de leur rival soviétique et malgré la montée en puissance de la Chine. Surnommés le gendarme du monde du fait de leur tendance à s'imposer comme garant de l'ordre mondial, les États-Unis ont cependant brillé par leur position négative au sein de négociation climatique. Le régime de la CCNUCC-Kyoto restera durablement marqué par l'intransigeance des États-Unis concernant toute contrainte extérieure sur leur économie. D'un certain point de vue, les États-Unis illustrent magnifiquement bien la volonté de défendre un certain mode de vie, dont ils sont largement à l'origine d'ailleurs, et dans cette optique, l'idée de s'allier pour le préserver est loin d'être impossible. Par ailleurs, leur opposition radicale à toute action de lutte contre les changements climatiques n'est qu'une façade institutionnelle, façade qui montre déjà des signes de faiblesses par ailleurs. En effet des pans de plus en plus importants de la société américaine, parmi lesquels la Californie ou l'armée américaine, sont déjà conscients de la nécessité de la lutte contre les changements climatiques. Plus important encore, ils luttent activement pour faire sauter les barrages institutionnels s'opposant à un renversement de la position des États-Unis vis-à-vis de la problématique. Certes, cela ne signifie pas forcément que les États-Unis vont obligatoirement s'orienter vers la création d'une communauté de sécurité, mais tel n'est pas notre propos, car il s'agirait là d'un exercice impossible. En l'occurrence, nous cherchons simplement à démontrer que les États-Unis possèdent déjà, ou sont en

bonne voie d'adopter, les valeurs fondamentales autour desquelles pourraient se constituer une communauté de sécurité environnementale. Nous avons vu de surcroît durant notre étude de cas que les États-Unis pourraient aisément s'allier notamment à l'Union européenne, pour former une communauté de sécurité environnementale. Les pays du vieux continent sont tout aussi désireux que les États-Unis de conserver leur mode de vie, tout en étant eux-mêmes beaucoup plus avancés que les Américains dans la lutte contre les changements climatiques, que ce soit du point de vue de la conscientisation des populations ou du travail institutionnel nécessaire à une transition raisonnée. Une telle alliance serait facilitée par la très grande proximité entre les États-Unis et la plupart des membres de l'Union européenne, qui dans les faits répondent d'ores et déjà aux conditions énoncées par Deutsch pour la création d'une communauté de sécurité traditionnelle, sans oublier qu'ils sont le berceau du seul exemple de communauté de sécurité à ce jour, l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Une communauté de sécurité environnementale regroupant les États-Unis et l'Union européenne regrouperait de fait l'essentiel du monde occidental, et serait à tout le moins largement suffisante pour influencer de façon significative la scène internationale, aussi bien par leur action interne qu'extérieure, vers un sens plus favorable pour le climat. Bien entendue, cette hypothétique communauté de sécurité environnementale ne reprendra pas forcément le découpage actuel, ajoutant ou se séparant de certains membres en fonction des circonstances qui présideront à sa création. Mais le fait est qu'il s'agit là d'une voie pertinente à bien des niveaux pour sortir de l'impasse dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est évident qu'il s'agit là malheureusement d'une solution insatisfaisante d'un point de vue éthique et moral, dans la mesure où une communauté de sécurité environnementale de ce type ne ferait que renforcer la prédominance des nations développées et maintenir, voire creuser davantage, les clivages actuels en terme de développement. Car si une communauté de sécurité environnementale aura pour premier mandat la transformation interne de ses appareils productifs et de son mode

de fonctionnement vers des modèles plus sobres en émission de GES, il lui faudra également veiller à réduire les émissions du reste du monde. Certes, il est tout à fait possible qu'elle choisisse de partager ses technologies et de financer un développement sobre en carbone pour le reste de la planète, mais c'est un scénario très improbable. Et pour cause, c'est précisément le genre de transfert de technologies et de fonds qui ont été largement promus au sein de la négociation climatique, mais qui sont restés lettre morte. Sauf modification drastique des mentalités, qui rendrait de fait inutile une communauté de sécurité environnementale, il y a de fortes chances que ce genre de scénario se répète à l'avenir, voire empire du fait de l'exacerbation de la compétition pour les ressources vitales. Dans un tel contexte, les solutions ne sont pas très nombreuses : toute émission de GES que cherchera à maintenir une communauté de sécurité environnementale en son sein devra forcément s'équilibrer en tarissant une émission à l'extérieur de la communauté. Cela peut se faire de nombreuse façon, depuis les mécanismes économiques comme la prohibition de tout bien n'ayant pas une empreinte carbone minimale, à la coercition pure et simple pour empêcher tout État extérieur de se doter d'un appareil productif trop fortement émetteur, sans oublier toute forme de persuasion possible pour arriver au même résultat. Il est vrai que les changements climatiques pourraient être une opportunité de réparer les injustices et de réduire les inégalités entre les sociétés, dans la mesure où en définitive c'est toute notre planète qui devra effectuer une transition vers un mode de vie pauvre en émission de GES et un tel mode de vie signifie le recours, en l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques, à de la haute technologie et des infrastructures conséquentes, à moins de vivre uniquement grâce aux ressources vivrières immédiates et sous un climat très clément.

Mais il ne faut pas oublier que les changements climatiques sont une problématique d'une grande complexité, dont le règlement soulève des interrogations profondes. Scientifiquement d'abord, il s'agit d'un phénomène d'une grande complexité, dont l'étude et la compréhension des mécanismes nécessitent un bagage intellectuel et

scientifique conséquent, et qui de ce fait est l'apanage d'une communauté scientifique bien précise et spécialisée dans ce domaine. La machine climatique est composée d'engrenages chimiques subtils, et la masse de connaissances que nous avons acquises à son sujet ne doit pas faire oublier qu'encore à l'heure actuelle, la communauté scientifique ignore totalement le fonctionnement de certaines interactions et certains processus. L'un des enseignements majeurs des travaux scientifiques sur le climat est qu'il n'existe aucun moyen immédiat de remédier aux problèmes climatiques. Ceux-ci ne se sont pas créés en un jour et ne disparaîtront donc pas de cette manière, leur règlement s'étalant sur une vie d'être humain, voire plus. De ce point de vue, le climat est un enjeu peut-être impossible à saisir pleinement pour l'être humain, tant dans sa dimension spatiale que temporelle. Les procédés d'atténuations, pour ne citer qu'eux, demandent ainsi à un individu de réduire ses émissions de GES pour résorber celles de ses pairs, afin de préserver le climat de ses enfants, inscrivant ainsi sa vie dans une temporalité atypique, par certains égards mêmes contradictoires avec une existence largement axée autour de la compétition et l'individualisme. Les solutions offertes par la science posent en elles-mêmes un défi à l'esprit humain, qui se voit obliger d'ajouter la variable climatique dans la gestion de sa civilisation, dans la gestion de sa vie. La gestion du taux de GES dans l'atmosphère revient, d'une certaine façon, à traiter le climat comme une ressource, ce qui est contre-intuitif et demande un effort constant d'abstraction pour ceux qui se prêtent à l'exercice. Économiquement parlant, la question climatique s'insère au sein d'un contexte déjà incroyablement complexe et soulève des interrogations qui n'étaient, volontairement ou non, que rarement évoquées : le paradoxe fondamental d'une croissance infinie dans un monde fini, le coût environnemental de la production de biens et services, la gestion des biens communs comme le patrimoine génétique et les océans et bien d'autres encore. Il est pratiquement impossible de traiter de la question climatique sans soulever de nombreux autres sujets dans le mouvement, et la plupart de ces enjeux sont reliés à des questions de richesses parfois très importantes et sont par conséquent

extrêmement sensibles. D'un point de vue sociétal et culturel, la question climatique nous force à repenser notre rapport vis-à-vis de notre environnement, à réévaluer l'importance que nous attachons à certains modes de vie, à certaines habitudes, et à porter un regard différent sur des comportements jugés parfaitement ordinaires et bienséants, mais qui sont profondément déraisonnables d'un point de vue climatique. Le régime alimentaire occidental et le culte quasiment mondial de l'automobile n'étant que deux exemples parmi des myriades d'autres. D'une certaine manière, le traitement de la question climatique est le reflet de la complexité de cet enjeu. Le régime de la CCNUCC-Kyoto montre de manière particulièrement flagrante combien la question climatique a tendance à déborder ou à être phagocytée par des enjeux connexes ou interreliés à elle. En plaçant au cœur de son dispositif la responsabilité historique des pays industrialisés, la négociation climatique suivait certes des idéaux de justice et d'équité tout à fait louable, mais voyait dans les faits s'insérer en son sein des problématiques propres au développement. Certes, on ne peut récuser tout lien entre développement et climat, loin de là, mais les questions d'inégalités de développement, de colonisation, de décolonisation et d'inégalité dans le commerce international auraient dû être traitées dans un forum distinct, car dans les faits ces questions ont provoqué un blocage et une mésentente durables au sein des parties à la convention. Au fil des années et des conférences, le régime de la CCNUCC-Kyoto a perdu toute capacité à aboutir à un accord contraignant, se perdant dans les méandres d'une négociation agglomérant toujours plus d'enjeux sans parvenir à traiter de l'essence même du problème climatique. Et il ne s'agit là que d'un aspect parmi tant d'autres ayant occasionné l'échec de ce régime. Pourtant, la problématique climatique perdure au-delà de la négociation officielle et pour cause, le climat continue de se détériorer. Année après année, les records d'émissions et de concentrations des GES dans l'atmosphère s'enchaînent les uns après les autres, pulvérisant toujours plus de niveaux d'alerte. Alors de nouvelles voies sont envisagées, comme le montre le phénomène de sécurisation qui touche la question climatique. Fondamentalement, envisager le climat comme un enjeu de sécurité est un artifice de l'esprit, mais qui

suis une logique instinctivement facile à comprendre : si le climat menace notre existence, alors il s'agit d'une menace et il doit donc être traité comme telle. La sécurisation des enjeux climatiques le fait passer par-dessus sa complexité inhérente et occulte toutes ses ramifications pour ne garder que son enseignement essentiel, c'est-à-dire que les changements climatiques ont le potentiel de menacer l'être humain, tant individuellement que collectivement, voire même en tant qu'espèce. C'est une menace compréhensible, car régulièrement incarnée par les événements climatiques extrêmes qui frappe un peu partout sur la planète. Cette menace permet de balayer objection et temporisation, pour s'en tenir à l'essentiel, le retour à l'équilibre chimique de l'atmosphère.

Lutter contre les changements climatiques est une entreprise titanesque, dépassant de très loin l'échelle des individus et dont nous avons à peine entrevu la difficulté. Et c'est pour cette raison qu'user de certains artifices, comme la sécurisation, pour simplifier sa mise en œuvre peut s'avérer utile, pour ne pas dire nécessaire. Qu'on ne s'y trompe pas, une communauté de sécurité environnementale aura certainement à cœur de défendre les intérêts de ses populations avant celle du reste du globe, mais il s'agit là d'un moindre mal vis-à-vis de la dévastation potentielle des changements climatiques et du reste, cela ne changerait pas grand-chose vis-à-vis de la situation actuelle sur la scène internationale, où l'altruisme demeure marginal et la compétition, omniprésente. Certes, se saisir de la problématique pour construire un monde plus juste, pour combler les écarts de développements et s'assurer une répartition équitable des technologies vertes pour ne pas pénaliser les pays en développement est une entreprise tout à fait pertinente dans la mesure où cette question du développement des pays non industrialisés ou en voie d'industrialisation se posera tôt ou tard. Cependant, se cantonner à cette voie fait prendre le risque d'échouer à mettre en place une politique de lutte efficace contre les changements climatiques. Les changements climatiques vont déjà forcer l'être humain à modifier énormément ses habitudes, ses modes de vie et sa façon de percevoir le monde. Pour

cette raison, il n'est pas forcément déraisonnable d'opter pour des solutions certes partielles du point de vue du développement de notre planète et discutables vis-à-vis de la morale, mais qui ont le mérite de s'appuyer sur des mécanismes et des institutions déjà éprouvés en suivant la voie de moindre résistance.

BIBLIOGRAPHIE

Théorie des relations internationales

- Abelson, D. E. (2012). L'étude des lobbies et des think tanks. Dans C.-P. David, *Théories de la politique étrangère américaine* (pp. 319-350). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Adler, E., et Barnett, M. (1998). A framework for the study of Security communities. Dans E. Adler, et M. Barnett, *Security Communities* (pp. 29-65). Cambridge: Cambridge University Press.
- Adler, E., et Barnett, M. (1998). Security communities in theoretical perspective. Dans E. Adler, et M. Barnett, *Security Communities* (pp. 3-28). Cambridge: Cambridge University Press.
- Balthazar, L. (2008). Le contexte de la formulation de la politique étrangère. Dans C.-P. David, L. Balthazar, et J. Vaïsse, *La politique étrangère des États-Unis* (éd. 2e, pp. 17-188). Paris: Presses de Sciences Po.
- Bellamy, A. J. (2004). *Security Communities and their Neighbours: Regional Fortresses or Global Integrator?* Chippenham: Antony Rowe Ltd.
- D'Aoust, A.-M., Grondin, D., et Macleod, A. (2010). Les études de sécurité. Dans A. Macleod, et D. O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestations et résistances* (éd. 2e, pp. 461-486). Outremont: Athéna Éditions.
- David, C.-P. (2013). *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie* (éd. 3e). Paris: Presses de Sciences Po.
- David, C.-P., et Turreille, J. (2012). Théorie de l'hégémonie américaine. Dans C.-P. David, *Théories de la politique étrangère américaine* (pp. 165-199). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Deutsch, K. W. et al. (1968). *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience* (éd. 2e). Princeton: Princeton University Press.
- Kagan, R. (2002). Puissance et faiblesse. *Commentaire*, 25(99), pp. 517-535.

- Locke, J. (1802). *Traité du gouvernement civil* (éd. 5e). (D. Mazel, Trad.) Paris: C. Volland.
- Macleod, A. (2010). Le réalisme classique. Dans A. Macleod, et D. O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestations et résistances* (éd. 2e, pp. 63-85). Outremont: Athéna Éditions.
- O'Meara, D. (2010). La théorie marxiste. Dans A. Macleod, et D. O'Meara, *Théories des relations internationales : Contestations et résistances* (éd. 2e, pp. 195-219). Outremont: Athéna Édition.
- Pouliot, V. (2008). The Logic of Practicality: A Theory of Practice of Security Communities. *International Organization*, 62, pp. 257-288.
- Vaïsse, J. (2008). Le pouvoir législatif et le poids de la société civile. Dans C.-P. David, L. Balthazar, et J. Vaïsse, *La politique étrangère des États-Unis* (éd. 2e, pp. 335-487). Paris: Presses de Sciences Po.

Risques climatiques

- Al-Marashi, I. (2011). Egypt. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 177-188). Washington, D.C.: Georgetown University Press.
- Briggs, C., et Vandever, S. (2011). The European Union. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 141-152). Washington, D.C.: Georgetown University Press.
- Crutzen, P. J., Steffen, W., et McNeill, J. R. (2007). The Anthropocene: Are Humans Now Overwhelming the Great Forces of Nature. *Ambio*, 36(8), pp. 614-621.
- Dow, K., et Downing, T. (2011). *The Atlas of Climate Change: Mapping the World's greatest Challenge* (éd. 3e). Los Angeles: University of California Press.
- Dyer, G. (2008). *Climate Wars*. Toronto: Random House Canada.
- Karl, T., Melillo, J., et Peterson, T. (2009). *Global Climate Change Impacts in the United States*. New York: Cambridge University Press.

- Lewis, J. (2011). China. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 9-26). Washington D.C.: Georgetown University Press.
- Markey, D. (2011). Pakistan. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 85-102). Washington, D.C.: Georgetown University Press.
- Paul, T. (2011). India. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 73-85). Washington D.C.: Georgetown University Press.
- Purchase, B. (2013). *Navigating on the Titanic: Economic Growth, Energy, and the Failure of Governance*. Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Riaz, A. (2011). Bangladesh. Dans D. Moran (Éd.), *Climate Change and National Security: A Country-Level Analysis* (pp. 103-114). Washington, D.C.: Georgetown University Press.

Luttes contre les changements climatiques

- Abbas, M. (2010). *Économie politique globale des changements climatiques*. Grenoble: Presse Universitaires de Grenoble.
- Bang, G., & Schreurs, M. (2011). A green new deal: framing US climate leadership. Dans R. K. Wurzel, & J. Connely (Éds.), *The European Union as a leader in international climate change politics* (pp. 235-251). New York: Routledge.
- Barnes, P. (2011). The role of the commission of the European Union: creating external coherence from internal diversity. Dans R. K. Wurzel, & J. Connely (Éds.), *The European Union as a leader in international climate change politics* (pp. 41-57). New York: Routledge.
- Bastin, A. (2013). Négociations climatiques internationales : l'impasse ou le sursaut. *Revue internationale et stratégique*, 90(2), pp. 16-27.

- Brandt, U. S. (2013). Defining a Politically Feasible Path for Future Climate Negotiations: Lessons from the EU-US divide over the Kyoto Protocol. Dans A. Macaspac-Penetrante, & G. Sjöstedt, *Climate Change Negotiations: a guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation* (pp. 111-134). New York: Routledge.
- Broughton, E. (2010). Copenhague: le Bilan et l'Avenir. *Politique étrangère*, 75(2), pp. 341-353.
- Brown, L. (2011). *Basculément: Comment éviter l'effondrement économique et environnemental*. Paris: Rue de l'Échiquier.
- Criqui, P. (2010). Les engagements pris à Copenhague et la question de la comparabilité des efforts. *Responsabilité et Environnement*, 59, pp. 48-55.
- Criqui, P., Facaco, B., & Grandjean, A. (2009). *Les États et le carbone*. Paris: Presses Universitaires de France.
- De Perthuis, C. (2009). *Et pour quelques degrés de plus... Nos choix économiques face au risque climatique*. Paris: Pearson Education France.
- Depledge, J. (2006). The Opposite of Learning: Ossification in the Climate Change Regime. *Global Environmental Politics*, 6(1), pp. 1-22.
- Doucet, C. (2007). *Urban Meltdown : Cities, Climate Change and Politics as Usual*. Gabriola Island: New Society Publishers.
- Gemenne, F. (2009). *Géopolitique du Changement Climatique*. Paris: Armand Colin.
- Gemenne, F., Magnan, A., & Tubiana, L. (2010). *Anticiper pour s'adapter : Le nouvel enjeu du changement climatique*. Orléans: Pearson.
- Hamilton, C. (2013). *Earthmasters: the dawn of the age of climate engineering*. Padstow: Yale University Press.
- Hawkins, D. (2010). Coal Capture and Storage. Dans S. Schneider (Éd.), *Climate Change: Science and Policy* (pp. 476-483). Washington, D.C.: Island Press.
- Keith, D. W. (2010). Engineering the Planet. Dans S. Schneider (Éd.), *Climate Change : Science and Policy*, (pp. 494-501). Washington, D.C.: Island Press.

- Koch, M. (2012). *Capitalism and climate change: theoretical discussion, historical development and policy responses*. New York: Palgrave Macmillan.
- La Branche, S., & et, a. (2011). *Le changement climatique : Du méta-risque à la méta-gouvernance*. Paris: Éditions TEC & DOC.
- Macaspac-Penetrante, A., & Sjöstedt, G. (2013). Strategic Facilitation of Climate Change Negotiations : An Introduction. Dans A. Macaspac-Penetrante, & G. Sjöstedt, *Climate Change Negotiations: a guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation* (pp. 3-40). New York: Routledge.
- Mace, M. J. (2010). International Treaties. Dans S. Schneider (Éd.), *Climate Change: Science and Policy* (pp. 221-234). Washington, D.C.: Island Press.
- Maréchal, J.-P. (2011). *Chine/USA : le climat en jeu*. Paris: Choiseul.
- Mastrandera, M., & Schneider, S. (2010). Climate Change Science Overview. Dans S. Schneider (Éd.), *Climate Change: Science and Policy* (pp. 11-27). Washington, D.C.: Island Press.
- National Research Council. (2010). *Adapting to the Impacts of Climate Change*. Washington, DC: The National Academies Press.
- Protocole de Kyoto. (1997, 11 décembre). 2302 R.T.N.U. 148: [Entrée en vigueur : 16 février 2005].
- Stoft, S. (2010). *Dépasser Copenhague : Apprendre à coopérer*. Paris: l'Harmattan.
- Tsayem-Demaze, M. (2012). L'avenir obscur du Protocole de Kyoto. *L'Espace géographique*, 41(4), pp. 369-373.
- United States of America. Office of the Press Secretary. (2014). *U.S.-China Joint Announcement on Climate Change*. Washington D.C.: The White House. En ligne. <<http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2014/11/11/us-china-joint-announcement-climate-change>>. Consulté le 10 décembre 2014.
- Vogler, J. (2011). The European Union as a global environmental policy actor : climate change. Dans R. K. Wurzel, & J. Connelly (Éds.), *The European Union as a leader in international climate change politics* (pp. 21-37). New York: Routledge.

Sécurité et changements climatiques

- Battaglini, A., et Scheffran, J. (2011). Climate and conflicts: the security risks of global warming. *Regional Environmental Change*, 11(1), pp. 27-39.
- Betsill, M., et Detraz, N. (2009). Climate Change and Environmental Security : For Whom the Discourse Shifts. *International Studies Perspectives*, 10, pp. 303-320.
- Biermann, F. (2005). Between the USA and the South: strategic choices for European climate policy. *Climate Policy*, 5(3), pp. 273-290.
- Dalby, S. (2009). *Security and environmental change*. Cambridge: Polity.
- Dalby, S. (2013). Climate change and environmental security. Dans P. D. Williams (Éd.), *Security Studies an introduction* (pp. 311-323). New York: Routledge.
- Floyd, R. (2010). *Security and the environment*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Floyd, R. (2013). Analyst, theory and security: a new framework for understanding environmental security studies. Dans R. Floyd, et R. A. Matthew (Éds.), *Environmental security: approaches and issues* (pp. 21-35). New York: Routledge.
- Maas, A., Carius, A., et Wittich, A. (2013). From conflict to cooperation? Environmental cooperation as a tool for peace-building. Dans R. Floyd, et R. A. Matthew (Éds.), *Environmental security: approaches and issues* (pp. 102-120). New York: Routledge.
- Macquarrie, P., et Wolf, A. (2013). Understanding water security. Dans R. Floyd, et R. A. Matthew (Éds.), *Environmental security: approaches and issues* (pp. 169-186). New York: Routledge.
- Pataki, G., et Vilsack, T. (dir.) (2008). *Confronting Climate Change: A Strategy for U.S. Foreign Policy*. Council on Foreign Relations, New York.
- Scott, S. (2012). The Securitization of Climate Change in World Politics: How Close have We Come and would Full Securitization Enhance the Efficacy of Global

Climate Change Policy? *Review of European Community & International Environmental Law*, 21(3), pp. 220-230.

Sullivan, G. R. (dir.) (2007). *National Security and the Threat of Climate Change*. The CNA Corporation, Alexandria.

Valantin, J.-M. (2013). *Guerre et nature : l'Amérique se prépare à la guerre du climat*. Paris: Éditions Prisma.

White, G. (2011). *Climate Change and Migration: Security and Borders in a Warming World*. Oxford: Oxford University Press.